



## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PETR VIDOURLE CAMARGUE

### ENTRE

**Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue**

Représenté par Monsieur Pierre MARTINEZ, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant le procès-verbal en date du 16 septembre 2020, ci-après désigné par « PETR »,

**La Communauté de Communes du Pays de Sommières,**

Représentée par Monsieur Pierre MARTINEZ, Président ;

**La Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle,**

Représentée par Monsieur Philippe GRAS, Président ;

**La Communauté de Communes de Petite Camargue,**

Représentée par Monsieur André BRUNDU, Président ;

**La Communauté de Communes Terre de Camargue,**

Représentée par Monsieur Robert CRAUSTE, Président ;

### ET

D'une part,

**L'État,**

Représenté par Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard, ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

### EN PRESENCE DE :

**Le Conseil Départemental du Gard,**

Représenté par Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération de l'assemblée départementale du 27 mai 2021 ;

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Vidourle Camargue autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire gardois du PETR Vidourle Camargue et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Il comprend 4 EPCI (Pays de Sommières, Rhône Vistre Vidourle, Petite Camargue et Terre de camargue) et 36 communes.

Ils conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours et s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les partenaires :

- Le programme « Petites Villes de Demain » engagé sur les communes de Sommières, Calvisson, Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi pour la durée de 18 mois,
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Vauvert,
- Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) engagé sur la commune de Vauvert jusqu'en 2030,
- La convention territoriale globale signée avec la CAF et les EPCI,
- Les contrats France Services sur les communes de Sommières, Calvisson, Vergèze et Aigues-Mortes,
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental,
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (LEADER, FEAMPA, FEDER),
- Les labels Grand Site de France et d'Occitanie.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire Vidourle Camargue

*Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.*

*L'élaboration d'une vision stratégique suppose :*

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

*Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDELI, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.*

*La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.*

*Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.*

- **Synthèse du projet de territoire Vidourle Camargue collaboratif et partagé :**

Le diagnostic territorial complété par l'état des lieux écologique demandé dans la circulaire de novembre 2020, la stratégie actualisée pour la période 2021-2027 et le projet de territoire sont annexés au contrat.

Un document est également annexé au contrat pour retranscrire la démarche de concertation. Le projet de territoire du PETR Vidourle Camargue constitue la base du contrat. Toutes les actions inscrites devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie

circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables sur le territoire concerné.

La démarche d'élaboration du CRTE s'est basée sur la concertation du territoire comme indiqué dans le protocole d'engagement signé avec la Préfecture du Gard le 30 juin 2021 avec :

- L'implication des acteurs publics-privés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour l'actualisation du diagnostic et de la stratégie, dont les résultats ont été présentés en Comité syndical à la Journée de présentation du 7 juillet ;
- 3 Comités techniques réunissant les EPCI pour rédiger les orientations et le plan d'actions dont les avancées ont été présentées en Comité syndical du 13 octobre ;
- La consultation des communes et EPCI pour renseigner les fiches actions 2022 et les projets de mandats 2021-2026 ;
- La validation du présent contrat au sein des conseils communautaires et du PETR en comité syndical du 15 décembre.

Le Projet de territoire du PETR Vidourle Camargue a été élaboré en concertation avec le territoire et les EPCI qui le composent, incluant le partenariat public-privé par son conseil de développement.

Il reconnaît le diagnostic territorial actualisé lors de la concertation 2021 et repose sur les projets de territoires des communautés de communes en cohérence avec le SCoT Sud Gard et les politiques de l'Etat, de la Région et du Département du Gard.

Riche, d'un patrimoine exceptionnel et singulier lui permettant d'affirmer une forte identité, oscillant entre une ruralité revendiquée et une urbanité croissante, situé à la croisée de multiples influences, le territoire Vidourle Camargue concentre les caractéristiques d'un positionnement à inventer. Le projet stratégique du PETR Vidourle Camargue s'inscrit à la fois dans une logique de continuité des réflexions stratégiques menées antérieurement (charte de Pays, stratégie LEADER...) permettant ainsi de poursuivre et d'amplifier les axes déjà investis, mais il se donne également pour ambition d'aller plus loin au regard de nouveaux enjeux et d'un contexte en évolution. Les EPCI du PETR, et le conseil de développement sont en attente d'un PETR :

- porteur d'innovation,
- facilitant la mise en œuvre d'actions à l'échelle locale,
- jouant la carte de la coordination intra et extraterritoriale pour donner force et visibilité à ce territoire.

La synthèse analytique des stratégies territoriales a fait apparaître des enjeux partagés à l'échelle du territoire du PETR. Ces enjeux sont :

- La singularité et l'originalité du territoire issues de son patrimoine naturel et culturel,
- La qualité du cadre de vie et la cohésion sociale,
- La vitalité et le dynamisme d'une économie maîtrisée et apportant de la valeur ajoutée localement.

Le territoire Vidourle Camargue doit se concentrer sur le management de ses paramètres d'attractivité et chercher le maintien des équilibres, tel est le fil conducteur qui guide le projet stratégique.

L'idée est de construire une stratégie qui respecte et renforce les richesses intrinsèques au territoire tout en cherchant à absorber les contraintes nouvelles.

La stratégie du projet de territoire développe 3 axes prioritaires déclinés en orientations stratégiques et objectifs opérationnels. Chaque axe est construit en réponse à l'analyse des besoins issus de l'AFOM du territoire. Le projet de territoire a été pensé pour répondre à la stratégie locale de développement portée par le PETR mais aussi pour aller chercher des dispositifs et moyens de réponses complémentaires sur les différentes politiques publiques. Ainsi :

## **Le 1<sup>er</sup> défi « Cadre de vie » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité**

### **➔ Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable**

#### **↳ Objectifs opérationnels :**

- Favoriser les économies d'énergies dans les bâtiments et les transports
- Favoriser la production d'énergies renouvelables
- Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques à la transition énergétique
- Prendre en compte les risques naturels et développer la culture du risque

→ **Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement**

↳ **Objectifs opérationnels :**

- Préserver le milieu agricole, le patrimoine paysager et la biodiversité
- Prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables
- Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques (mer, fleuves, rivières)
- Sensibiliser et éduquer à l'environnement et au développement durable, aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existant

→ **Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés**

↳ **Objectifs opérationnels :**

- Viser la qualité urbaine et les coupures d'urbanisation
- Protéger, revaloriser, repeupler et réactiver les cœurs de villes et villages
- Améliorer et adapter l'offre de logements et favoriser la lutte contre l'habitat indigne

**Plan d'actions à court, moyen et long termes**

- Animation du réseau éco-ambassadeurs
- Animation et pérennisation des contrats et dispositifs financiers territoriaux
- Aide au montage de dossiers de labellisation et notamment candidature au Pays d'Art et d'Histoire

*Possibilités de mise en œuvre :*

- Appui aux PCAET à l'échelle du territoire
- Accompagnement pour la revitalisation des cœurs de villes et villages
- Aide territoriale pour les économies d'énergies, énergies renouvelables et culture du risque

**Le 2<sup>ème</sup> défi « Développement économique » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi**

→ **Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer**

↳ **Objectifs opérationnels :**

- Préserver et valoriser le potentiel et accompagner la diversité agricole
- Encourager une agriculture durable et raisonnable
- Accompagner le développement et la valorisation des productions de qualité
- Accompagner et promouvoir une gouvernance alimentaire locale
- Favoriser les outils collectifs, la transformation et la commercialisation des productions

→ **Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée**

↳ **Objectifs opérationnels :**

- Encourager l'accueil, le maintien et le développement d'activités innovantes et respectueuses de l'environnement,
- Soutenir et développer les filières et savoir-faire locaux, accompagner les entreprises, anticiper et observer les mutations économiques,
- Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises,
- Construire une démarche commune de marketing territorial visant à orienter l'attractivité économique du territoire
- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et ses acteurs, porteurs de dynamique et de liens

→ **Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable**

↳ **Objectifs opérationnels :**

- Structurer et développer l'offre touristique entre terre et mer en créant des synergies
- Développer un tourisme durable basé sur la valorisation des patrimoines naturel et culturel et des activités de pleine nature
- Développer le fluvial et les potentialités liées à l'eau
- Inscrire l'agritourisme comme levier du développement touristique
- Qualifier et moderniser une offre touristique en adéquation avec les attentes des clientèles

→ **Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi**

↳ **Objectifs opérationnels :**

- Mieux mobiliser les dispositifs de formation et renforcer l'offre
- Identifier, préserver et promouvoir les compétences spécifiques du territoire
- Mobiliser et améliorer les dispositifs d'accès à l'emploi
- Accompagner et favoriser les démarches innovantes et/ou mutualisées

#### Plan d'actions à court, moyen et long termes

- ➔ Animation du club des entrepreneurs, du réseau des éco ambassadeurs et Site Remarquable du Goût
- ➔ Animation et pérennisation des contrats et dispositifs financiers territoriaux
- ➔ Aide au montage de dispositifs territoriaux (patrimoine en éveil, wifi territorial, etc.) et notamment candidature au label « Vignobles et découvertes »

#### Possibilités de mise en œuvre :

- ➔ Appui à une démarche de marketing territorial
- ➔ Dynamisation de la gouvernance alimentaire territoriale
- ➔ Appui pour l'installation des entreprises
- ➔ Accompagnement pour une agriculture et une pêche raisonnée

### Le 3ème défi « Vie sociale » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

#### ➔ Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements

##### ↳ Objectifs opérationnels :

- Soutenir la création, le maintien et la modernisation des équipements et services / aux besoins des populations
- Encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises
- Mettre en réseau les équipements et les services à la population

#### ➔ Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes

##### ↳ Objectifs opérationnels :

- Développer une approche multimodale et faciliter les connexions aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes
- Faciliter les déplacements internes au territoire
- Développer l'accès à des mobilités alternatives et durables
- Veiller à la couverture numérique et de téléphonie de l'ensemble du territoire

#### ➔ Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle

##### ↳ Objectifs opérationnels :

- Favoriser la connaissance, la mise en réseau pour la préservation et la transmission du patrimoine culturel singulier
- Développer et mettre en réseau les équipements culturels pour permettre un accès à tous
- Soutenir la diffusion culturelle et accompagner le tissu associatif

#### ➔ Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes

##### ↳ Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accueil des nouveaux habitants et faciliter leur implication dans le tissu associatif
- Favoriser le rapprochement intergénérationnel
- Favoriser l'implication citoyenne autour de projets communs et de la vie politique locale
- Développer des dispositifs de solidarité face à la paupérisation

#### Plan d'actions à court, moyen et long termes

- ➔ Animation de l'inventaire du patrimoine et du réseau des correspondants patrimoine
- ➔ Animation et pérennisation des contrats et dispositifs financiers territoriaux
- ➔ Aide au montage de dossier pour la protection au titre des Monuments historiques et autres labels

#### Possibilités de mise en œuvre :

- ➔ Accompagnement d'une commission « Mobilité »
- ➔ Appui pour renforcer l'offre de services et l'accueil des nouveaux habitants
- ➔ Dynamisation du tissu associatif pour le rapprochement intergénérationnel et l'implication citoyenne

Le projet de territoire permet de dégager une vision commune des perspectives pour le territoire Vidourle Camargue pour lequel les intercommunalités et les communes confient en premier lieu au PETR des missions d'ingénierie territoriale. La mise en œuvre du projet de territoire repose sur 4 principes :

- ➔ **Veille sur les leviers de financements et dispositifs activables par le territoire,**
- ➔ **Soutien administratif à la mise en place de projets structurants et /ou innovants et suivi des réflexions territoriales,**
- ➔ **Montage des candidatures et gestion des dispositifs européens et contrats territoriaux,**
- ➔ **Mise en réseau des acteurs et animation de réflexions sur les sujets du projet de territoire.**

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 8 octobre 2019 et actualisé en 2021 :

## **Orientation stratégique n°1 : Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou Rendre le territoire plus autonome et vertueux**

### **EN ÉNERGIE**

Pour accroître l'autonomie énergétique du territoire, il convient de renforcer les politiques de réduction de la consommation d'énergie et également de développer une politique d'augmentation de la production des énergies renouvelables.

Les PCAET des EPCI pointent cette dépendance extérieure en matière d'approvisionnement énergétique. Il s'agit donc de favoriser, les projets permettant de tendre vers une diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie renouvelable, également vecteurs de retombées pour le territoire (création d'emplois, investissements...).

Les types d'opérations attendues sont :

- La rénovation et l'extension des équipements et bâtiments publics existants : mairies, salles communales, de sports, et établissements/groupes scolaires, etc.
- L'écoconstruction des nouveaux bâtiments et la faible empreinte artificielle des sols,
- La production d'énergies renouvelables, notamment par la pose de panneaux solaires, le remplacement de systèmes de chauffage énergivores, la construction de réseaux de chaleur, etc.
- L'économie d'énergie comme la mise en place d'éclairages LED, etc.
- Des dispositifs d'incitation à l'investissement (cadastre solaire), de planification énergétique, d'étude de faisabilité d'un fonds carbone, trame noire et ciel étoilé,
- Le développement d'une gouvernance locale d'un territoire à énergie positive.

### **PAR UNE ALIMENTATION DURABLE**

L'ambition du PETR à travers son PAT est de structurer davantage les systèmes alimentaires territoriaux en portant les programmes qui favorisent les innovations économiques, sociales et sociétales ainsi que de faciliter l'accès aux financements des porteurs de projet pour assurer l'articulation entre les projets locaux et les orientations stratégiques locales (PETR, Départements, Région, etc.) Il s'agira notamment de coconstruire une stratégie alimentaire afin de pérenniser avec les acteurs locaux, un plan d'actions pluriannuel sur des missions bien spécifiques en adéquation avec les besoins territoriaux identifiés.

Les types d'opérations attendues sont :

- La structuration des filières locales sur le Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Département (gouvernance), du PETR et des EPCI,
- Les actions et investissements pour une alimentation saine et durable pour tous peu émettrice de gaz à effet de serre (« bien manger », De la ferme à l'assiette », etc.),
- La création /rénovation de multiples ruraux, de halles de marchés et de magasins de producteurs locaux,
- L'appui au retour de la gastronomie et l'art culinaire français,
- Le soutien et installations pour une agriculture et une pêche à moindre impact,
- Le soutien et création de jardins partagés et d'espaces d'agriculture urbaine,
- Le soutien aux infrastructures des cuisines et restaurants scolaires et RHD de qualité et qui s'approvisionnent en produits locaux,
- Les actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La sensibilisation au « Consommer autrement » et éducation auprès de la population, animation d'un réseau citoyens à l'échelle communale.

## **Orientation stratégique n°2 : Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente**

### **PAR LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE**

Cet axe vise à soutenir la création et le développement des entreprises, pour une part dans des filières spécifiques ou importantes pour le territoire, le tout dans un souci de sobriété foncière. Elle doit répondre aux ambitions des chefs d'entreprises et faire du pôle d'équilibre une terre d'accueil prospère au développement économique.

Malgré la crise économique, le nombre de création d'entreprises reste dynamique avec cependant quelques périodes de ralentissement ponctuelles.

Le territoire Vidourle Camargue est composé d'un tissu économique formé principalement de petites entreprises et très petites entreprises (TPE). 87,8 % des entreprises comptent moins de 10 salariés.

Cet espace rural est riche en points d'attraction touristique à forte fréquentation, dans un cadre naturel préservé se prêtant au tourisme vert et responsable.

Les types d'opérations attendues sont :

- L'élaboration et la conduite de stratégies de développement et de plan d'actions pour anticiper et observer les mutations économiques et des entreprises au sein des secteurs clés comme l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, etc.
- La réhabilitation de friches industrielles, immobilières ou agricoles, (projets avancés)
- La création, densification et rénovation des zones artisanales et économiques,
- L'aménagement ou la réhabilitation de locaux et services d'accueil des entreprises (pépinières, ateliers relais, tiers lieux, espaces de coworking, antennes délocalisées, hôtels d'entreprises),
- Le soutien et investissement pour l'innovation, l'expérimentation et le maintien des savoir-faire locaux
- L'accélération de la digitalisation, du télétravail et du déploiement de réseaux et services numériques.
- L'accompagnement de filières d'avenir pour le territoire, adossées aux ressources et compétences endogènes dans une logique de gestion durable de la ressource (filiale en circuits courts),
- Le soutien à l'attractivité touristique pour un secteur plus moderne, solidaire et durable,
- Le développement des équipements ayant trait au nautisme et à la plaisance, secteur important pour la population et le tourisme,
- Le développement et le maintien de l'économie fluviale (Canal du Rhône à Sète).

### **PAR L'EMPLOYABILITÉ DES ACTIFS**

74 % de la population est active sur le territoire du PETR et légèrement supérieur à la moyenne régionale. On compte environ un taux de chômeurs important mais qui reste inférieur aux moyennes départementales. Pourtant le PETR observe une part des chercheurs d'emploi isolés et précaires en termes de formation, de mobilité, de freins psychologiques qui doit être accompagnée et soutenue pour une réinsertion réussie.

Le secteur de l'économie sociale est solidaire (ESS) est présent mais peu innovant. Sur les 567 structures employeuses d'ESS du territoire, nous dénombrons seulement sept entreprises coopératives de type SCIC ou SCOP. Six Sociétés coopératives et participatives et une société coopérative d'intérêt collectif à l'échelle du territoire Vidourle Camargue. 95 % des structures employeuses sont des associations.

Cette orientation doit donc prendre en compte les enjeux pour faciliter l'employabilité des personnes du territoire autour des actions suivantes :

- La création, requalification, aménagement et équipements des lieux adaptés aux nouveaux modes de travail ou dédiés à la formation et à l'accompagnement méthodologique et pédagogique comme les écoles d'entreprises, les maisons de l'emploi, etc.,
- Le soutien à l'insertion professionnelle et l'accompagnement des chercheurs d'emploi en prenant compte de l'inclusion et des égalités sociales
- Les actions de professionnalisation et de formation aux métiers de la transition écologique et autres filières d'avenir,
- L'adhésion aux solutions proposées par l'Etat et ses partenaires : 1 jeune 1 solution, Territoire Zéro chômeurs, Plan de gestion des emplois et des compétences territoriales (GPECT), etc.
- L'installation de sociétés coopératives (SCOP, SCIC) ou autres types d'entreprises issues de l'Economie Sociale et Solidaire.

## **Orientation stratégique n°3 : Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone**

### **POUR LE CADRE DE VIE**

Le bassin de vie se dessine en un maillage de pôles structurants (Sommières, Calvisson, Vergèze, Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi) qui facilitent la vie des populations de ces territoires en proposant une offre de services et commerces de proximité. Ces pôles sont aujourd'hui engagés dans le dispositif « Petites villes de demain », dans le but de conforter et dynamiser leurs centralités (sauf Vergèze qui représente le premier pôle d'échange multimodale du territoire toutefois).

Au-delà de ses pôles structurants et relais, toutes les communes sont concernées par cette nécessité de maintenir voire de renforcer leurs centralités dans une approche qualitative pour un « bien être ensemble » autour des services, de la santé et du cadre de vie.

Les actions portent ainsi sur :

- Le renouvellement de friches urbaines, des centres anciens et historiques et la déconstruction/ réhabilitation d'anciens bâtis afin de créer de la qualité urbaine (nouveaux logements qualitatifs accessible au plus grand nombre ou répondant aux attentes des personnes âgées, aux jeunes, aux personnes seules, aux familles monoparentales..., commerces, espaces publics ...) avec l'objectif de favoriser la densité et de limiter la consommation foncière,
- Des opérations d'aménagements s'inscrivant dans la transition écologique : aménagement de places partagées, d'axes principaux/quartiers, mobilités douces et accessibilité, meilleurs accès aux services et équipements structurants, etc.
- La réhabilitation/l'extension des groupes scolaires, bâtiments ouverts au public, etc.
- Le soutien à l'ingénierie et à l'investissement dans la cadre des Petites Villes de Demain,
- Le soutien aux entreprises et aux commerces locaux et de proximité,
- Le soutien au développement des infrastructures d'accueil d'enfants (crèche, périscolaire, ALSH, etc.),
- L'accès aux services de santé et aux soins médico-sociaux pour tous et aux infrastructures pour les personnes âgées,
- Les investissements pour la sécurité des populations.

### **POUR LE VIVRE ENSEMBLE ET LA COHÉSION SOCIÉTALE**

Le PETR Vidourle Camargue compte un nombre important d'équipements et de services diversifiés sur son territoire, associés à une vitalité (culturelle, socio-culturelle et sportive) associative reconnue. Tous ces ingrédients permettent de créer les conditions du « bien vivre ensemble ».

Il s'agit de soutenir cette dynamique par :

- Le soutien à la participation et aux actions citoyennes pour accroître les liens sociaux dans les villes et les villages, l'éducation et la jeunesse,
- L'accompagnement du milieu associatif et sportif, réhabilitation des salles communales / intercommunales ou de sports,
- L'aménagement et soutien à l'investissement pour la pratique et la facilitation de l'accès à la culture et l'art,
- La création et l'animation de tiers lieux, fabriques de territoire et autres lieux d'échanges et de rencontres intergénérationnelles ou issu de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Le développement des sites France Service pour un accès illimité aux droits, informations et accompagnement,
- Le financement de postes de conseillers numériques afin de résorber la fracture numérique,
- Les opérations portées par les intercommunalités telles que la plateforme de rénovation énergétique, les Programme d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU) ont également vocation à être soutenues,
- Le soutien à la modernisation des services publics et des collectivités territoriales.

## **Orientation stratégique n°4 : Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air**

### **PAR LES MOBILITÉS DURABLES**

Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables. Il s'agit ici d'évoquer les mobilités du quotidien, propres au territoire de chaque intercommunalité. En effet, les déplacements sont majoritaires au sein du territoire intercommunal avec une prédominance de la voiture.

Sur de petites distances, il est possible d'envisager une substitution de la voiture par des déplacements doux, marche ou vélo, à condition que les aménagements et services soient adaptés à des déplacements sécurisés.

Les types d'opérations attendues sont :

- Les stratégies locales en matière de politiques de mobilités comme l'élaboration d'un plan de mobilité et des schémas vélos,
- Les aménagements de pôles d'échanges multimodaux et leurs connexions,
- Les aménagements/équipements cyclables ou pédestres. Il est cependant important qu'un schéma directeur intercommunal s'assure des continuités futures entre tous les aménagements envisagés,
- La limitation de la place de la voiture dans les centres villes : solutions douces, efficaces et sécurisées. Assurer une meilleure desserte d'équipements communaux/intercommunaux et ainsi permettre à chacun d'y accéder et notamment les plus jeunes,
- Les actions pour le développement d'une politique du covoiturage : animation et équipement,
- Les dispositifs d'équipements de vélos à assistance électrique et/ou en véhicules électriques,
- L'aménagement d'interconnexions entre les réseaux communaux, intercommunaux et des métropoles pour améliorer les déplacements quotidiens et rendre accessible le territoire,
- Le remplacement des flottes de véhicules existantes par des véhicules propres et bas carbone,
- L'amélioration des transports en commun et à la demande.

### **PAR UNE GESTION DE L'EAU EXEMPLAIRE**

On observe un état écologique globalement médiocre mais un état chimique plutôt bon. De nombreux axes d'amélioration peuvent être identifiés sur le territoire en lien avec les pratiques domestiques, industrielles, agricoles et touristiques.

L'eau représente des enjeux conséquents, qu'il s'agisse de la capacité à alimenter en eau potable les habitants mais aussi les entreprises. Il en va de la possibilité d'accueillir de nouvelles populations et activités dans les années à venir. L'assainissement doit également être performant pour préserver la qualité des milieux naturels et leur biodiversité, comme les activités économiques qui s'y rattachent.

Les projets portés par les collectivités auront vocation à porter sur :

- Les études stratégiques (schémas directeurs eau et assainissement, GEMAPI, etc.),
- Les travaux visant à améliorer l'assainissement collectif qu'il s'agisse de la réhabilitation de réseaux défaillants, de renouvellement de réseaux, d'amélioration de la performance des stations d'épuration, d'extension de la capacité des STEP pour répondre aux enjeux d'accueil des populations et des entreprises.
- Les opérations visant à l'accompagnement des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs sur les bassins versants sensibles.
- La gestion des eaux pluviales,
- La création et renouvellement des réseaux ou des usines d'eau potable, la sécurisation de l'alimentation en eau,
- La restauration et la préservation des continuités écologiques et du réseau hydraulique,
- La sensibilisation des usagers sur les risques et l'utilisation de la ressource,
- Les études, observations et actions pour les enjeux majeurs liés au grand cycle de l'eau, aux risques et aux activités économiques et sociales (salinisation, trait de côte, etc.).

## **Orientation stratégique n°5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire**

### **POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE**

Territoire carrefour de brassage de population, le PETR Vidourle Camargue a connu à travers les siècles de multiples échanges culturels et sociaux qui lui ont façonné une identité culturelle, géographique et économique très forte que l'on retrouve dans un patrimoine culturel et naturel d'envergure. Il présente une très grande diversité de paysages présentant une biodiversité à protéger.

L'importance de "la Bouvine" (terme générique qui désigne l'ensemble des activités économiques et des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais) personnalise fortement l'activité économique-culturelle locale par les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, courses camarguaises...) et ses lieux de pratique (arènes, torils).

Il est important de préserver la richesse de ces paysages et des biodiversités associées. Ils sont essentiels en termes d'attractivité touristique ou résidentielle.

C'est ainsi que sont attendus :

- Des aménagements de sites naturels et touristiques accueillant des visiteurs, notamment via les labels Grand Site de France et d'Occitanie,
- La préservation et restauration écologique des milieux fragiles (trames vertes et bleues, lutte contre le plastique, etc.),
- L'aménagement et la végétalisation des espaces publics,
- Le soutien aux actions en prévention des risques,
- Des espaces de valorisation du patrimoine naturel, patrimonial et immatériel destinés à différents publics,
- La restauration, protection et valorisation du patrimoine,
- Le soutien à la création, à la réhabilitation, à la conservation, à l'aménagement et à l'équipement des lieux et symboles liés à la pratique des traditions taurines camarguaises,
- Les actions d'éducation et de transmission (communication et sensibilisation) autour des patrimoines culturels et naturels.

### **PAR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Depuis plusieurs années, le rapport aux déchets a changé avec une prise de conscience de la dépendance de notre économie vis-à-vis de ressources finies et de l'impérieuse nécessité du recyclage. Les déchets sont ainsi devenus des « ressources » et matières premières valorisables.

Les dépôts en déchetteries sont conséquents, notamment les déchets verts.

Les projets proposés sont :

- La réhabilitation ou le réaménagement des déchetteries avec des mises aux normes, la mise en place des contrôles d'accès dans une recherche d'optimisation et d'équilibre des coûts et de réduction des quantités traitées, facilitation des collectes,
- La création de ressourceries et recycleries,
- La création de plateforme de broyage de déchets verts.
- Le maintien et le développement des démarches d'économie circulaire comme « Les Remendaires » portés par l'association Calade,
- L'initiation à la réutilisation et au traitement local des déchets compostables, sensibilisation des usagers sur la production de déchets et le tri sélectif.

## **Orientation stratégique n°6 : Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire**

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

L'objectif général est de mettre en œuvre et renforcer le projet de territoire par la coopération autour de deux objectifs :

### **Renforcer la mise en œuvre du CRTE par l'échange :**

- En confortant les liens avec les territoires voisins,
- En enrichissant par ce biais les démarches de développement et de gouvernance du territoire,
- En développant des échanges thématiques et des actions partagées autour de problématiques communes.

### **Favoriser la transférabilité des actions entre territoire :**

- En allant chercher des solutions extérieures aux problématiques du territoire,
- En participant à l'élaboration de documents repères et guides de bonnes pratiques,
- En diffusant les résultats auprès d'autres territoires lors de séminaires d'échanges ou en CLCT.

Les types d'opération attendus sont :

- Les actions et animations des différents réseaux portés par le PETR (conseil de développement, Eco passeurs tourisme, correspondants patrimoine, réseau citoyen alimentation, comité de programmation et de sélection des fonds européens),
- Le soutien aux actions préparatoires des projets de coopération (idée à projet),
- Le soutien à la participation et à l'organisation d'échanges d'expériences thématiques et d'acquisition de bonnes pratiques,
- Le soutien aux actions de réflexion, de conception et communication de documents repères et de guides méthodologiques,
- L'élaboration, conduite et participation à des stratégies communes de développement,
- Le soutien aux actions communes de promotion et valorisation des CRTE,
- Le soutien aux actions et opérations partagées d'investissement correspondant à une opération éligible dans le cadre des orientations stratégiques,
- Les actions de conduite et de médiation pour la réussite des projets de coopération.

Les acteurs du territoire ont également une forte attente d'un accompagnement de l'Etat pour appliquer les grandes orientations nationales en construction (loi 3D par exemple).

*Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.*

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 4 – Le Plan d'action**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### **4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat**

*Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :*

- *Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);*

- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

*En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.*

*Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.*

#### **4.2. Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projets/action en annexe.

*Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.*

*Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.*

*Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :*

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

*Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.*

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.4. Les actions de coopération interterritoriale**

*Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires, notamment voisin.*

*Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :*

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

*Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats... d'où la volonté du territoire Vidourle Camargue d'afficher une orientation stratégique « Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire » dans ce contrat.*

## Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires, etc.), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR Vidourle Camargue assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le PETR s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la

collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4.

### **6.4. Engagements du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

*Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.*

### 6.5. Engagements des EPCI

Les EPCI s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Les référents des EPCI pourront se constituer le relais des informations entre le PETR et les communes/services des EPCI porteurs de projets.

*Le cas échéant, certaines EPCI, via des fonds de concours, pourront apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération des EPCI concernées.*

### 6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Il est rappelé que les signataires du CRTE partagent une forte volonté d'associer la société civile à la mise en œuvre du contrat. Les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Le Conseil de développement du PETR ;
- Les réseaux socio-professionnels liés aux missions du PETR (club des entrepreneurs, éco passeurs, correspondants patrimoine, réseau alimentation citoyen, comité de sélection des fonds européens).

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire de novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes et futures, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

**Un pacte territorial Occitanie (PTO) regroupera les CRTE et les Contrats Territoriaux Occitanie Pyrénées Méditerranée. La signature de ce PTO entre la Préfecture de Département, la Région et les Départements, s'ils sont parties prenantes, permettra de faciliter les échanges et de développer les synergies notamment sur les plans de financements des projets communs. Le PTO pourra devenir un instrument de gouvernance et d'orientation.**

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du PETR Vidourle Camargue ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires des **EPCI** et du **Département du Gard**, des services de l'**Etat**, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Identifier les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel ;
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du PETR. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des services du **PETR**, des **EPCI** et du **Département du Gard** et de l'**Etat**, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### Le comité des financeurs

Par ailleurs, en déclinaison du Pacte Territorial entre l'Etat et la Région, le PETR souhaite mettre en place un comité financeur à l'échelle interdépartementale, regroupant les cosignataires du CRTE Vidourle Camargue, les représentants du CRTE porté par la communauté de communes du Pays de Lunel, les représentants de la préfecture et du département de l'Hérault, ainsi que la Région.

Ce comité se réunira/échangera avant les comités de pilotage et/ou comité technique pour l'intérêt :

- D'examiner de manière transversale les actions à financer et le taux d'aide publique ;
- De simplifier les démarches auprès des porteurs de projets ;
- D'apporter une cohérence entre les différentes politiques contractuelles.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, inscrits dans chaque orientation stratégique en annexe.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions. Les modifications du programme opérationnel annuel, des fiches mesures et/ou fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

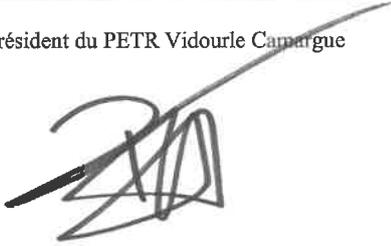
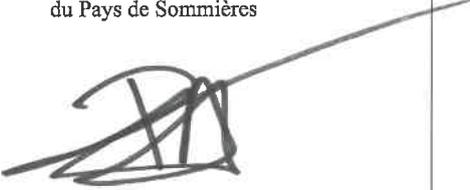
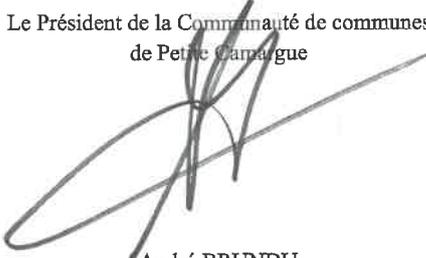
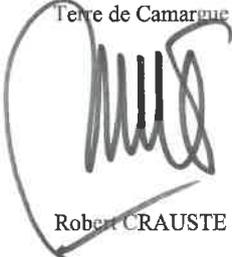
## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

## Signature

Contrat établi en 7 exemplaires originaux

Signé à Nîmes, le 17 décembre 2021,

<p>La Préfète du Gard</p>  <p>Marie-Françoise LECAILLON</p>	<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard</p>  <p>Françoise LAURENT-PERRIGOT</p>
<p>Le Président du PETR Vidourle Camargue</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes Rhony, Vistre, Vidourle</p>  <p>Philippe GRAS</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue</p>  <p>André BRUNDU</p>
<p>Le Président de la communauté de communes Terre de Camargue</p>  <p>Robert CRAUSTE</p>	

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Diagnostic de territoire**

**Annexe 2 – Actualisation et priorisation de la stratégie 2021-2027**

**Annexe 3 – Projet de territoire Vidourle Camargue**

**Annexe 4 – Mise en œuvre de la concertation pour le projet de territoire**

**Annexe 5 – Etat des lieux écologiques du territoire Vidourle Camargue**

**Annexe 6 – Orientations stratégiques et indicateurs de suivi**

**Annexe 7 – Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

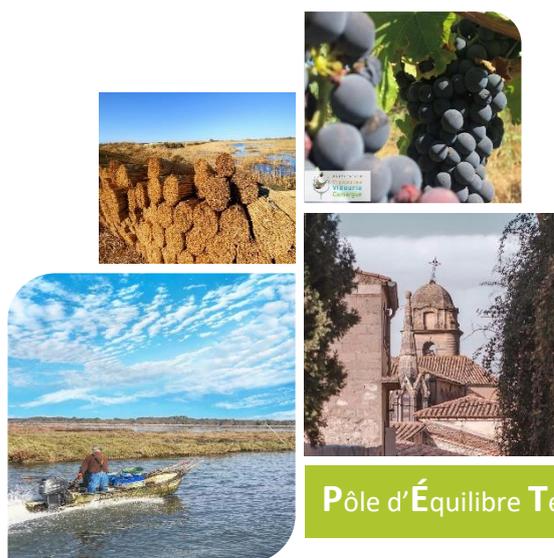
**Annexe 8 – Contribution du Département du Gard**



## Annexe 1 : Diagnostic territorial du PETR Vidourle Camargue 2021



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATÉGIQUE



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue



## **PRÉAMBULE**

Le diagnostic qui suit a été construit à partir de ressources croisées et complémentaires :

- Des données quantitatives principalement issues de l'INSEE, de l'observatoire des territoires et d'autres organismes institutionnels plus spécifiques (CRESS, DREAL, DRAAF, Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, etc.)<sup>1</sup>
- Des diagnostics thématiques territoriaux réalisés par différents acteurs et partenaires : Pôle Emploi Gard/Hérault, les CCI, les intercommunalités, les Chambres d'agriculture, état initial de l'environnement de la CC Pays de Lunel, etc.
- Des programmes prospectifs et projets de territoire récemment menés : Projet de territoire du PETR Vidourle Camargue, PCAET<sup>2</sup> de chaque intercommunalité, etc.
- Des données qualitatives ayant permis d'enrichir l'analyse, issues d'entretiens avec des acteurs publics et privés du territoire (élus, techniciens, partenaires, société civile...) et des ateliers de concertation récemment menés dans le cadre de la stratégie territoriale.

Ainsi, de multiples acteurs ont participé à la démarche d'analyse. Ce diagnostic est la synthèse de ces approches diverses, conduisant à une analyse synthétique des grandes tendances du territoire. Il servira notamment de base à l'évaluation du dispositif LEADER sur la période 2014-2020 ainsi qu'aux futures candidatures pour d'autres programmes de développement local déposés par le PETR Vidourle Camargue.

---

### **Crédits photos**

Fanny Dupuis - @parenthèsecitron

Mas de la Comtesse

Vignobles Vidourle Camargue

Titouan Denimal-Pinto

PETR Vidourle Camargue

Trésorsdecamargue.fr

~~Grand Site de France de la Camargue Gardoise~~

<sup>1</sup>

Office du tourisme du Grau du Roi

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

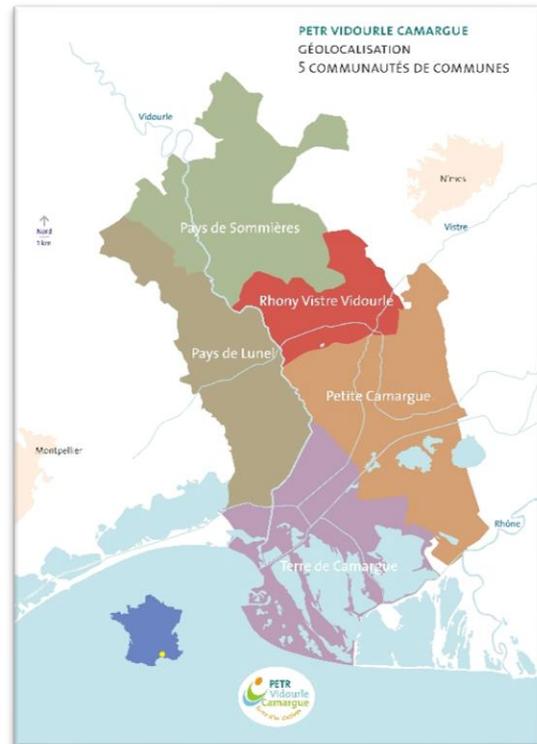
<sup>2</sup>

PCAET : Plan Air-Climat-Énergie Territorial

## I. Le territoire Vidourle Camargue

Ouvert sur la Méditerranée et le piémont Cévenol, à la croisée de la Provence et du Languedoc, à proximité de deux métropoles puis à cheval sur deux départements, le territoire Vidourle-Camargue occupe une position géographique favorable. Territoire de passage, il bénéficie d'un bon réseau d'infrastructures constituant autant de passerelles pour une ouverture réelle sur l'extérieur et sur la Méditerranée. Ainsi, cet espace du fait de sa position interstitielle, met en évidence une réalité territoriale et sociale où villes et campagnes se mêlent.

Le PETR est un syndicat mixte fermé, qui rassemble 5 communautés de communes. Rattaché jusqu'en 2020 au PETR par une convention de partenariat, la Communauté de communes Pays de Lunel fait aujourd'hui partie intégrante du territoire Vidourle-Camargue. Elle est désormais associée à toutes les décisions des 4 autres intercommunalités.



Carte 1 : Géographie du PETR Vidourle Camargue. PETR VC.

Le PETR est né de la volonté des acteurs du territoire et c'est sa forte dynamique de projet qui a fait de son existence une évidence au niveau local. Il n'agit pas comme un échelon supplémentaire entre les communautés de communes qui le composent, mais comme un outil de coopération facilitant le dialogue et la mise en commun de moyens et de stratégies de développement territoriales.

Le territoire du PETR est composé de **5 Communautés de communes** pour 50 communes membres : 1 seule de plus de 25 000 habitants (Lunel), 1 de plus de 10 000 habitants (Vauvert) et 6 communes entre 5 000 et 10 000 habitants.

Nombre d'habitants (Insee 2017)	147 774 habitants	
CC Terre de Camargue	20 316 habitants	3 communes
CC Petite Camargue	26 822 habitants	5 communes
CC Pays de Lunel	50 363 habitants	14 communes
CC Pays de Sommières	23 423 habitants	18 communes
CC Rhône-Vistre-Vidourle	26 850 habitants	10 communes

Le territoire concerne les **5 cantons** d'Aigues-Mortes, de Calvisson, Lunel, Sommières et Vauvert. Il touche **3 aires urbaines** qui sont Montpellier, Lunel et Nîmes mais 18 communes demeurent hors aire urbaine.

9 bassins de vie sont concernés :

<b>Quissac</b>	<b>2 communes :</b> Cannes-et-Clairan, Montmirat
<b>Calvisson</b>	<b>4 communes :</b> Boissières, Calvisson, Congénies, Nages-et-Solorgues
<b>Sommières</b>	<b>19 communes :</b> Aspères, Aujargues, Combas, Crespian, Fontanès, Junas, Lecques, Montpezat, Saint-Clément, Salinelles Souvignargues, Villevieille, Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Entre-Vignes, Saussines.
<b>Lunel</b>	<b>13 communes :</b> Aigues-Vives, Aimargues, Aubais, Gallargues-le-Montueux, Saint-Laurent d'Aigouze, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pézan, Saint-Sériès, Saturargues, Villetelle
<b>Vergèze</b>	<b>3 communes :</b> Codognan, Mus, Vergèze
<b>Vauvert</b>	<b>3 communes :</b> Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert
<b>Aigues-Mortes</b>	<b>1 communes :</b> Aigues-Mortes
<b>Le Grau du Roi</b>	<b>1 communes :</b> Le Grau du Roi
<b>Nîmes</b>	<b>4 communes :</b> Aubord, Parignargues, Uchaud, Vestric-et-Candiac

## A. VIE LOCALE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

### A.1. Structuration du territoire

#### Un territoire de plus en plus sous influences nîmoise et montpellieraine

Le PETR Vidourle Camargue peut être identifié comme un **territoire de plus en plus sous influence de grands pôles urbains**. Les conséquences de cette périurbanisation sont multiples. Elles se traduisent tout d'abord par une urbanisation diffuse, avec **des continuités plus fortes entre la métropole de Nîmes, Montpellier et le territoire Vidourle Camargue et plus globalement à proximité des grands axes de communication (A9, D6110, N113...)**. La périurbanisation a également des conséquences considérables sur les modes de vie : dissociation entre lieu de résidence et d'activités, croissance et allongement des déplacements, dépendance automobile et énergétique...

On peut mesurer l'importance de ces relations à la proportion des personnes effectuant leur trajet domicile-travail se rendant en-dehors du territoire : en 2013, **46 % des actifs du territoire se déplaçaient hors du territoire pour leur emploi**, la majorité des trajets s'effectuant vers Nîmes et Montpellier (*données Maison de l'Emploi Vidourle Camargue, 2013*)<sup>3</sup>.

#### Cette importante tendance de développement ne signifie pas, pour autant, la disparition de la campagne

En effet, cette dernière a bien évolué, du fait d'une mobilité accrue, de modes de vie qui se rapprochent et de l'émergence du périurbain. Cependant, elle conserve bien un sens dans l'imaginaire collectif et reste connotée positivement. Que cela soit pour y habiter ou pour des fonctions récréatives (tourisme, activités ludiques et sportives), la campagne représente un espace caractérisé par ses paysages (se mettre au « vert »). Elle conserve également une dimension affective : la recherche d'authenticité et d'un cadre de vie agréable, de produits de proximité faisant également partie des éléments de perception de la « campagne ». **Qu'il s'agisse des nouveaux habitants, des visiteurs ou même des locaux, ce territoire incarne ces qualités**. La campagne, notamment en Vidourle Camargue, détient bien des spécificités : les activités agricoles continuent de façonner le paysage, un marché foncier attractif, une proximité à la nature et la possibilité de s'éloigner des activités humaines, une vie sociale qui possède encore des caractéristiques propres (notion de « terroir ») avec ses codes, des ambiances ainsi que des savoir-faire et des pratiques traditionnelles qui perdurent. Toutefois, **ce dynamisme démographique et de périurbanisation sont parfois sources de ruptures pour les équilibres du territoire et déclenchent des conflits d'usages autour du foncier et des terres agricoles**. (Déséquilibre et banalisation des paysages notamment).

### A.2. Démographie et société

#### Un territoire rural et périurbain à la démographie vieillissante, mais qui reste attractif :

**Les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 35 % de la population**, un chiffre supérieur à la moyenne régionale (+27,8) et nationale (+24,9) tandis que les moins de 15 ans représentent 18,3 % des habitants du territoire Vidourle Camargue. La population est donc âgée et vieillissante, sans être pour autant dépendante, et constitue un vivier du bénévolat associatif local. Ces habitants sont un atout important pour développer une économie résidentielle ainsi que pour la transmission culturelle et de compétences aux autres générations. Le maintien de cette population en zone rurale est directement conditionné par la capacité à offrir des services de proximité ou des solutions d'aide à la

---

<sup>3</sup> Les données datent de 2013, période à laquelle la Maison de l'emploi était toujours active. Aujourd'hui, nous manquons de données à l'échelle du PETR sur l'emploi et la formation.

mobilité. Sa présence joue un rôle structurant dans l'économie de services de proximité, dont le potentiel augmente et que l'on nomme : « **silver économie** ».

Bien que l'indice de jeunesse à l'échelle du PETR<sup>4</sup> (92 jeunes de – de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) soit plus élevé que les indicateurs moyens par rapport à la Région (80 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) ou aux deux départements (81 jeunes pour 100 + de 60 dans le Gard et 85 jeunes pour 100 + de 60 dans l'Hérault), les données peuvent être très variables d'une commune à une autre. Par exemple, nous observons un indice de 29 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans pour la commune du Grau du Roi tandis que pour la commune de Lecques, nous observons 206 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans.

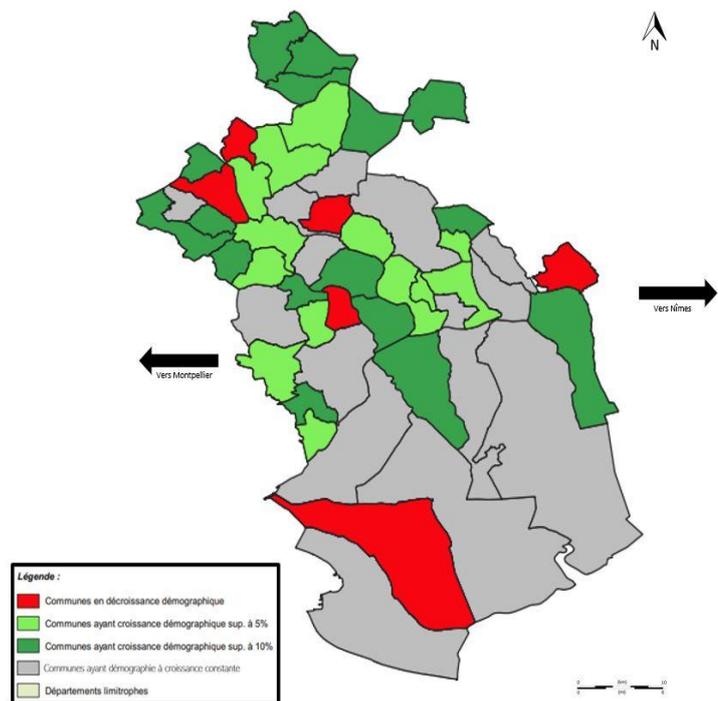
Cependant, le territoire attire de nouveaux habitants favorisant un accroissement de la population. Ces dix dernières années, le PETR a gagné plus de 10 000 habitants (+ 14% entre 2007 et 2017). Ce chiffre, supérieur à la moyenne du Gard et de l'Hérault, prouve donc qu'il s'agit d'un territoire attractif. L'analyse des statistiques permet de démontrer qu'une part non négligeable des nouveaux arrivants est constituée d'actifs et de jeunes retraités aux revenus supérieurs à la médiane locale. A contrario, les jeunes issus du territoire sont souvent amenés à quitter le périmètre Vidourle Camargue pour leur formation et/ou pour trouver un emploi puisque le territoire ne dispose pas de formation de niveau 1 et 2 (enseignement supérieur...), ni de solutions d'hébergement ou de transports satisfaisantes permettant de gagner en autonomie et de réaliser ses études convenablement.

L'arrivée de nouveaux habitants permet de contrebalancer de justesse une démographie qui peine à se renouveler.

La majorité des communes ayant eu la plus forte évolution démographique sont celles qui se trouvent aux frontières du périmètre du PETR et celles qui sont les plus proches des aires métropolitaines de Nîmes et Montpellier.

Le Nord qui se caractérise par de petites communes initialement peu peuplées mais qui affichent pour la majorité, une croissance de + 5% entre 2012 et 2017.

Le Sud se caractérise par des communes très étendues qui connaissent une croissance très faible voire négative comme pour Aigues-Mortes (- 3%).



Carte 2 : Évolution démographique entre 2007 et 2017, Insee.

### Une offre de services structurée et de proximité dont l'accès reste à faciliter :

De nombreux bourgs et petits pôles de services structurent et maillent le territoire à une échelle permettant de proposer aux populations locales un ensemble de services de proximité. En témoigne

<sup>4</sup> Indice de jeunesse : Proportion des jeunes de moins de 20 ans par rapport au nombre de personne âgées de 60 ans et plus sur un territoire donné – Insee, RP2017.

**le temps d'accès moyen aux usages courants au plus près du domicile (calculé par bassin de vie, INSEE 2017) : 11min53.**

L'offre culturelle, sportive et de loisirs est importante, mais manque de visibilité et de mise en réseau pour être facilement accessible, en particulier auprès des nouveaux arrivants qui découvrent le territoire.

**Une bonne synergie médicale de premier recours** est perceptible : une **densité de médecins libéraux de 105,2**, bien supérieure à celle du Gard (81%) et de la France (79%), ainsi qu'une **densité d'infirmiers libéraux de 265,7 pour 100 000 habitants**. Par ailleurs, nous observons une carence de plus en plus significative en matière de médecine spécialisée pour presque 150 000 habitants : 1 seul pédiatre, 4 gynécologues, 3 dermatologues, etc. En rapport avec ce vieillissement, **l'offre de service aux personnes âgées semble convenir** mais elle devra sans doute être renforcée à l'avenir. En effet, 16 établissements d'hébergement pour les personnes âgées ont été recensés. Néanmoins, le territoire est composé de 15 établissements d'accueil de personnes dépendantes (ex : EHPAD) et d'un seul établissement assurant l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : résidences séniors). Un seul Centre Intercommunal d'Action Sociale est présent au Grau du Roi. Le dispositif MAIA<sup>5</sup> (pilote par le département) est présent tandis que les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent chez les bénéficiaires des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires... **A l'avenir, ces différents constats interrogeront l'adaptation de l'offre de services locaux (santé notamment) en faveur de cette population vieillissante.**

**Un engagement associatif et citoyen fort mais une dynamique qui s'essouffle :**

Les animations sociales sont multiples et diversifiées en Vidourle Camargue grâce à la présence de nombreuses associations aux engagements bénévoles et citoyens. **Le territoire compte deux fois plus d'associations proportionnellement aux départements Gardois et Héraultais** : 479 associations pour 10 000 habitants en Vidourle Camargue contre 231,5 associations en moyenne pour les départements). Malgré ce tissu associatif dense, le secteur est soumis à la problématique du renouvellement des membres de ses structures notamment chez les jeunes.

**Les secteurs des loisirs et sports (20% de la population licenciée), de l'action culturelle et de l'action sociale sont les plus représentés sur le territoire :**

	Nb d'asso.	Classement
LOISIRS & SPORTS	1004	N°1
ACTION CULTURELLE	757	N°2
ACTION SOCIALE	615	N°3

Tableau 1 : Associations et leurs spécificités, territoire Vidourle Camargue. Journalofficiel.gouv.fr - 2020.

<sup>5</sup> Dispositif MAIA : Méthode d'action pour l'intégration des services et de soin dans le champ de l'autonomie.

### A.3. Habitat et logement

#### Habitat : un parc qui s'adapte aux enjeux sociaux mais pas aux enjeux énergétiques

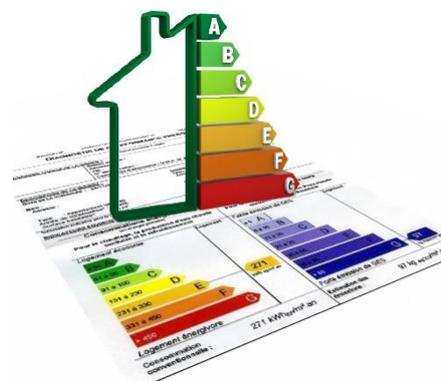
Malgré d'importants efforts réalisés par les collectivités territoriales ces dix dernières années, les difficultés de logement font de l'habitat un enjeu clé pour la revitalisation du territoire. Les logements en **Vidourle Camargue se caractérisent par un nombre important de résidences secondaires, l'ancienneté et la vétusté du parc, ainsi que la prépondérance nette des logements individuels.**

Une augmentation du nombre de logements est toutefois observable, due à l'augmentation de la population. En 20 ans, on dénombre 15,36 % de logements supplémentaires (2007-2017) et plus de 30 % de résidences principales (1999-2019).

Malgré ces évolutions positives, le parc reste ancien et marqué par :

- **Des logements vacants** (6% de logements vacants dont 2% depuis plus d'un an), particulièrement dans les bourgs-centres et dans la partie sud du territoire.
- **Une mauvaise situation face à la précarité énergétique** : ménages aux faibles revenus, logements énergivores, hausse du coût de l'énergie (*44 % pour l'électricité et 37% pour le gaz selon l'ONPE, 2008-2018*)
- **Un parcours résidentiel encore difficile** : manque de diversité de l'offre et prix important du logement.

Bien que l'habitat ne soit pas l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie à l'échelle du territoire, on constate que **62 % des logements ont plus de 30 ans** (av. 1990, 20% d'autres logements antérieurs à 1945). On en déduit que de nombreux logements ne sont pas aux normes actuellement en vigueur, voire que certains sont de véritables passoires énergétiques : sur la totalité des diagnostics de performance énergétique réalisés par l'ADEME en 2019 (3 893 DPE), **65 % des logements ont un DPE supérieur à D** (857 logements recensés en catégorie G). La rénovation énergétique semble être nécessaire à l'avenir.



Par la même occasion, une **bonne croissance en matière de logement sociaux** est perceptible. Presque deux fois supérieure à la moyenne départementale, le territoire bénéficie d'une croissance de **+ 15 % en 5 ans (2014-2019)** alors que le Gard affiche une moyenne à 8,9 %.

En 2021, la région Occitanie intensifie son intervention sur la rénovation énergétique de l'habitat à travers le dispositif Rénov'Occitanie. Deux chargés de mission seront hébergés au sein du PETR pour accompagner les habitants du territoire.

<b>VIE LOCALE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES</b> <i>(Population, cadre de vie, services et équipements)</i>		
	Positif	Négatif
	FORCES	FAIBLESSES
Diagnostic interne	<p>LA STRUCTURE DU TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un espace multipolaire, entre ruralité et périurbanisation :</b> proximité des métropoles de Nîmes et Montpellier</li> <li>- <b>Seul territoire du Gard avec un débouché sur le littoral :</b> tourisme balnéaire, nautisme et économie productive.</li> <li>- <b>Un cadre de vie attractif et reconnu :</b> attractivité résidentielle, fréquentation touristique, patrimoine naturel (palette de paysage) et culturel (architectural) remarquable.</li> <li>- <b>Une évolution démographique croissante</b> avec l'accueil de nouveaux arrivants (familles et retraités)</li> </ul> <p>SERVICES ET ÉQUIPEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un territoire plutôt bien doté en commerces/services de proximité.</b></li> <li>- <b>Des équipements supérieurs accessibles en moins d'une heure dans les agglomérations voisines</b></li> <li>- <b>Tissu associatif</b> dense autour de 3 secteurs : le sport, l'action culturelle et sociale qui contribuent au lien social.</li> <li>- <b>Croissance du parc de logements sociaux</b></li> </ul>	<p>LA STRUCTURE DU TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Phénomène de banlieurisation</b> entre deux agglomérations.</li> <li>- <b>Centres-bourgs en souffrance :</b> présence de logements « indignes », accessibilité aux commerces, vieillissement du parc immobilier, précarité énergétique forte...</li> <li>- <b>Une coopération entre EPCI peu développée</b> (compétences, équipements, écoles, systèmes de formation, santé, etc.)</li> </ul> <p>SERVICES ET ÉQUIPEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Des services inégalement répartis sur le territoire :</b> équipements centralisés autour des aires urbaines</li> <li>- <b>Carence</b> d'offre médicale spécialisée.</li> <li>- <b>Manque d'offre de formation professionnelle et des équipements liés.</b></li> <li>- <b>Marché immobilier tendu</b> (peu de vacances) : pas de mobilité résidentielle et logements inadaptés à la diversité des foyers.</li> <li>- <b>Dynamique associative à préserver</b> (renouvellement des membres, implication de la jeunesse...)</li> </ul> <p>POPULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un taux de pauvreté supérieur</b> à la moyenne nationale</li> <li>- <b>Perte d'une population jeune :</b> les actifs les plus jeunes quittent le territoire pour trouver un premier emploi et ils n'y reviennent pas/ Un part des jeunes scolarisés (établissement secondaires et supérieurs) doit rejoindre les métropoles par manque d'offre de formations sur leur territoire.</li> <li>- <b>Viellissement de la population, notamment sur le littoral</b></li> </ul>

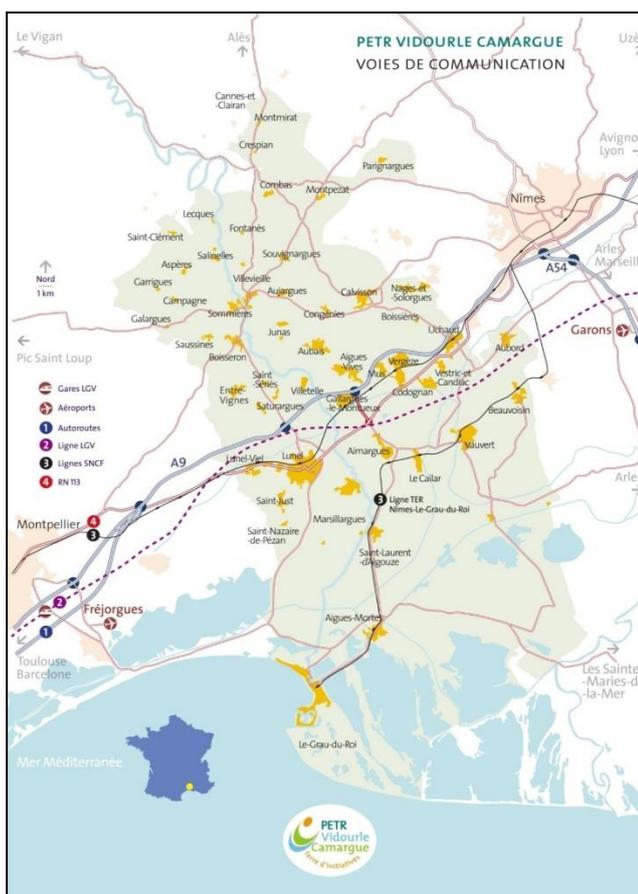
VIE LOCALE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES (Population, cadre de vie, services et équipements)		
	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>Diagnostic externe</b>	<p><b>STRUCTURE DU TERRITOIRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nouveaux habitants, potentiel source de dynamisme social et d'économie résidentielle.</b></li> </ul> <p><b>SERVICES ET ÉQUIPEMENTS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Structuration des réseaux à l'échelle du PETR, base vectrice de cohérence territoriale</b> (réseaux touristiques, club des entreprises, associations d'envergure...)</li> <li>- Population de petits villages en demande de commerces de proximité, mais confronter à une problématique de rentabilité économique</li> </ul> <p><b>POPULATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>« Silver économie »</b>, un très grand nombre de personnes âgées vivent à leur domicile, propice au maintien et au développement d'une économie résidentielle</li> <li>- <b>Des citoyens prêts à s'engager pour les enjeux de société</b> (durable, économique, culturel, touristique, etc.)</li> </ul>	<p><b>LA STRUCTURE DU TERRITOIRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dérive vers un territoire « dortoir » ou de passage.</b></li> <li>- Risque de perte d'identité et de dilution des traditions culturelles locales</li> </ul> <p><b>SERVICES ET ÉQUIPEMENTS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Éventuelle aggravation des carences en services liée à l'augmentation de la population et a son vieillissement</b></li> <li>- <b>Diminution de la population résidente du sud du territoire :</b> conséquence de la perte d'emplois, de la diminution de la jeunesse, d'un éloignement des services de proximité...</li> <li>- <b>Un vieillissement de la population qui interroge l'adaptation de l'offre de service locale</b> (santé notamment)</li> <li>- <b>Capacité d'investissement des mairies et collectivités locales stagnantes face à une population croissante</b></li> </ul> <p><b>POPULATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'inadéquation entre l'action publique et les besoins des administrés</li> </ul>

## B. RESSOURCES LOCALES : ENVIRONNEMENT, ÉNERGIES, MOBILITÉS

### B.1. Infrastructures et mobilités

**Un territoire au carrefour de l'arc méditerranéen et de l'axe nord/sud de la vallée du Rhône, ouvert sur la Méditerranée**

Le territoire est structuré autour de grandes voies de communication dont les principales sont l'autoroute A9 selon un axe est/ouest et l'autoroute A54 (section Arles-Nîmes) selon un axe nord/sud. L'autoroute A9 relie l'Italie à l'Espagne et le sud de la France à Lyon et Paris. Le territoire compte une sortie d'autoroute à Gallargues-le-Montueux et à Lunel. C'est également l'axe de la route européenne E80 qui traverse l'Europe d'est en ouest, de la Turquie au Portugal. Au niveau départemental, un système de voiries nationales et départementales, orientées est/ouest (RN 113, RD 6572, D135, D69, D34...) organise les liaisons secondaires qui traversent le territoire.



Carte 2 : Géographie des infrastructures de mobilités en territoire Vidourle Camargue, Christian BALADOU, ADRET ENVIRONNEMENT, 2019.

**Deux aéroports sont situés à proximité du territoire** : l'aéroport de Nîmes-Arles-Camargue sur la Commune de Saint-Gilles à proximité de Nîmes et l'aéroport de Fréjorgues sur la commune de Mauguio aux portes de Montpellier.

**Au titre du fluvial** : Le Rhône, le Petit-Rhône et le canal du Rhône à Sète sont des voies utilisées pour le tourisme et le transport de marchandises. Cet axe est porteur d'enjeux : des parts de marché sont à conquérir sur le tourisme fluvial avec les haltes nautiques et Port Camargue (1<sup>er</sup> port de plaisance d'Europe), une gestion plus durable s'impose (exemple de la démarche « Ports de plaisance exemplaires en réseau »).

### Des liaisons internes insuffisamment attractives

**Les transports en commun, bien qu’existants, n’offrent qu’un éventail de déplacements très réduits, que ce soit en termes de fréquence ou de lieux de desserte.**

N’oublions pas que le transport est sans doute l’enjeu principal des jeunes pouvant avoir des incidences directes sur la recherche d’emploi, la scolarisation, le choix de formation, la prise de rendez-vous, leurs loisirs... **Pour les lycéens (15-17 ans) comme pour les étudiants en études supérieures, le temps de trajet domicile-établissement scolaire atteint parfois 40 minutes** (bassin de vie de Calvisson) soit 4 fois plus que la moyenne départementale, 10 minutes pour le Gard et 13 minutes pour l’Hérault (Insee 2014). Ce constat peut justement être corrélé avec l’offre en formation initiale qui est largement déficitaire (2 lycées publics à Lunel qui n’accueillent pas les lycéens des 4 EPCI voisins...un lycée destiné à accueillir 1200 élèves est en construction dans la commune de Sommières).

Actuellement, la structuration des déplacements scolaires comporte des liaisons qui sont toutes orientées vers les lycées de Nîmes. En 2012, seulement 2,8 % des actifs utilisaient les transports en commun (train y compris) pour se rendre à leur lieu de travail. En 2017, une très faible augmentation de 0,1 a pu être constatée. Malgré 14 gares sur le territoire Vidourle Camargue, on comprend bien que le transport ferroviaire reste très marginal sur cet espace.

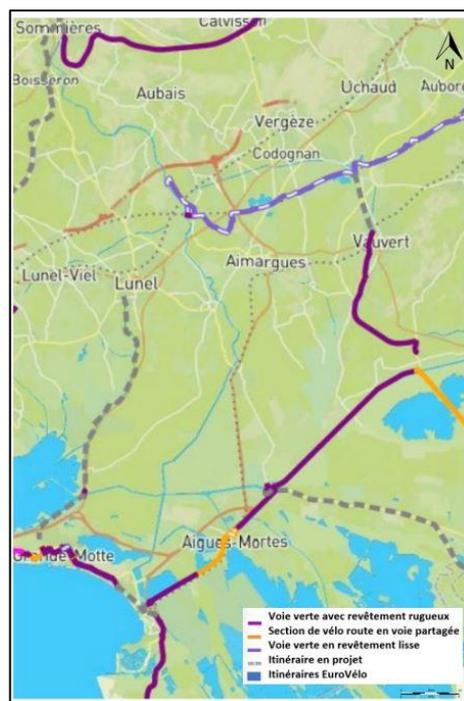
**Le réseau ferré** suit le même axe est/ouest que le tracé de l’autoroute. La LGV Méditerranée offre une ouverture supplémentaire du territoire sur l’extérieur et permettrait d’envisager l’amélioration du réseau des transports sur les agglomérations proches. Actuellement, la complémentarité du train avec les réseaux de bus, bien qu’ils soient présents, ne suffit pas et crée un manque d’attractivité. Les réseaux de bus Lio Gard donne un service structurant vers les villes relais comme Sommières, Lunel et Vauvert mais bénéficie de peu de connexions transversales permettant un maillage équilibré. Toutefois, 2 Pôles d’Échanges Multimodaux sont présents sur le territoire, un à Lunel et le second qui devrait être terminé d’ici fin 2021 à cheval sur les communes de Vergèze-Codognan. D’autres pôles d’échanges multimodaux devraient également voir le jour sur les communes du Grau du Roi, de Sommières, de Vauvert. Ces nouvelles infrastructures permettront de favoriser les liaisons quotidiennes en interne, elles offriront des opportunités en termes de mobilité et d’entrée pour le tourisme sur l’ensemble du territoire.

Ainsi, on comprend que la voiture est le transport le plus utilisé par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail. En 2017, **ces trajets représentaient 85,2 % des actifs à l’échelle du PETR, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2012.**

En parallèle, d’autres formes de mobilité plutôt développées sont présentes sur le territoire. **Le covoiturage** semble être une pratique qui se développe sur le territoire car nous retrouvons 4 aires de covoiturage sur les communes de Lunel (2), Aimargues (1) et Gallargues-le-Montueux (1). L’équipement du territoire en faveur des véhicules propres semble se développer convenablement car l’Europe préconise 1 point de charge électrique ouvert au public pour 10 véhicules tandis que le PETR en compte 1 pour 11 véhicules. Concernant les transports en commun, il apparaît nécessaire de développer les transports à la demande sur certains secteurs et d’approfondir les solutions envisageables pour le transport des jeunes, notamment hors période scolaire. La question de l’accès aux services et équipements culturels se pose également pour les personnes non mobiles. On observe que la desserte du territoire en transport en commun est globalement peu coordonnée entre les différents acteurs (transports en commun, transports scolaires, transports à vocation touristique (lien littoral/ arrière-pays) ...) et manque globalement d’ambition.

Dans un souci de développement durable, le territoire se compose d'ores et déjà de 75 km de piste aménagée/voie verte, de Caveirac à Sommières, de Vauvert à Gallician, de Gallician au Grau du Roi et du Grau du Roi à l'Espiguette. Ces équipements renforcent également le positionnement du territoire vers un tourisme éco-responsable. Toutefois, ces voies vertes sont aujourd'hui mal réparties sur le territoire et mériteraient d'être davantage développées sur l'axe Nord/Sud. Elles semblent être plus adaptées à l'usage touristique qu'à un usage quotidien, notamment pour les trajets domicile-travail.

À la suite de la loi LOM<sup>6</sup>, aucun des communautés de communes n'a choisi de prendre la compétence « Mobilité ». En effet, la région Occitanie s'imposant comme chef de file naturel sur cette thématique, les communes visent davantage une dynamique de co-construction avec cette dernière.



Carte 3 : Les Voies vertes sur le PETR Vidourle Camargue. Af3v.org.2020, Mapbox, OpenStreetMap.

## B.2. Environnement, patrimoines et paysages.

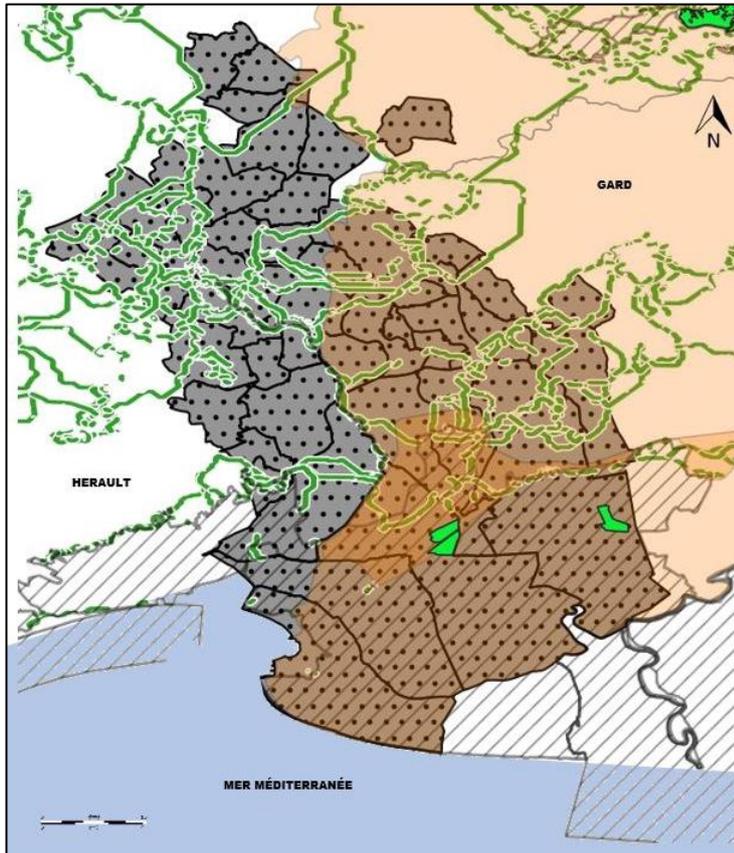
**Environnement et paysages : des unités paysagères riches et variées par leurs différences et leurs contrastes...**

Le territoire Vidourle Camargue se décline en trois unités paysagères :

- **1<sup>ère</sup> entité paysagère : le jardin des Garrigues au nord du PETR, porte des Cévennes** : Elle se caractérise principalement par de petites plaines et des vallons consacrés à la culture de la vigne, de l'olive et des terres sèches d'élevage du taureau de Camargue.
- **2<sup>ème</sup> entité paysagère : la plaine jardinée au centre du PETR** : Des paysages de plaines et coteaux, qui caractérisent cet espace, principalement favorable à la viticulture et à une riche polyculture.
- **3<sup>ème</sup> entité paysagère : le jardin de l'eau au sud du PETR, porte du littoral** : Une forte présence de marais, d'étangs, de zones humides exceptionnelles hébergeant une grande diversité écologique qui caractérise la Petite Camargue Héraultaise et la Camargue Gardoise.

<sup>6</sup> Loi d'Orientation sur les mobilités (mars 2021)

Le Vidourle Camargue est un territoire dans lequel les ressources sont globalement de bonne qualité, les paysages vivants et le patrimoine riche et protégé. Des **outils réglementaires (SCOT Sud Gard, SAGE, SDAGE, PPRN, ...)**<sup>7</sup> garantissent la bonne gestion de ces ressources et les valorisent aussi. Il est important de noter que le territoire Vidourle Camargue a de nombreux espaces naturels classés et/ou protégés, qui permettent de concilier biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social. Par exemple, le Grand site de France de la Camargue Gardoise (40 000 ha) fait partie de ces espaces emblématiques et préservés du territoire. Le site géré par le Syndicat Mixte du



même nom est notamment bordé par l'un des massifs dunaires les plus grand de la Région Occitanie (L'Espiguette), classé en site remarquable depuis 1975. Par ailleurs, le Syndicat gère aussi les 3 sites Natura 2000 de la Camargue Gardoise (SIC Petite Camargue, ZPS fluviolacustre et laguno-marine).<sup>8</sup>

Du nord au Sud du territoire, le fleuve Vidourle opère une véritable « coulée verte et bleue », et fait en grande partie l'objet d'un classement Natura 2000 (51% du site dans le Gard et 49% dans l'Hérault)

- Zônes couvertes par Réserve naturelle régionale
- Zônes couvertes par le périmètre SAGE Gard
- ▨ Zônes naturelles protégées - Directive Habitats
- Zônes concernées par PPRN
- Schéma régional de cohérence écologique : Trame verte, corridors écologiques.
- ▨ Communes concernées par PPRN
- Communes PETR

Carte 4 : Espaces protégés et outils réglementaires en Vidourle Camargue, 2021.

**Dans un contexte national de développement de l'économie verte et circulaire, le territoire tire son épingle du jeu en travaillant, à titre d'exemple, sur l'écotourisme ou la valorisation des déchets.**

7

SCOT : Schéma de cohérence territoriale  
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux  
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
 PPRN : Plan de prévention contre les risques naturels

8

SIC : Site d'Intérêt Communautaire (relative aux directives européennes pour la conservation des oiseaux sauvages).  
 ZPS : Zone de Protection Spéciale (relative aux directives européennes pour la conservation des oiseaux sauvages).

### ...Mais qui doivent être attentifs à plusieurs aléas naturels

Marqué par son climat méditerranéen, chaud et sec ainsi que par les effets du réchauffement climatique (augmentation de la température, du niveau de la mer, autres événements exceptionnels...), le territoire est fortement exposé aux risques naturels (risque d'inondation, d'incendie et submersion marine...). Selon la base Gaspar (gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels), **toutes les communes du PETR sont couvertes par un Plan de prévention des risques naturels** (voir carte). Ces plans de prévention concernent principalement les risques technologiques, d'incendie et d'inondation.

En parallèle, plusieurs communes de la communauté de communes Petite Camargue se sont lancées dans la rédaction et la **mise en œuvre d'Agendas 21, qui associent les citoyens à la réflexion et à l'action**. A l'échelle du PETR, 7 agendas ont été portés sur la période 2017-2020 (Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze et Vauvert).

### Une qualité des eaux parfois médiocre amplifiée par les pratiques locales

On observe un état écologique globalement médiocre mais un état chimique plutôt bon. De nombreux axes d'amélioration peuvent être identifiés sur le territoire en lien avec les pratiques domestiques, industrielles, agricoles et touristiques.

Par exemple, **l'attractivité touristique du territoire et donc la forte fluctuation de la population posent des contraintes de dimensionnement et de gestion des dispositifs d'assainissement. Les activités industrielles** nombreuses sur certaines parties du territoire, **rejettent des eaux chargées en divers polluants dans les cours d'eau ou dans des stations d'épuration pas toujours adaptées au traitement de ces pollutions. L'agriculture**, étant donné l'amendement organique des sols et par ses pratiques phytosanitaires, engendre des risques de pollution des nappes. Par exemple, les produits phytosanitaires semblent davantage utilisés dans les plaines du Vistre et du Vidourle marquées par la présence de l'arboriculture et du maraichage. C'est donc dans ce contexte-là, que **les pesticides du bassin amont, par l'écoulement des eaux, vient polluer les eaux du sud du territoire...**

Outre l'impact des pratiques locales sur la ressource en eau, d'autres problématiques sont identifiées sur le territoire, celle d'une gestion hydraulique non optimisée qui engendre des soucis de fortes charges organiques (eutrophisation, eaux stagnantes, MES<sup>9</sup>...) dans un certain nombre d'étangs notamment (Scamandre, Marette...) puis la problématique des remontées de sel, qui in fine, viennent dégrader la qualité de ces eaux par une accumulation d'azote phosphore. Les roselières pâtissent notamment de ces remontées. Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise indiquait que le sel remontait par le Canal Rhône à Sète jusqu'à Beauvoisin... Dans certaines zones humides, notamment les étangs, **la multiplication des usagers aux intérêts divergents n'aident pas à la gestion optimisée de ces cours d'eau** (conflits d'usages entre pêcheurs, propriétaires, collectivités publiques, etc.)



<sup>9</sup> MES : Matières en suspension totales. Elles rentrent systématiquement en compte dans le bilan de la pollution des eaux. La teneur et la composition minérale ou organique des matières en suspensions dans les eaux sont très variables...

En lien étroit avec les **problématiques de sécheresse et d'augmentation des températures** (+1,3 degré en 30 ans selon l'association climatologique de l'Hérault), la ressource en eau doit être appréhendée autrement dans un souci de résilience des systèmes agricoles. Deux éléments sont à prendre en compte : celui de la situation déficitaire des nappes phréatiques due à un déficit pluviométrique ayant des conséquences sur la recharge des nappes phréatiques qui restent ainsi limitée. Au 1<sup>er</sup> mars 2021 par exemple, le secteur Nord-Ouest (Uchaud, Vergèze) a été très marqué par ce déficit hydraulique (Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières).

### La production de déchet en hausse...

Les quantités collectées concernant les déchets ménagers et assimilés représentaient **en moyenne 984 kg par habitant en 2018** (*Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*). **Nous faisons le constat que cette donnée est bien supérieure aux moyennes départementales** (665 kg par habitant pour le Gard et 739 kg par habitant pour l'Hérault d'après l'ADEME<sup>10</sup>). A l'échelle départementale, une évolution de la quantité de déchets ménagers collectés par habitant est observée et représente -2,9% pour le Gard et - 0,7 % pour l'Hérault. L'objectif de la loi Grenelle 1 était de réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant entre 2009 et 2014. Cette évolution moindre montre la nécessité pour les collectivités de sensibiliser davantage les populations au tri des déchets à la source. Il est aujourd'hui difficile d'avoir de la visibilité concernant les actions et dispositifs mis en place par les collectivités en matière de sensibilisation aux déchets et d'éducation à l'environnement par exemple.

### Une histoire riche et un patrimoine vivant à transmettre

Territoire carrefour de brassage de population, le PETR Vidourle Camargue a connu à travers les siècles de multiples échanges culturels et sociaux qui lui ont façonné une identité culturelle, géographique et économique très forte que l'on retrouve dans un patrimoine culturel d'envergure. Une parure d'édifices et villages médiévaux, dont Aigues-Mortes et Sommières, doivent leur existence et leur richesse monumentale à deux grands rois de France, Saint-Louis et Philippe le Bel qui ont inscrit leur empreinte dans le Pays.

*L'appel à projets « Patrimoines » a permis, via le Leader, d'apporter une aide en faveur d'initiatives de restauration visant à corriger une altération grave de nature à précipiter la destruction/ disparation d'un monument ou d'un élément du paysage. Dans un premier temps, 14 projets de sauvegarde du patrimoine ont été menés dans le cadre de cet appel à projets.*

Selon l'inventaire des éléments détaillés des patrimoines venant d'être mis à jour, 26 éléments présentent un risque de péril menaçant leur intégrité.

### L'importance de « la Bouvine » :

La « Bouvine » est un terme générique qui désigne l'ensemble des activités économiques et des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais. Elle personnalise fortement l'activité économique-culturelle par les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, courses camarguaises...) et ses lieux de pratique (arènes, torils).



<sup>10</sup> ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

#### Les chiffres clés de la Bouvine :

##### A l'échelle du PETR Vidourle Camargue :

- ⇒ 19 communes possèdent des arènes en dur ;
- ⇒ Plus de 20 manades sur le PETR

##### En Camargue :

- ⇒ 850 courses/ an + 353 000 spectateurs ;
- ⇒ 50 000 ha d'exploitation/ 25 000 bovins en élevage ;
- ⇒ Environ 130 clubs taurins ;
- ⇒ 26 millions d'euros de CA : nombreuses retombées (élevage, restauration, activités touristiques, médias, vestimentaire...).
- ⇒ 2 fédérations qui structurent la filière (FFCC, Fédération des manadiers)
- ⇒ AOP Taureau de Camargue

Les jeux autour du taureau de race Camargue sont connus dans le pays depuis le XVe siècle et sont encore très vivants aujourd'hui. La zone de concentration la plus forte d'arènes vouées à la course camarguaise se trouve dans le périmètre du PETR : 19 communes possèdent des arènes en dur. La course camarguaise est professionnalisée depuis 1975 et affiliée au ministère de la Jeunesse et des Sports. Les manades sont également sources du rassemblement local et d'attractivité touristique.

### B.3. Énergies

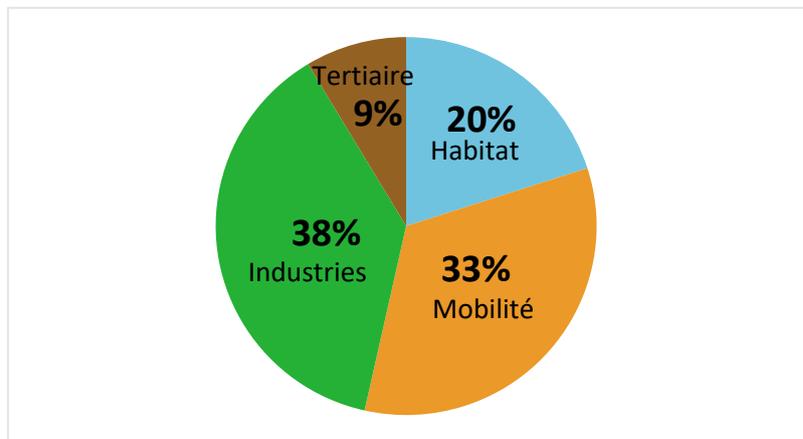
#### Un territoire à énergie bientôt positive...

Les EPCI se tournent de façon unanime vers une sérieuse prise en compte du développement durable dans leur politique publique, qu'il s'agisse du réchauffement climatique et des enjeux énergétiques, de la gestion durable des ressources naturelles, d'une consommation durable des ressources (notamment l'eau, la terre), de l'air et des matières produites. En complément des documents d'orientation (SRADETT Occitanie<sup>11</sup>, SCOT Sud Gard, SCOT Pays de Lunel...) déjà en vigueur, **les 5 intercommunalités ont toute élaboré leur Plan Climat Energie Territorial**. Dans cette optique, l'ensemble du territoire s'est engagé depuis peu pour le développement des filières liées aux énergies renouvelables. Le territoire produit 53 000 MW d'énergies renouvelables (Edf-Énedis, 2017) soit un **indice de production de 82,20 pour le PETR alors que l'indice national est de 140. Actuellement, la production d'énergie renouvelable se caractérise essentiellement par du photovoltaïque.**

<sup>11</sup> SRADETT : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

### La réduction des Gaz à Effet de Serre : le nécessaire passage à l'action

Certains gaz à effets de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). Si l'eau (vapeur et nuages) est l'élément qui contribue le plus à l'effet de serre « naturel », l'augmentation de l'effet de serre depuis la révolution industrielle du XIXe siècle est induit par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par l'activité humaine.



Graphique 1 : Part des émissions de gaz à effet de serre par grand secteur dans le PETR Vidourle Camargue – Edf, Enedis, 2020.

**A l'échelle du PETR**, la mobilité des habitants ainsi que l'industrie représentent à eux deux 71,2% des émissions de gaz à effet de serre.

**Plus précisément, cette mobilité représente 33,4 % des émissions de GES. Ce taux peut s'expliquer par la proximité du territoire avec de grands axes routiers mais également le fait que la voiture soit indispensable et le moyen de transport le plus utilisé pour se déplacer sur le territoire. Une étude du CLER (Réseau pour la transition énergétique), publiée en 2018, indiquait qu'en dehors des agglomérations et du cœur des métropoles, l'utilisation de la voiture s'était récemment intensifiée. Le transport, en France, représente un tiers de la consommation d'énergie du PETR.**

RESSOURCES LOCALES (Environnement, énergies, mobilités)		
	Positif	Négatif
	FORCES	FAIBLESSES
Diagnostic interne	<p><b>MOBILITÉ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Axe de transport européen entre Nîmes et Montpellier</b> (aéroports, ports, autoroute A9, RN 113, SNCF, etc.)</li> <li>- <b>Présence de 3 récents pôles multimodaux sur le territoire :</b> Lunel, Vergèze/Codognan, Vauvert</li> <li>- <b>Réseaux de voies vertes et de sentiers de randonnées qui se développent</b></li> </ul> <p><b>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES ET PAYSAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire <b>d'une grande naturalité et à la qualité paysagère et environnementale préservée</b> (riche en biodiversité)</li> <li>- <b>Sites et paysages remarquables</b> (Grand site de France, Unesco, etc.)</li> <li>- <b>Identité culturelle forte</b> avec des traditions locales bien ancrées (patrimoines bâti et culturel, Bouvine...)</li> <li>- <b>Présence d'un noyau d'acteurs dédiés à la préservation et à la sensibilisation à l'environnement</b> (SMCG par exemple)</li> </ul> <p><b>ÉNERGIES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nombreux atouts pour le développement du photovoltaïque :</b> toits plats, ensoleillement, 2 influences climatiques...</li> <li>- <b>Mise en place de moyens d'accompagnement des particuliers aux économies d'énergie,</b> assurant un suivi des personnes sensibilisées, est une opportunité pour une modification pérenne des comportements et pour favoriser la sobriété énergétique</li> </ul>	<p><b>MOBILITÉ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De <b>nombreux actifs qui travaillent hors du PETR</b></li> <li>- <b>Territoire coupé en deux par les infrastructures est-ouest, liaisons nord/sud difficiles.</b></li> <li>- <b>Une dépendance importante à la voiture individuelle</b> et impliquant des modes de déplacement très individualisés.</li> <li>- Problèmes de <b>transports en commun :</b> pb de fréquence, de desserte, d'adéquation spatiale (centre-ville étroits, ponts anciens/historiques...)</li> <li>- <b>Mobilités douces existantes mais à vocation touristique principalement</b> (voies vertes surtout au sud, peu d'aménagements pour le covoiturage et de politiques dans ce sens...)</li> </ul> <p><b>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES ET PAYSAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un patrimoine bâti vaste et très ancien</b> qui nécessite un entretien constant et coûteux</li> <li>- <b>Risques naturels importants :</b> inondations, incendies, érosion côtière et montée du niveau de la mer.</li> <li>- <b>Pressions sur l'eau :</b> hausse des prélèvements, qualité qui se dégrade, raréfaction de la ressource à certains endroits, non-respect des cours d'eau et leur morphologie...</li> </ul> <p><b>ÉNERGIES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Développement des énergies renouvelables éoliennes qui se heurte à « une levée de boucliers » :</b> nombreuses contraintes liées à la qualité paysagère, migration des oiseaux, résistance des populations locales, nombreux espaces protégés, etc.</li> </ul> <p><b>HABITAT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Parc de logements ancien et énergivore</b></li> </ul>

RESSOURCES LOCALES (Environnement, énergies, mobilités)		
	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>Diagnostic externe</b>	<p><b>MOBILITÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tracés existants mais inexploités pour développer des infrastructures de mobilité douce</b> (ancienne voie ferrée en Nîmes et Vauvert, digues du Vidourle rendues cyclables, etc.)</li> </ul> <p><b>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES ET PAYSAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature variée et de qualité comme support de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.</li> <li>- <b>Besoin de cohésion sociétale qui peut s'appuyer sur la culture et le patrimoine local</b> (à préserver), porteurs d'identité collective</li> <li>- Recherche d'authenticité et d'histoire par un segment touristique qui favorise sa préservation</li> <li>- <b>Prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques par les collectivités</b> : Plan-Climat-Air-Énergie-Territorial dans chaque EPCI.</li> </ul> <p><b>ÉNERGIES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aides nationales et locales en faveur de la sobriété énergétique</b> (rénovation de l'habitat)</li> <li>- <b>Développement des énergies renouvelables</b> (photovoltaïque, éolien, biogaz...), opportunité de coupler des petites et grosses installations (collectives et particulières)</li> <li>- <b>Des projets innovants en matière d'énergies renouvelables qui pourrait être valorisés et essaimés</b> : navette hydrogène au Grau du Roi, projet Smart Lou Quila au Cailar...</li> <li>- <b>Nombreux atouts pour le photovoltaïque</b></li> </ul>	<p><b>MOBILITÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aggravation des impacts liés aux problématiques de mobilités</b> (choix de formation, accès à l'emploi, exode de la population, hausse de la pollution atmosphérique, scolarisation...)</li> </ul> <p><b>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES ET PAYSAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pressions et conflits d'usages accrus sur les ressources naturelles</b> (foncier, eau, biodiversité, paysages, etc.)</li> <li>- <b>Fréquentation des espaces naturels pouvant fragiliser les écosystèmes</b> : ambivalence entre mise en tourisme et préservation des milieux.</li> </ul> <p><b>HABITAT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La forte dépendance aux énergies fossiles et à l'augmentation de leur prix</b>, source de précarité pour les ménages (habitat et transport)</li> </ul>

## C. ÉCONOMIE DU TERRITOIRE : EMPLOI, ENTREPRENEURIAT, TOURISME ET AGRICULTURE

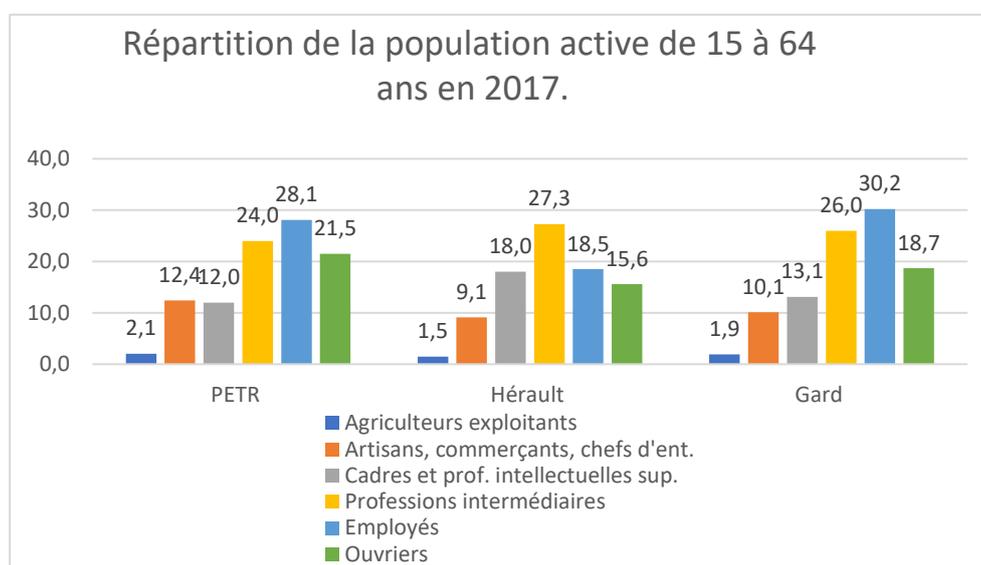
### C.1. L'économie en territoire Vidourle Camargue

#### Un paysage économique plutôt dynamique

**74 % de la population est active sur le territoire du PETR** et légèrement supérieur à la moyenne régionale. **On compte environ 12,8% de chômeurs**, un taux important mais qui reste inférieur aux moyennes départementales et qui s'accompagne d'une diminution du nombre d'allocataires du RSA entre 2012 et 2017 : ¼ d'allocataires en moins (tendance qui vient seulement de s'inverser : 3 940 allocataires en 2019 contre 5 112 en 2012).

**La population est composée principalement d'employés et de professions intermédiaires**, suivis de peu par les ouvriers. On retrouve dans les professions intermédiaires les professionnels de l'éducation et de la santé, les fonctions administratives et commerciales, les techniciens et les agents de maîtrise. Il s'agit de personnels plutôt qualifiés. Elle montre cependant **une faible part de cadres et professions supérieures** au regard des proportions régionales et départementales plus importantes. **Le tissu d'artisans et de commerçants semble être important, ce qui explique que ce secteur dont font partie la restauration et l'hébergement qui constituent le plus de créations d'entreprises : 410 entreprises créées en 2019**. Un secteur très dynamique grâce à l'attractivité touristique du territoire.

**Le secteur de l'économie sociale est solidaire (ESS) est présent mais peu innovant**. Sur les 567 structures employeuses d'ESS du territoire, nous dénombrons seulement **sept entreprises coopératives de type SCIC ou SCOP**. Six Sociétés coopératives et participatives et une société coopérative d'intérêt collectif à l'échelle du territoire Vidourle Camargue. 95 % des structures employeuses sont des associations.

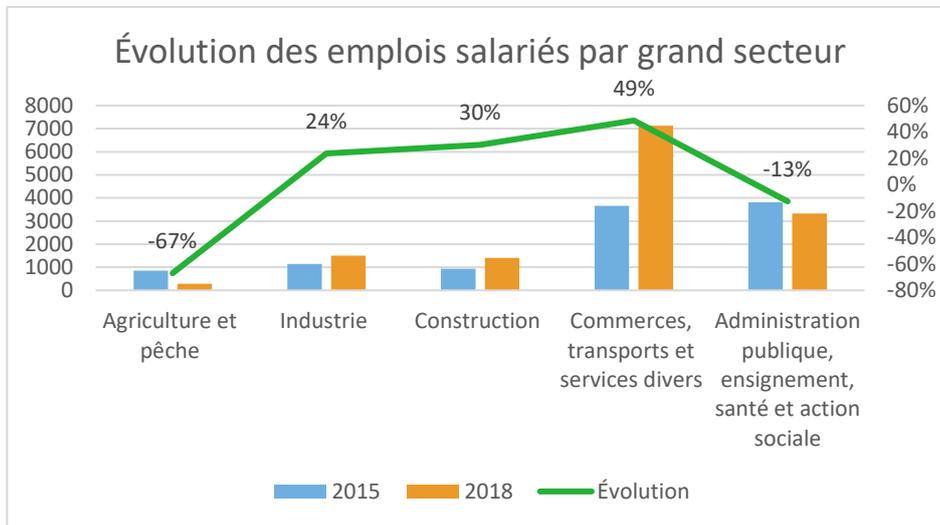


Graphique 2 : Répartition de la population active de 15 à 64 ans en 2017, Insee.

Malgré la crise économique, le nombre de création d'entreprises reste dynamique avec cependant quelques périodes de ralentissement ponctuelles. Il faut rappeler que la création d'entreprise représente souvent un remède au chômage avec la création de son propre emploi. Par ailleurs, **le secteur des entreprises du « commerce et des services » représente 61,8% des entreprises du territoire** (fichier Flores de l'Insee, 2018). Pour accompagner les créateurs d'entreprises, le PETR peut

compter sur la présence des chambres consulaires ainsi que les pépinières d’entreprises. Les 40 zones d’activités sont réparties sur le territoire dont la moitié se trouve sur la communauté de communes Pays de Lunel. Elles ont permis d’installer de nombreuses entreprises.

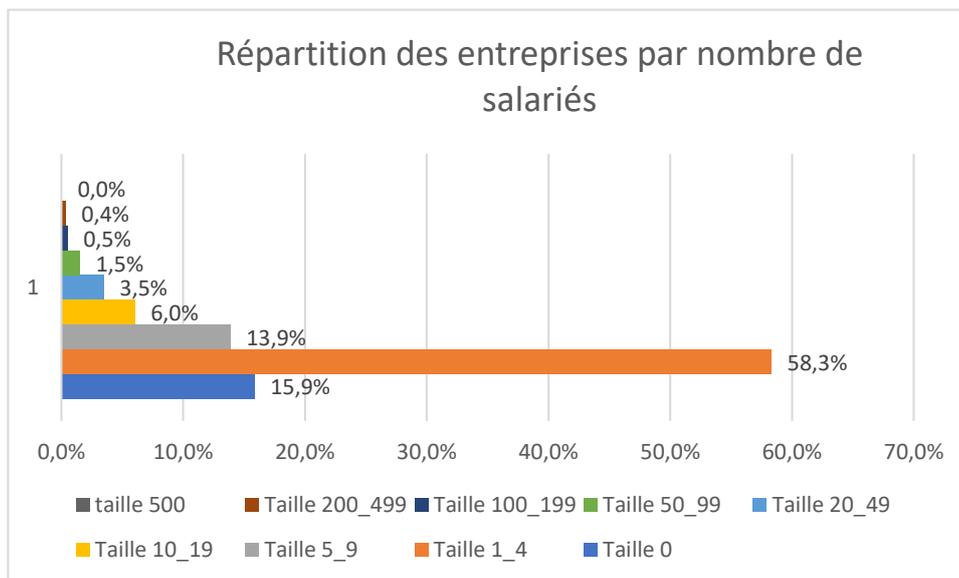
Les agriculteurs exploitants sont de moins en moins nombreux et l’on observe une chute brutale du salariat agricole entre 2015 et 2018 (-67%)



Graphique 3 : Évolution des emplois salariés par grand secteur, Flores - Insee, 2018.

### Un territoire marqué par une forte présence de petites entreprises

Le territoire Vidourle Camargue est composé d’un tissu économique formé principalement de petites entreprises et très petites entreprises (TPE). **87,8 % des entreprises comptent moins de 10 salariés.** Les TPE bénéficient d’une certaine agilité leur permettant de faire face de façon réactive à l’évolution de leur marché. Par ailleurs, elles sont souvent plus fragiles avec des difficultés liées notamment à un dirigeant multi-tâche, la difficulté de lever des fonds pour financer un développement, l’importance et la complexité croissante des fonctions supports : ressources humaines, fiscalité et comptabilité, innovation, etc. La mutualisation de certains services supports et la mise en réseaux entre acteurs pourraient représenter un enjeu majeur du développement économique.



Graphique 4 : Répartition des entreprises par taille, FLORES, Insee, 2018.

### Un territoire avec du chômage mais qui crée quand même de l'emploi :

Plus de 2 174 emplois ont été créés entre 2012 et 2017. Toutefois, cela ne semble pas encore suffisant pour offrir un emploi à tous notamment avec l'arrivée de près de 2 076 nouveaux actifs. Par ailleurs, **l'indicateur de concentration d'emploi est faible : pour 100 actifs, 70,16 emplois étaient disponibles en 2017**. Bien inférieur au département du Gard (90,3 emplois pour 100 actifs) et de l'Hérault (100,2 emplois pour 100 actifs). Par ce constat, on comprend que le territoire Vidourle Camargue ne peut se définir comme étant un pôle d'emploi mais dépend bien des métropoles qui l'entourent.

### C.2. L'agriculture en territoire Vidourle Camargue

#### Agriculture : un secteur structurant par ses effets d'entraînement sur d'autres pans de l'économie locale

**L'agriculture en Vidourle Camargue occupe une place centrale dans l'aménagement du territoire et la production de richesse bien que le territoire ait perdu 28% d'exploitations entre 2010 et 2019.**

La géographie agricole du territoire est propice à une certaine diversité :

- La Camargue : une agriculture qui reflète les spécificités paysagères de la zone (marais, étangs, pas de relief) avec l'élevage de taureau, la riziculture (2 600 ha cultivés en 2019) ou encore la production de sel.
- Les Costières avec des productions orientées vers la viticulture, l'arboriculture et le maraichage
- Les plaines du Vistre et du Vidourle qui permettent des cultures plus diversifiées (céréales, arboriculture, maraichage, etc.) avec toujours une présence importante des vignes.
- Les garrigues dont le relief accueille principalement vignes et oliviers.

La viticulture a dû faire face ces dernières années à une crise liée à la fois à des faibles rendements et une hausse des aléas climatiques. Ces 20 dernières années, 220 000 hectares de vignes ont été arrachés dans les quatre départements producteurs du Languedoc dont l'Hérault et le Gard. Ces disparitions rapides et brutales des vignes ont laissé des traces dans le paysage. Dans l'Hérault et le Gard, les vignes tendent à reculer de plus en plus loin des villes comme Nîmes et Montpellier. Aujourd'hui, la déprise semble se stabiliser avec notamment un regain de **dynamisme des caves coopératives et des caves indépendantes (20aine à l'échelle du PETR), jouant sur la carte de la qualité, de la diversification, de la vente directe et de l'export**. Ainsi de nombreuses exploitations se sont ouvertes à l'œnotourisme, et ont été soutenues pour certaines dans cette démarche par le dispositif Leader précédent du PETR Vidourle Camargue (Vinopanorama, Vignovins, etc.) Il convient de noter les efforts qualitatifs très importants réalisés par la profession agricole, tant sur la qualité des vins que sur les impacts environnementaux des pratiques culturales.

Par ailleurs, l'activité agricole du territoire du GAL présente une réalité diversifiée :

- La présence d'une agriculture d'élevage ovin-équin et taurin (27% des exploitations)
- Une présence forte de la viticulture sur l'ensemble du territoire (1/3 des exploitations)
- Une progression de la diversification des productions (oliviers, fruits, élevage, culture bio.)
- Une activité de pêche et de salins sur le littoral.

Ces dernières années, le territoire du PETR s'est développé autour d'une montée en gamme et en qualité des productions et d'une recherche de solutions pour améliorer le revenu des professionnels :

- ⇒ **Les activités touristiques représentent des activités complémentaires aux exploitants permettant d'améliorer le niveau de leur revenu. Cette dynamique contribue par ailleurs à structurer petit à petit une offre oenotouristique valorisante pour le territoire et permet d'améliorer son image, son identité et sa fréquentation. Le label Vignobles & Découverte commence justement à structurer une offre oenotouristique de grande qualité sur le PETR Vidourle Camargue (50aine de domaines). Ces démarches ont également été soutenues par le GAL.**
- ⇒ **Les cultures en agriculture biologique sont en très fort développement sur l'ensemble du territoire, en majorité sur les filières fruits, et légumes puis viticulture. Par exemple, sur le périmètre de la Camargue Gardoise, la part de SAU en viticulture biologique est passée de 15 086 hectares à 22 970 hectares entre 2018 et 2019.**

#### Les chiffres clés d'une agriculture de qualité :

- ⇒ 23 % des exploitations sont en agriculture biologique contre 12% pour le Gard ;
- ⇒ 20 communes sont concernées par des exploitations en conversion
- ⇒ 84 % des exploitations avec au moins 1 signe de qualité.
- ⇒ 8 AOP, 1 IGP :

*AOP Muscat de Lunel, IGP Sables de Camargue, AOP Languedoc de Sommières, AOP Languedoc St-Christol/  
AOP Taureau de Camargue/IGP Riz de Camargue/AOP Olive de Nîmes, AOP Huile d'olive de Nîmes.*

### **Un marché local existant à fort potentiel mais qui manque de visibilité**

**Le territoire véhicule une bonne image par ses productions de qualité** (agriculture qui semble diversifiée et adaptée au milieu...), son authenticité et son action sur le paysage camarguais (milliers d'hectares de pâturages façonnés par l'élevage... Dans le Gard, l'élevage extensif permet d'entretenir 50 000 ha de pâturage soit presque l'équivalent du vignoble gardois). En parallèle, les tendances actuelles tendent à donner plus de sens, d'éthique sociale et environnementale quant à notre manière de consommer. **A l'échelle du territoire, des initiatives existent et méritent d'être plus soutenues pour donner plus d'ampleur aux circuits courts** (1 seule boutique de producteurs sur tout le territoire du PETR, aucun magasin de coopérative, 3 AMAP, 5 points « Ruche qui dit oui »). Ces liens entre producteurs, restaurateurs et/ou consommateurs se mettent en place mais restent encore timides et très peu lisibles. Ces facteurs créent les conditions d'un réel potentiel de marché local pour les produits agro-alimentaire. Même si une démarche de circuits courts alimentaires est initiée, **les filières ne sont certainement pas suffisamment organisées pour exploiter ce marché local. C'est pourquoi l'émergence prochaine d'un PAT<sup>12</sup> à l'échelle Vidourle Camargue permettra certainement de répondre à un certain nombre de besoins identifiés et d'enjeux communs.**

### **Un vieillissement de la population agricole et des problématiques d'installation...**

On observe sur le GAL un vieillissement de la population agricole : la déprise agricole n'encourage pas les reprises des exploitations agricoles, le chef d'exploitation restant actif au-delà de 60 ans. Ainsi, avec une moyenne d'âge des chefs d'exploitations de 50 ans. **Le renouvellement ou la reprise des exploitations se posent comme un enjeu majeur de l'activité agricole.** Par ailleurs, des problématiques de transmission et d'installation des jeunes agricultures sont aussi très prégnantes et

<sup>12</sup> PAT : Programme Alimentaire Territorial : dynamique multi-acteurs pour définir localement une politique de l'alimentation et soutenir des initiatives locales de manière concertée.

sont à prendre en main car elles pourraient contribuer fortement à la montée en gamme des productions locales et à l'exploration de nouveaux marchés (circuits courts, export, e-commerce...). **Notons également que pour ces exploitations, l'accès au foncier est difficile, et les aides spécifiques au démarrage des activités liées à la transformation ou à la commercialisation sont nécessaires.**

## C.2. Le tourisme en territoire Vidourle Camargue.

### Le tourisme : Un autre secteur structurant de l'économie locale.

A l'échelle du Gard, l'économie touristique pèse près de 13% du PIB du Gard. On dénombre 16 000 emplois touristiques et plus de 20 millions de nuitées en 2019.

### Une offre touristique riche et diversifiée

L'espace rural du territoire est riche en points d'attraction touristique à forte fréquentation, dans un cadre naturel préservé qui s'inscrit un support d'exception au tourisme vert et responsable. Le touriste peut bénéficier sur un même espace et en peu de temps à la fois d'une activité balnéaire et nautique sur la côte, d'un patrimoine exceptionnel sur l'arrière-pays et les pôles urbains ainsi que d'espaces authentiques et naturels préservés. Les différentes intercommunalités travaillent à faire fructifier et développer les flux touristiques entre ces espaces. Cette diversité de l'offre touristique crée un atout indéniable pour fidéliser les touristes, développer la notoriété du territoire et s'adapter aux tendances sociétales (tourisme expérimental, éthique, doux, ludisme...).

Le PETR peut compter sur une offre touristique diversifiée qui s'organise sur le territoire Vidourle Camargue :

- **Des patrimoines riches et variés** : de nombreuses églises et temples protestants (plus d'une 50aine), de sites historiques remarquables, de nombreux musées et centres d'interprétation (VinoPanorama, Ambrussum, Maison du Grand Site de France de la Camargue Gardoise, etc.) ...
- 
- **Une gastronomie** (Produits sous signe de qualité, certifications, etc.) et des vins de qualité (22 domaines labélisés)
  - **Des pôles touristiques** : Des lieux emblématiques et/ou à forte valeur ajoutée pour la clientèle : *Aigues-Mortes par exemple avec 1 070 140 visiteurs en 2019, le Seaquarium du Grau du Roi, Le Grand Site de France Camargue Gardoise, Salins du midi d'Aigues-Morte (plus de 165 000 visiteurs/an), site archéologique d'Ambrussum à Villetelle (34 000 visiteurs), etc.*
  - **Plages préservées et de qualité sur le littoral** (L'Espiguette, Le Boucanet...)
  - **Un cadre naturel préservé propice au développement d'un tourisme vert et expérientiel.**
  - **Le tourisme fluvial avec ses deux haltes nautiques sur le canal de Rhône à Sète** (Port de Gallician et d'Aigues-Mortes) et ses nombreuses sorties de découverte de l'environnement sur le Canal.
- 
- **Le Nautisme avec le port de Plaisance de Port Camargue qui** est le premier port nautique d'Europe avec plus de 5 000 anneaux.
  - **Un tourisme rural qui se développe** avec le développement de l'œnotourisme, de l'agritourisme avec des démarches d'accueil à la ferme et le développement de pratiques sportives de pleine nature. Fort développement de la filière équestre (15 adresses) et taurine (20 manades).

On remarque des investissements publics notables pour favoriser l'accueil et la qualité des séjours : aménagement des places (Calvisson, Montmirat...), Amélioration des arènes (Marsillargues par exemple), aménagement du Port de Gallician, qualification des offices du tourisme, évènementiels, etc.

### Une capacité d'hébergement diversifiée mais mal répartie.

Le territoire présente une forte capacité à recevoir en matière d'hébergement mais qui n'est pas forcément répartie de manière régulière... notamment au bord du littoral. Le mode d'hébergement en camping représente 49 % de la capacité d'accueil total suivi par les résidences de tourisme (36%). La majorité des capacités d'hébergement hôtelier et des campings se situent sur la partie littorale (jusqu'à 120 000 lits au Grau du Roi soit 60 % de la capacité totale). Malgré une offre qualitative sur l'ensemble du territoire voire haut de gamme, l'hébergement représente peu les spécificités du territoire et ne permet pas à la population touristique de s'imprégner de la culture locale. Par ailleurs, on dénombre près de 18% de résidences secondaires qui se concentrent principalement sur la partie littorale. Notamment au Grau du Roi, où les résidences secondaires composent 81,2 % du parc de logements de la commune.

### Maitriser le tourisme et maintenir les ressources : véritable enjeu.

La forte fréquentation touristique du territoire notamment en période estivale comporte tout de même quelques points de vigilance. En effet, des impacts directs liés à la captation des clientèles touristiques et à l'augmentation de sa population sont la cause d'une évolution de la consommation en eau, de l'augmentation des déchets, de la pollution, etc.

Concernant la qualité de l'air, l'ATMO<sup>13</sup> Occitanie indique qu'en 2020, **3 polluants principaux** ont été recensés en Occitanie. **Le dioxyde d'azote issu du trafic routier, l'ozone polluant secondaire dû au soleil et à la chaleur et les particules fines naturelles ou provenant des activités humaines, transports, chauffage ou agriculture.** Avec les fortes chaleurs et l'afflux de touristes durant l'été, elle indique que les secteurs le plus souvent concernés par une dégradation de la qualité de l'air sont essentiellement le littoral et le département du Gard particulièrement. Concernant l'eau, de **fortes tensions sont observées sur la période estivale avec un volume d'eau prélevé qui double...**en 2020, Port Camargue qui est le 1<sup>er</sup> port de plaisance d'Europe a répondu à l'appel à projet « Ec'Eau Tourisme », lancé par la région Occitanie. Dans l'objectif d'usage plus économe de l'eau au sein de ses infrastructures, ce projet a pour objectif de mettre en place des actions d'économies d'eau et de préservation de la ressource. Le but étant de réduire l'utilisation moyenne actuelle de 100 000 m<sup>3</sup> par le Port.

---

<sup>13</sup> ATMO Occitanie : Observatoire agréé pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie.

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE (Entreprises, emplois, agriculture et tourisme)		
	Positif	Négatif
	FORCES	FAIBLESSES
<b>Diagnostic interne</b>	<p>ÉCONOMIE GLOBALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une économie bleue impactante</b> : retombées économiques directes et indirectes, des entreprises qui ne se localise pas seulement au bord du littoral, etc.</li> <li>- <b>Projets de développement économique</b> (ZAE Les Portes de Dardaillon, ZAC Côté Soleil, Projet de ZAC Gallargues le Montueux...)</li> </ul> <p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un <b>secteur viticole dynamique et qui contribue à la visibilité du territoire.</b></li> <li>- Un territoire à vocation agricole toujours affirmée avec des <b>produits du terroir emblématiques et de qualité</b> (vignobles, taureaux, riz de Camargue, nombreux signes de qualité...).</li> </ul> <p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tourisme qui prend conscience des enjeux environnementaux.</b></li> <li>- <b>Une offre touristique qui s'adapte aux tendances sociétales</b> : tourisme doux, éco responsable, éthique, expérientiel...</li> </ul>	<p>ECONOMIE GLOBALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Forte saisonnalité de l'économie</b> qui engendre une précarité de l'emploi.</li> <li>- <b>Fort taux de non-insertion des jeunes</b> (non scolarisés et/ou sans emploi)</li> <li>- <b>Faible dynamique d'emplois</b> : problématique à recruter, forte saisonnalité des emplois, faible concentration d'emplois...</li> <li>- <b>Une économie sociale et solidaire peu représentée</b> : très peu de coopératives, majorités d'association.</li> <li>- <b>Manque de qualification et de formations des demandeurs d'emploi et post baccalauréat</b> : une offre de formation initiale et continue insuffisante.</li> <li>- <b>Des secteurs économiques insuffisamment créateurs d'emplois salariés</b> (87% de TPE)</li> <li>- <b>Éloignement domicile/travail</b></li> </ul> <p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Diminution de la SAU et artificialisation des sols</b> au détriment des surfaces agricoles (vieillesse des chefs d'exploitations, baisse du salariat agricole, difficultés de transmission...)</li> <li>- <b>Absence d'outils collectifs agricoles de production</b>, de transformation, de collecte et distribution dans les filières.</li> <li>- Offre en circuits courts et de proximité peu visible.</li> <li>- <b>Difficultés à transmettre les exploitations et à l'installation des jeunes.</b></li> </ul> <p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Offre d'hébergement (plein air essentiellement) concentrée sur le littoral</b> : Manque d'hébergements de grande capacité ou d'hôtellerie</li> </ul>

<b>ÉCONOMIE DU TERRITOIRE</b> <i>(Entreprises, emplois, agriculture et tourisme)</i>		
	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>Diagnostic externe</b>	<p><b>ÉCONOMIE GLOBALE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Économie sociale et solidaire</b> (associations, coopératives...) : Favoriser l'innovation et la pérennité de l'économie en milieu rural.</li> <li>- <b>Un tissu d'entreprises dynamisées grâce sur des réseaux socio-économiques</b> (ex : Club des entrepreneurs, Eco-passeurs, Détours et Savoir-Faire) à préserver ou encourager.</li> <li>- <b>Intérêts pour la création d'espaces professionnels partagés</b> (coworking, ateliers collectifs, tiers-lieux).</li> </ul> <p><b>AGRICULTURE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un accroissement de la demande de produits certifiés et en circuits courts</b></li> <li>- <b>Émergence d'un PAT (programme alimentaire territorialisé) à l'échelle du PETR</b> en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.</li> <li>- <b>Un potentiel de diversification des activités agricoles</b> (agritourisme, transformation).</li> </ul> <p><b>TOURISME :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La consolidation des activités touristiques via des activités de diversification</b> : circuits courts, agritourisme, tourisme industriel...</li> <li>- <b>Relier les sites et les dynamiques pour qu'elles profitent à l'ensemble du territoire.</b> (Y compris concernant l'offre en hébergements...</li> </ul>	<p><b>ÉCONOMIE GLOBALE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Forte inégalité d'accès à la formation et manque de lieux de formation</b></li> <li>- <b>Échecs de projets : Un « foncier » de plus en plus complexe à partager (agriculture, habitat, économie...)</b></li> </ul> <p><b>AGRICULTURE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nombreuses menaces pesant sur l'agriculture locale</b> : pression foncière, concurrence internationale, vieillissement des chefs d'exploitation, problématique transmission des terres...)</li> <li>- <b>Recul des activités agricoles</b> avec pour conséquence la fermeture des paysages.</li> </ul>

# **En synthèse,**

- ⇒ **De quoi le territoire a-t-il besoin ?**
- ⇒ **Quels en sont les premiers grands enjeux ?**



## **CADRE DE VIE & VIE SOCIALE**

- **Améliorer l'offre de mobilité et travailler la complémentarité/ l'organisation des modes de transports** pour gagner en efficacité et permettre aux populations de réduire leurs déplacements et de les effectuer autrement.
- **Construire et promouvoir une identité partagée du territoire**, basée sur ses ressources, pour rester attractifs tant pour les nouveaux habitants que pour les nouvelles entreprises : *marketing territorial*.
- **Mettre à profit l'image d'espace de qualité et le capital sympathie** dont bénéficie le territoire.
- **Dans la mesure où les limites ville-campagne s'estompent**, cultiver ses spécificités dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement intergénérationnel et culturel.
- **Une place à définir pour les publics « prioritaires »** (jeunes et personnes âgées notamment) dans le développement du territoire : forces à valoriser et des difficultés à prendre en compte.
- **Promouvoir la rénovation des bâtiments** notamment sur l'aspect énergétique et l'adaptation des logements.

## **COOPÉRATION ET PARTENARIAT**

- **Améliorer les synergies et la coopération entre professionnels** afin de favoriser le développement économique du territoire.
- **Renforcer la mise en réseau ainsi que la coopération entre EPCI**, propice à l'efficacité de l'action publique

## **ÉCONOMIE**

- **Faire de l'innovation sociale un moyen d'agir contre le chômage et ses conséquences** mais également pour l'insertion professionnelle des jeunes.
- **Développer la performance économique, d'innovation et de formation** : *Attractivité des emplois sur le territoire, l'opportunité d'exploiter le secteur numérique et d'attirer des entreprises innovantes...*
- **Impulser par l'ESS la mise en réseau des compétences et favoriser les initiatives coopératives.**

## **AGRICULTURE**

- **Accompagner l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles** dans l'entretien des paysages, de la biodiversité, d'une alimentation de qualité pour tous.
- **Assurer le maintien du potentiel de production sur le territoire**, le renouvellement des générations et l'attractivité du secteur (faire face à la chute du salariat et la baisse du nombre d'exploitations...).
- **Favoriser les outils collectifs agricoles et ruraux** de production, de transformation, de stockage, de commercialisation, de distribution et de promotion.

## **ENVIRONNEMENT**

- **Préserver le capital nature du territoire**, tant pour sa valeur en termes de biodiversité qu'en terme d'identité territoriale (*Notion d'équilibre entre environnement et développement*)
- **Poursuivre les démarches engagées en matière de production d'énergie renouvelable** : faire de la transition énergétique une opportunité de développement économique (recyclage, circuit, produits...).
- **Réussir une gouvernance concertée** (multi acteurs) **d'économie et de partage de la ressource en eau** dans la mesure où les usages se feront de plus en plus nombreux (hausse des tensions hydriques).
- **Mettre en œuvre les actions qui seront mises en œuvre dans les PCAET** pour maîtriser la consommation énergétique et réduire les émissions de Co2 sur le territoire.



83 RUE Pierre Aubanel, 30 470, AIMARGUES



04.34.14.80.00



[contact@petr-vidourlecamargue.fr](mailto:contact@petr-vidourlecamargue.fr)



Pour en savoir plus : [www.petr-vidourlecamargue.fr](http://www.petr-vidourlecamargue.fr)



# ACTUALISATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

Aux vues du renouvellement des dispositifs européens, nationaux et régionaux pour la période 2021-2027.



## LE CONTEXTE

La conduite d'un diagnostic partagé, la mobilisation des acteurs du territoire, la détermination d'une stratégie territoriale, l'identification des priorités dans un plan d'actions, la mobilisation des partenaires institutionnels (États, région, département) sont autant d'exercice nécessaire pour bâtir un véritable projet de territoire. Un travail qui a d'ailleurs été mené en 2019 par le PETR Vidourle Camargue.

Le territoire Vidourle Camargue se concentre sur le management de ses paramètres d'attractivité et cherche le maintien des équilibres, tel est le fil conducteur qui guide le projet stratégique en ayant l'ambition de relever les 3 défis suivants :



A l'aune du renouvellement des dispositifs financiers européens dédiés au rural et au maritime (FEAMPA et LEADER) et des contrats avec l'État (Contrat de relance et de transition écologique) et la Région (Contrat territorial Occitanie), il a été nécessaire pour le PETR de réinterroger sa stratégie. Dans l'optique d'une vision partagée et coconstruite du territoire de demain, il a été indispensable d'associer à cette démarche de nombreux **acteurs publics** (collectivités, élus, techniciens...), **privés** (société civile, associations, entreprises) et **institutionnels** (départements, chambres consulaires, ...). Ce travail a permis d'investir judicieusement des domaines différents mais complémentaires tels que ceux de l'alimentation durable et des transitions (environnementale, énergétique...).

## UNE DÉMARCHE MENÉE EN 2 ÉTAPES

2 étapes clés ont permis d'élaborer conjointement cette stratégie :

### 1. Validation du diagnostic de territoire et Co-construction de la synthèse stratégique (AFOM)

Deux ateliers de concertation, l'un dédié aux acteurs privés & société civile et l'autre aux acteurs publics (élus, techniciens)

Ce diagnostic a été alimenté par une analyse documentaire ainsi que le recueil du point de vue de multiples acteurs mobilisés sur le territoire. Les parties prenantes ont été invitées à compléter puis valider ce diagnostic, ce qui a donné lieu à de nombreux échanges et a permis d'enrichir le diagnostic ainsi que l'AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces). La richesse de cette concertation est le fruit de la coordination d'acteurs impliqués localement dans une démarche d'action collective et nous a permis d'appréhender le territoire de la manière la plus cohérente et réaliste possible.

2. Élaboration collective des axes stratégiques ;
3. Quels enjeux ? Quelles priorités ? Quelles actions possibles ?
4. **Atelier de concertation mixte public-privé**

Animée sous le format d'ateliers ludiques, interactifs et diversifiants les supports de travail, cette seconde phase a permis de définir les axes stratégiques prioritaires dont le territoire devra s'imprégner à l'avenir pour répondre aux besoins et problématiques identifiés. L'analyse et la synthèse de ces ateliers ont permis de dessiner la feuille de route de la stratégie, d'enrichir le projet de territoire puis de faire émerger des actions concrètes que les acteurs du territoire souhaitent faire émerger à l'échelle du Vidourle Camargue.

27 & 28  
mai 2021

10  
juin 2021

## À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

### Quelques nouveaux chiffres clés :

**Taux démographique :** + 14% entre 2007 et 2017

**Population + de 60 ans = 35 %** (26,9 % au national)

**Baisse des 15-29 ans** (- 5,9% entre 2012 et 2017)

Indice de jeunesse : **92 jeunes – 20 ans pour 100 séniors** (60 ans et +)

**Natura 2000 > 40 000 ha** dont 25 sont des zones humides (étangs, marais...)

**75 km de voie verte/piste cyclable**

Production déchets ménagers et assimilés : **984 kg par habitant (665 kg par habitant pour le Gard et 739 kg par habitant pour l'Hérault** d'après l'ADEME).

**Parc d'habitat très ancien : 62 % des logements + de 30 ans / 20 % + de 75 ans** (INSEE 2019, ADEME)

Logements très énergivores : 65% des DPE 2019 > ou = à D (ADEME)

**2 secteurs les plus émetteurs de GES : industrie (38%) et mobilité (33%).** 3<sup>ème</sup> place pour l'habitat (20%)

**De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :**

- Sensibiliser et éduquer aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existants

**Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoire identifiés :**

- ⇒ Sensibiliser et éduquer à l'environnement / au développement durable / aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existants
- ⇒ Améliorer et adapter l'offre de logements et favoriser la lutte contre l'habitat indigne

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Installations photovoltaïques ou éoliennes ;
- Informer des aides et accompagner des dossiers les projets de rénovation de l'habitat grâce à un poste au niveau du PETR ;
- Associer l'arrière-pays avec les acteurs du littoral ;
- Associer la population aux actions en faveur de l'environnement... en créant des missions pour lesquelles les citoyens s'engagent (ex : action de propreté, création d'un CPIE à l'échelle du GAL...)
- Accompagner dans l'auto-réhabilitation via des associations et/ou des entreprises ;
- Favoriser la création d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- Développer le permis de louer.

## Stratégie 2021 :



## À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

### Quelques nouveaux chiffres clés :

**Forte utilisation de la voiture** : 85,2 % des actifs sur trajet domicile > travail

**Plusieurs pôles d'échanges multimodaux** se mettent en place (Codognan-Vergèze, Grau du Roi, Lunel, Vauvert...)

**Patrimoine : 26 éléments patrimoniaux en péril**

**Création d'entreprises** : + 14% entre 2018 et 2019

**Secteur de la restauration et de l'hébergement très dynamique** (410 entreprises créées en 2019)

**Forte présence des TPE** : 87,8%

Secteur « commerces et services » : 61,8% des entreprises du territoire

**Économie sociale et solidaire** : 6 SCOP et 1 SCIC

**Agriculture** : 23 % d'exploitations AB/ 84 % des exploitations avec 1 signe de qualité/ Élevage = 27%/ Vigne = Tiers de la SAU total/ Chute du salariat (-61%) – source : RGA 2010, Insee, MSA.

**Hébergement touristique** : Camping > 49% de la capacité totale

### **De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :**

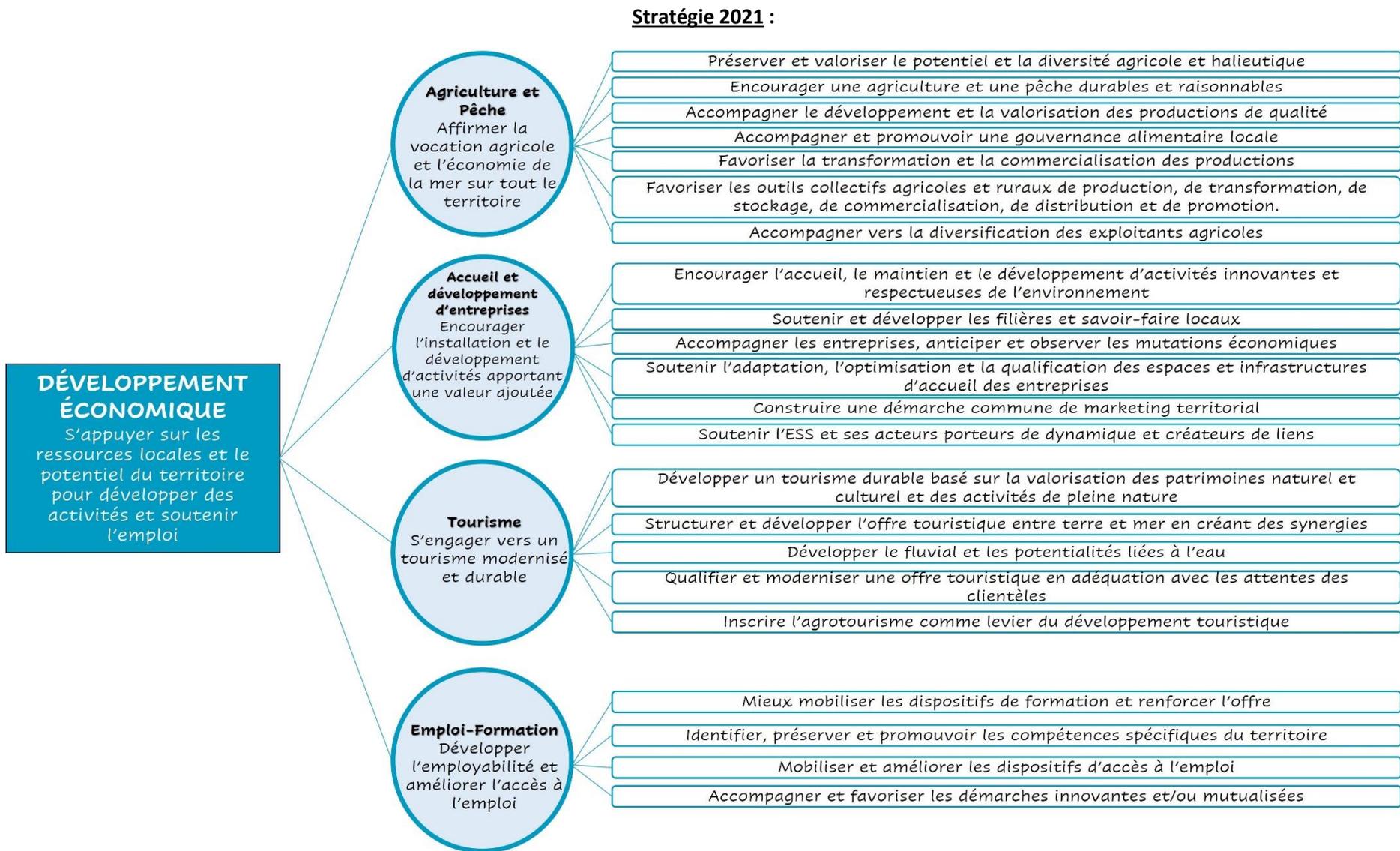
- Favoriser les outils agricoles et ruraux de production, de transformation, de stockage, de commercialisation, de distribution et de promotion
- Accompagner vers la diversification des exploitants agricoles
- Soutenir l'ESS et ses acteurs porteurs de dynamique et créateurs de liens

### **Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoire identifiés :**

- ⇒ Accompagner l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles et qu'elle assure son potentiel de développement
- ⇒ Accompagner et promouvoir la gouvernance alimentaire
- ⇒ Favoriser/ mutualiser les outils de travail agricole et ruraux (transformation, distribution, commercialisation, etc.)
- ⇒ Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises.
- ⇒ Construire une démarche commune de marketing territorial
- ⇒ Soutenir l'ESS et ses acteurs, porteurs de dynamique et créateurs de liens
- ⇒ Qualifier et moderniser l'offre touristique
- ⇒ Mieux mobiliser, renforcer et améliorer l'offre de formation et d'accès à l'emploi

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Porter un projet de coopération interterritorial sur les circuits courts ;
- Création d'une « Maison de l'Économie » ;
- Création d'un observatoire/répertoire du foncier à l'échelle du PETR Vidourle Camargue ;
- Requalifier les ZAE existantes ;
- Créer des espaces locaux partagés notamment pour palier la carence de l'offre médicale ;
- Relier, par le tourisme, les canaux fluviaux à la mer ;
- Mieux recenser les besoins des entreprises et ceux des demandeurs d'emploi pour ajuster l'offre de formation...



## À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

### Quelques nouveaux chiffres clés :



**Tissu associatif : 2 fois plus à l'échelle du PETR qu'à l'échelle du GARD** (479 associations pour 10 000 hab.)

**Pauvreté : 15,28%** (taux national : 14,7%) > 6 communes au-dessus du taux.

**Carence de l'offre médical spécialisée à l'échelle du PETR** (1 pédiatre, 4 gynécologues, 3 dermatologues, etc.)

**Offre pour l'accueil des jeunes enfants (- 3 ans) :** taux de couverture de 55,4%

**Risques naturels :** 100% du territoire couvert par PPRI et 66% par PPRN (risques d'incendies, technologiques.)

**Logement social : + 16,8%**  
(départements 30 et 34 : +8,7%)

### **De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :**

- Faciliter l'implication des nouveaux habitants dans le tissu associatif local
- Favoriser l'implication citoyenne autour de projets communs et de la vie politique locale
- Développement des dispositifs de solidarité face à la paupérisation

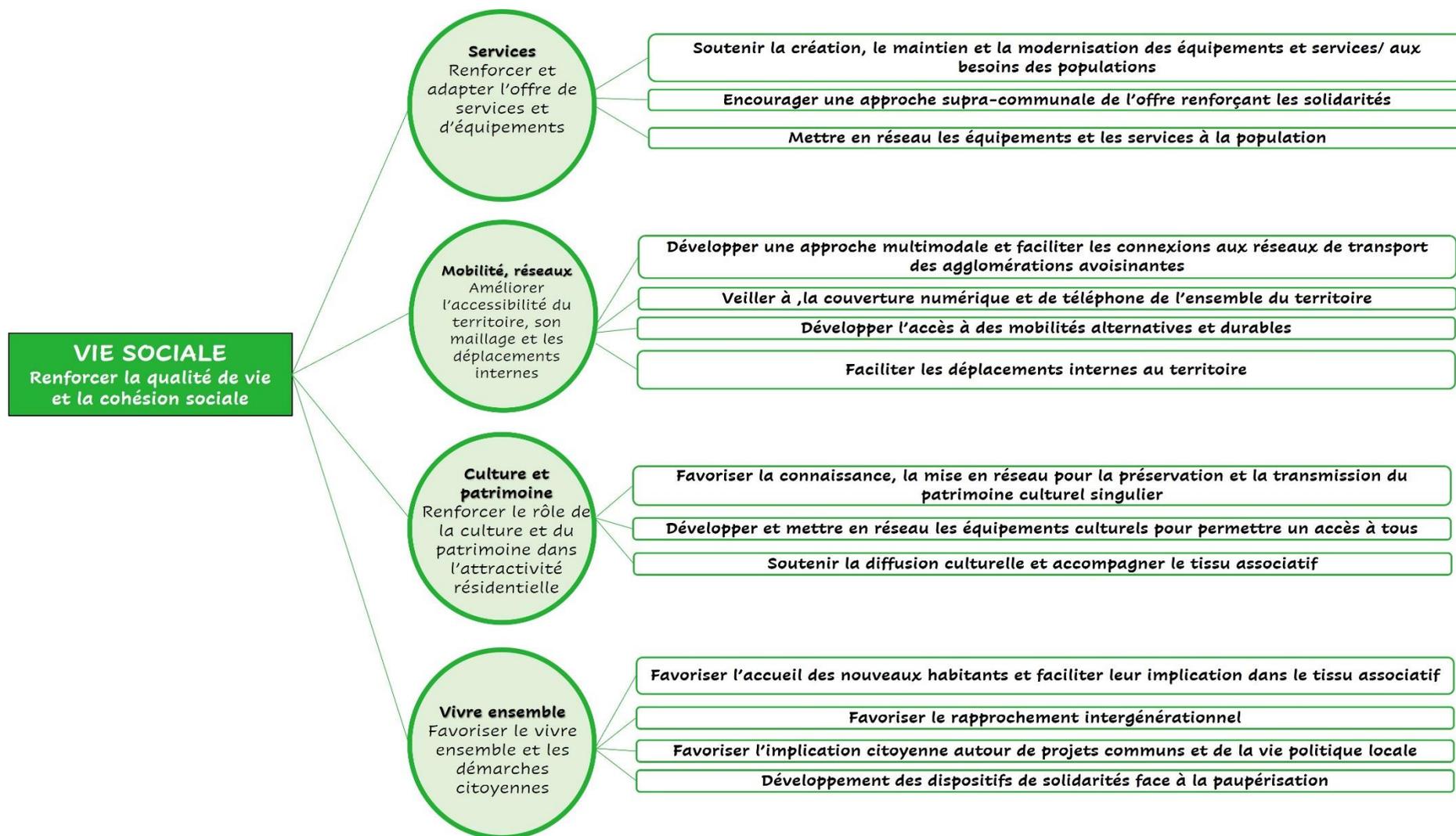
### **Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoires identifiés :**

- ⇒ Encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises.
- ⇒ Développer une approche multimodale et faciliter les connexions aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes
- ⇒ Développer l'accès à des mobilités alternatives et durables
- ⇒ Développer et mettre en réseau les équipements culturels pour permettre un accès à tous
- ⇒ Favoriser l'accueil des nouveaux habitants en facilitant leur implication dans le tissu associatif.

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Développer le commerce de proximité et les services ambulants pour éviter les inégalités d'accès ;
- Regrouper les services seniors (hébergement + centres médicaux + service à la personnes) ;
- Organiser/structurer les permanences des professions médicales manquantes ;
- Développer les parkings relais avec base de location de vélos et les aires de covoiturage dans le cadre des PCAET ;
- Maîtrise du développement des schémas de mobilité à l'échelle du territoire ;
- Meilleure inclusion des jeunes dans le milieu associatif par la dimension culturelle ;
- Communiquer et outiller les élus pour développer les dynamiques citoyennes (démocratie participative) ...

## Stratégie 2021 :



# PROJET DE TERRITOIRE

## du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue



ATELIER B A I E B. DOAN & F. VIRENS

**Annexe 3 : Projet de territoire**

## **Crédit photos**

*PETR Vidourle Camargue*

*Communauté de communes Pays de Sommières*

*Communauté de communes Petite Camargue*

*Communauté de communes Terre de Camargue*

*Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle*

*Communauté de communes du Pays de Lunel*

*Commune de Lunel*

*C.Claustre*

*B.Doan*

*E. Gontier. Pixabay*

*Coralie Mollaret / Objectif Gard*

*Provélo*

*D. Vivier*

*S. Wan. Pixabay*

# Sommaire

## Avant-propos

- Edito 04
- Le territoire Vidourle Camargue 06
- Le cadre législatif et institutionnel d'élaboration du projet 08
- Le PETR Vidourle Camargue en quelques dates 10
- La construction du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue 11

## 1 - Le projet stratégique 13

- **Défi : cadre de vie** 14
  - Les éléments de diagnostic et cartes 16
  - Les orientations
    - Transition énergétique et climatique 20
    - Valorisation du patrimoine naturel, des paysages, de l'environnement 22
    - Développement urbain et parcours résidentiels 24
- **Défi : développement économique** 26
  - Les éléments de diagnostic et cartes 28
  - Les orientations
    - Vocation agricole et économie de la mer 32
    - Installation et développement d'activités 34
    - Tourisme maîtrisé et durable 36
    - Employabilité et accès à l'emploi 38
- **Défi : vie sociale** 40
  - Les éléments de diagnostic et cartes 42
  - Les orientations
    - Accès à l'offre de services et équipements 46
    - Accessibilité, maillage et déplacements 48
    - Rôle de la culture et patrimoine 50
    - Vivre ensemble et démarche citoyenne 52

## 2 - Le PETR dans la réalisation du projet de territoire 55

Annexe : Graphe complet de la stratégie

## **EDITO du Président**

*Le PÉTR VIDOURLE CAMARGUE fédère 5 communautés de communes (50 communes), 146000 habitants, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun de développement.*

*Niveau privilégié de partenariat et de contractualisation, il facilite la coordination des initiatives des collectivités locales, de l'Etat et de l'Europe en faveur du développement local.*

*Il n'est pas un échelon administratif supplémentaire ni une nouvelle collectivité locale et s'organise dans une logique de mission, à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des acteurs publics et privés du territoire.*

*Construit sur une volonté commune de développer harmonieusement et durablement le territoire, cette volonté se traduit dans le projet de territoire qui vous est présenté dans les pages qui suivent.*

*Riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et singulier lui permettant d'affirmer une forte identité, oscillant entre une ruralité revendiquée et une urbanité croissante, situé à la croisée de multiples influences, le territoire Vidourle Camargue concentre les caractéristiques d'un positionnement à inventer.*

*Fort de ses nombreux atouts, notre territoire s'est doté avec la création du PÉTR en décembre 2017 d'une structure institutionnelle très efficace. Tout en prenant en compte les réflexions et les axes mis en avant par le Pays Vidourle Camargue jusqu'en 2017, il nous faut aujourd'hui aller plus loin et répondre aux défis d'un monde en perpétuel mouvement.*

*Bref, signifier une ambition, tracer des perspectives et anticiper pour ne pas subir !*

*A ce titre, le projet de territoire que vous avez sous les yeux, résultat d'une construction partagée, trace les orientations que nous privilégions pour l'avenir de notre territoire et traduit notre volonté de le développer harmonieusement et durablement.*

*Préserver un cadre de vie privilégié en conciliant ruralité et urbanité, soutenir le développement économique sous toutes ses formes, renforcer la qualité de vie, sauvegarder nos traditions...telles sont nos ambitions.*

*Dans les pages qui suivent vous trouverez toutes les informations sur le rôle de notre PÉTR, son organisation, son fonctionnement. Vous comprendrez mieux l'intérêt de cette structure qui entend fédérer toutes les énergies pour mettre en valeur notre territoire et préserver son cadre de vie exceptionnel.*

*Très bonne lecture.*

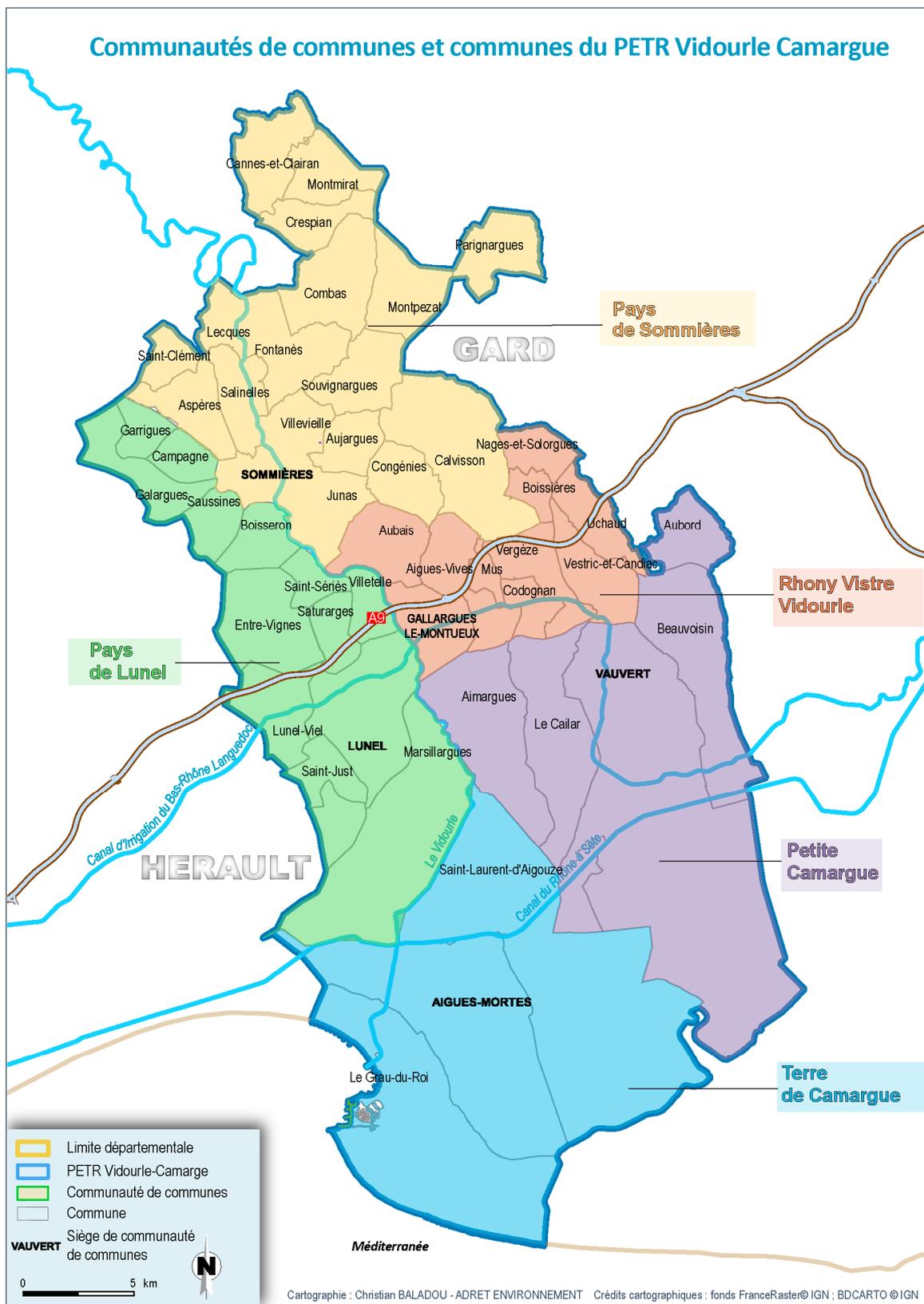


Pierre Martinez,

Président du PÉTR.

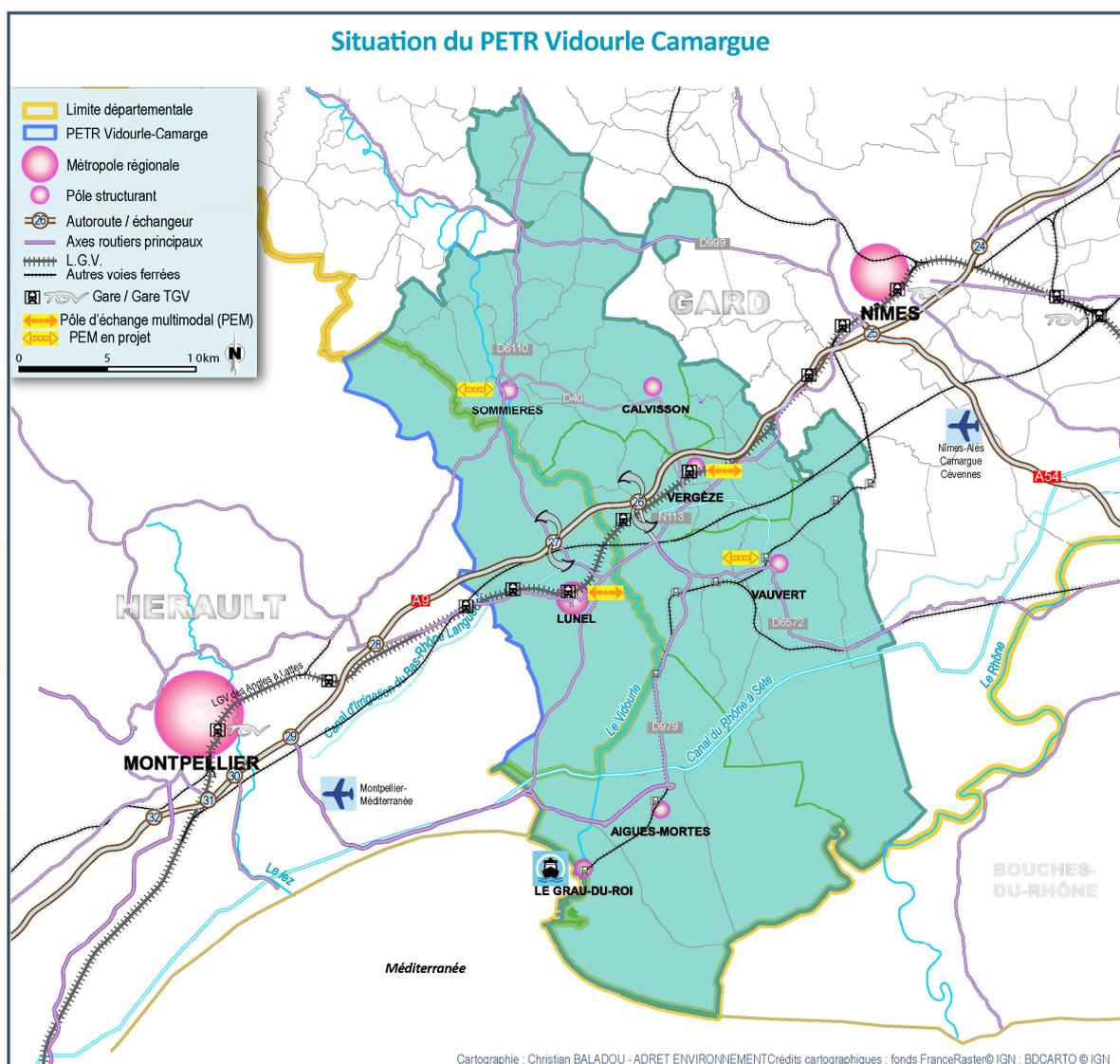
Communauté de communes Pays de Sommières

# LE TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE



### Fiche d'identité et chiffres-clés

- Région Occitanie
- Départements du Gard et de l'Hérault
- Sur l'arc méditerranéen , à la croisée de la Provence et du Languedoc, des portes des Cévennes au littoral
- Proche des agglomérations de Nîmes et de Montpellier
- 50 communes dont 1 commune nouvelle; 5 communautés de communes
  - Une superficie de 840 km<sup>2</sup> pour 146 000 habitants en 2018
- Densité moyenne de population 174 hab/km<sup>2</sup>, variant de 35 à 1 049 hab/km<sup>2</sup> en 2015
- 3 entités paysagères principales : la Camargue au Sud, les garrigues au Nord et la plaine avec le couloir des infrastructures au centre
- Le territoire compte 7 pôles structurants de bassin de proximité (source : SCOT sud Gard)



# LE CADRE LÉGISLATIF & INSTITUTIONNEL

## **L'élaboration du projet de territoire est inscrite dans la loi MAPTAM de 2014**

La loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de 2014 stipule que les PETR doivent réaliser un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le composent.

## **Le projet de territoire est un document d'orientation à vocation transversale, sans valeur juridique prescriptive.**

Il définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social et doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale (SCOT) applicables dans le périmètre du PETR.

## **Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre communes et intercommunalités du PETR.**

Il précise notamment les actions conduites par le PETR au nom et pour le compte des communautés de communes. Le PETR et les EPCI qui le composent peuvent se doter de services unifiés.

## **Il est évalué et révisable.**

Il fait l'objet d'un rapport annuel. Il est révisé, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre qui le composent.

## **Il est orienté vers l'action, et pose dans une convention territoriale le cadre des ententes, conventions ou contrats.**

Pour sa mise en œuvre, le PETR et les EPCI concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au PETR. Cette convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation et le cas échéant les conditions dans lesquelles les services des EPCI, sont mis à la disposition du PETR. Les conseils départementaux et régionaux peuvent en être cosignataires.

## **Le projet de territoire fait l'objet d'une concertation.**

Il est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des EPCI et, le cas échéant, par les conseils départementaux et régionaux .

## ***Le comité syndical***

Le comité syndical est l'assemblée délibérante qui prend les décisions au sein du PETR. Il est composé des élus des communautés de communes qui forment le PETR. Chaque communauté de communes y est représentée proportionnellement au nombre d'habitants.

- Les communautés de communes Terre de Camargue et Pays de Sommières : 10 délégués
- Les communautés de communes de Petite Camargue et de Rhône Vistre Vidourle : 12 délégués.
- Depuis le 1er janvier 2015, la communauté de communes du Pays de Lunel est partenaire du PETR et siège avec voix consultative.
- Le conseil départemental du Gard : 4 élus et le conseil régional : 1 élu, avec voix consultatives.



## ***La conférence des maires***

Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR. La conférence est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

## ***Le conseil de développement***

Un conseil de développement réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR. Composé de 20 membres bénévoles, il est consulté sur les principales orientations du comité syndical et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Il peut organiser des groupes de travail sur des thématiques du projet de territoire, pour faciliter la mise en réseau avec les acteurs privés, soutenir l'innovation et l'expérimentation.



# LE PETR VIDOURLE CAMARGUE EN QUELQUES DATES

## 2000

**Juillet** - Création de « l'association des maires, des élus et des communes pour l'émergence d'un Pays autour de la Petite Camargue »

## 2005

**Novembre** - Arrêté préfectoral de création du **Pays Vidourle Camargue**

## 2008

**Juin** - Convention LEADER 2007-2013

**Septembre** - Conventonnement pour un SIG mutualisé

**Novembre** - Création de la mission patrimoine

## 2017

**Février** - Convention FEAMP 2014-2020

**Avril** - Signature du Contrat de ruralité (Etat)

**Décembre** - Arrêté préfectoral de création du **PETR Vidourle Camargue**

## 2003

**Décembre** - Création de l'association Conseil de Développement du Pays autour de la Petite Camargue.

Restitution de la Charte de Pays

## 2006

**Janvier** - Le **Pays ouvre ses portes**

**Juin** - Convention de partenariat avec l'ADT du Gard pour la création de la mission tourisme

*Les collaborations entreprises montrent l'intérêt d'avoir un projet de territoire commun pour mettre en œuvre tous les moyens favorables à un espace de vie attractif, à la fois urbain et rural, entre les deux agglomérations de Nîmes et de Montpellier.*

Claude ARNAUD , Président de la Communauté de communes du Pays de Lunel

## 2015

**Février** - Convention de partenariat avec la communauté de communes du Pays de Lunel pour la mise en œuvre de la charte du Pays Vidourle-Camargue

**Novembre** - Convention LEADER 2014-2020

**Décembre** -Vote de la commission de la Région ATI-FEDER 2014-2020

## 2019

**Février** - Assemblée constitutive du Conseil de développement du PETR

# LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE

## *Un travail qui valorise les acquis collectifs*

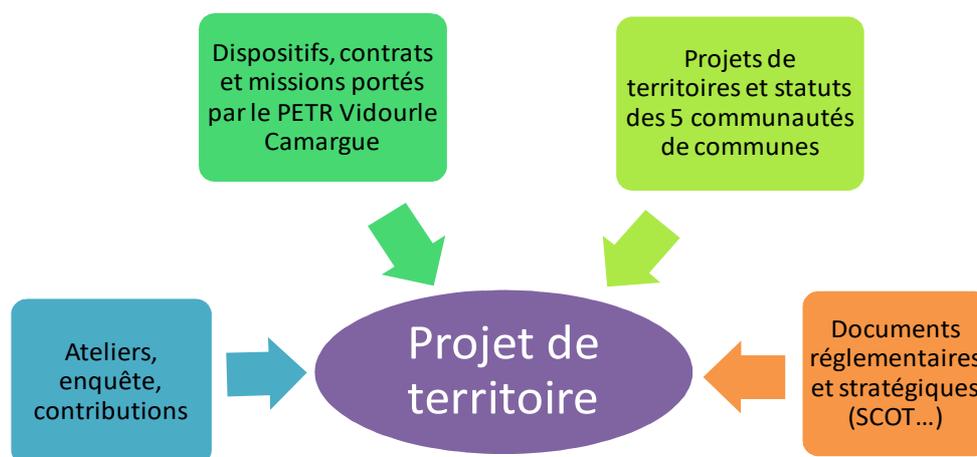
**U**n projet de territoire se construit classiquement en 3 étapes : le regard ou diagnostic, l'horizon ou stratégie (orientations, objectifs) et le chemin ou plan d'actions.

Les axes stratégiques ont été définis en partant des nombreux travaux déjà réalisés sur le territoire. Une synthèse analytique des stratégies territoriales existantes permettant de partager un regard sur les axes de progrès du territoire, a constitué le socle à partir duquel ont été définis les axes stratégiques

et les orientations du projet de territoire du PETER Vidourle Camargue.

Une enquête auprès de l'ensemble des membres du comité syndical, des communautés de communes, du conseil de développement, suivie d'ateliers réunissant les élus et les membres du conseil de développement ont permis de partager et d'approfondir ces orientations ainsi que de dégager des pistes d'actions.

Le projet de territoire est validé en comité syndical après avoir été présenté à la conférence des maires et au conseil de développement



### LES TRAVAUX SOCLES

#### **Les projets de territoires des communautés de communes :**

*Pays de Sommières - 2018*

*Petite Camargue - 2017*

*Pays de Lunel - 2016*

*Rhône Vistre Vidourle - 2015*

*Les statuts des 5 communautés de communes*

#### **Les documents stratégiques :**

*SCoT Sud Gard 2030 : en cours, validation prévue en 2019*

*SCoT du Pays de Lunel - 2018*

*SRADETT Occitanie 2040 : en cours d'élaboration, validation prévue en 2020*

#### **Les contractualisations**

*Contrat de ruralité avec l'Etat établi en 2017*

*Contrat territorial avec la Région Occitanie 2018 - 2021*

*Contrat de réciprocité avec le Pays Garrigues Costières de Nîmes et la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole — Projet établi en 2018*

*LEADER, DLAL FEAMP et ATI (volet urbain et volet territorial) 2014-2020 avec l'Europe*

*+ les travaux de l'atelier des territoires « Construire une vision partagée pour le territoire entre Montpellier et Nîmes » mené par les services de l'État - 2013*



# PARTIE N°1

## Le projet stratégique

**R**iche, d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et singulier lui permettant d'affirmer une forte identité, oscillant entre une ruralité revendiquée et une urbanité croissante, situé à la croisée de multiples influences, le territoire Vidourle Camargue concentre les caractéristiques d'un positionnement à inventer.

Le nouveau projet stratégique du PETR Vidourle Camargue s'inscrit à la fois dans une logique de continuité des réflexions stratégiques menées antérieurement (charte de Pays, stratégie LEADER...) permettant ainsi de poursuivre et d'amplifier les axes déjà investis, mais il se donne également pour ambition d'aller plus loin au regard de nouveaux enjeux et d'un contexte en évolution.

Les EPCI du PETR, et le conseil de développement sont en attente d'un PETR :

- porteur d'innovation,
- facilitant la mise en œuvre d'actions à l'échelle locale

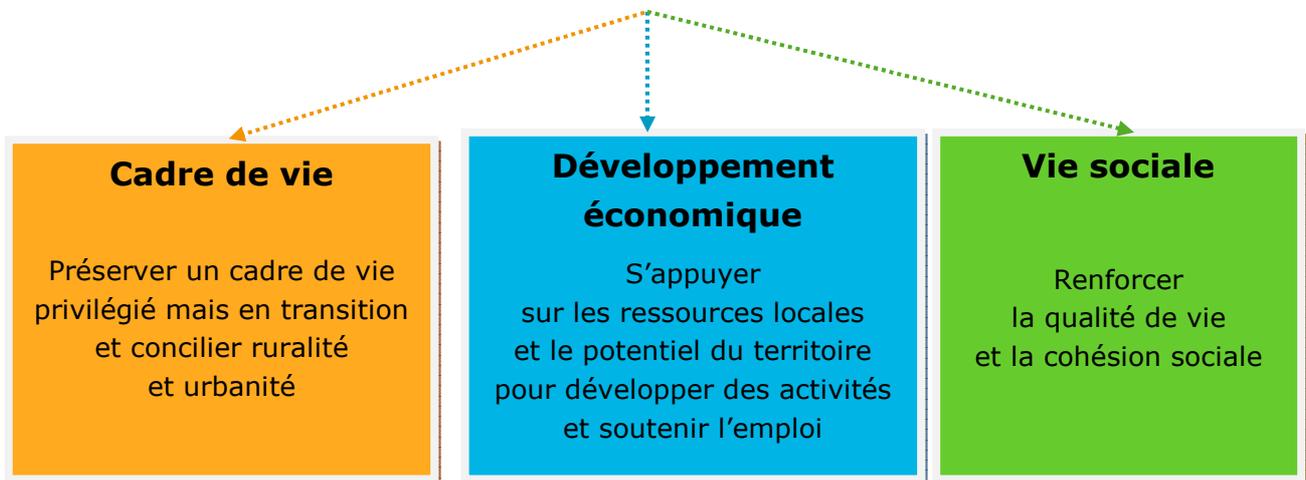
- jouant la carte de la coordination intra et extraterritoriale pour donner force et visibilité à ce territoire.

La synthèse analytique des stratégies territoriales a fait apparaître des enjeux partagés à l'échelle du territoire du PETR. Ces enjeux, (littéralement, ce qui est à perdre ou à gagner) sont :

- La singularité et l'originalité du territoire issues de son patrimoine naturel et culturel
- La qualité du cadre de vie et la cohésion sociale
- La vitalité et le dynamisme d'une économie maîtrisée et apportant de la valeur ajoutée localement

Le territoire Vidourle Camargue doit se concentrer sur le management de ses paramètres d'attractivité et chercher le maintien des équilibres, tel est le fil conducteur qui guide le projet stratégique avec :

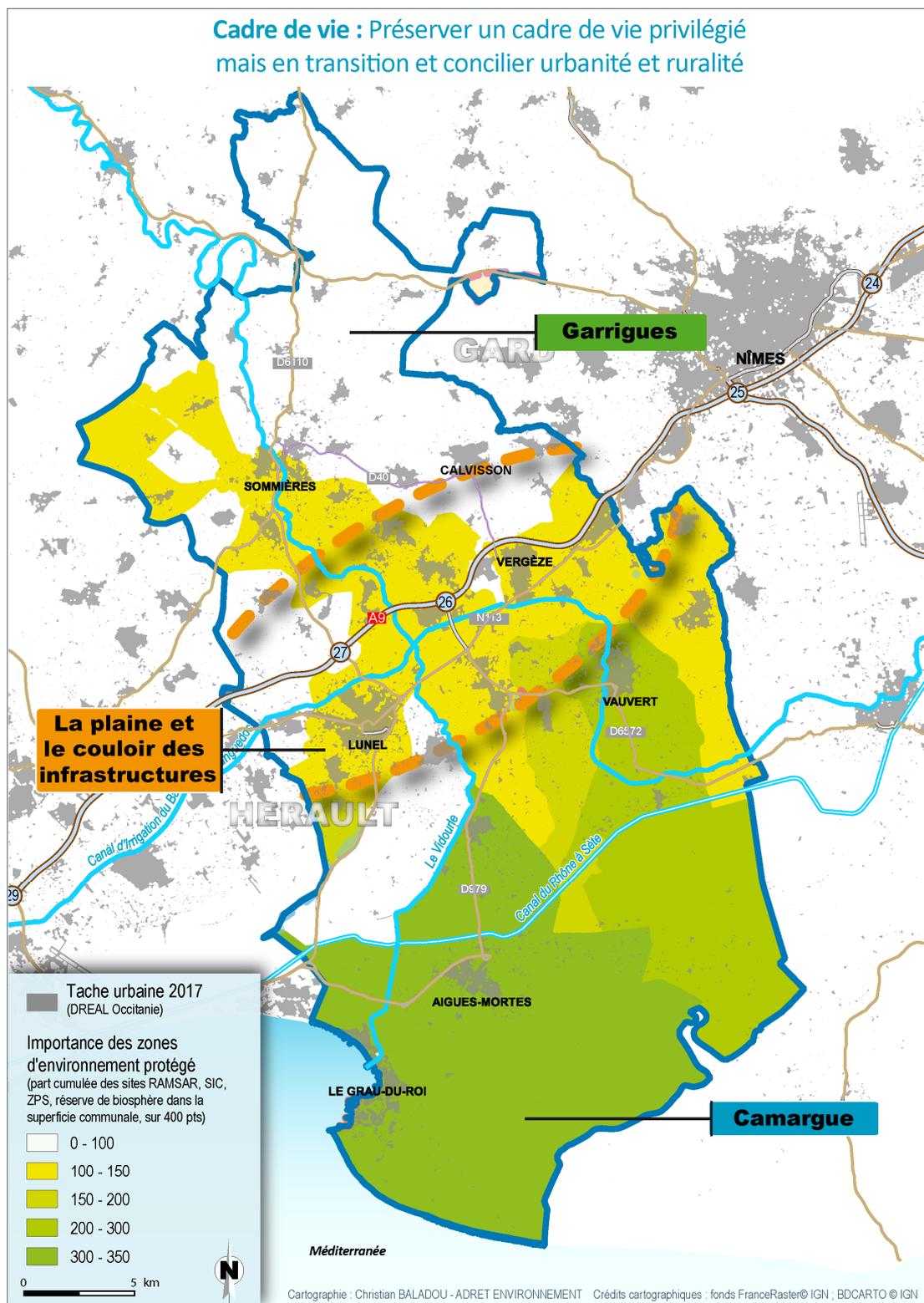
### 3 DÉFIS À RELEVER



## Une ambition

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier urbanité et ruralité

DEFI : CADRE DE VIE



**Une mosaïque de milieux naturels et un tiers du territoire fait l'objet d'une protection environnementale**

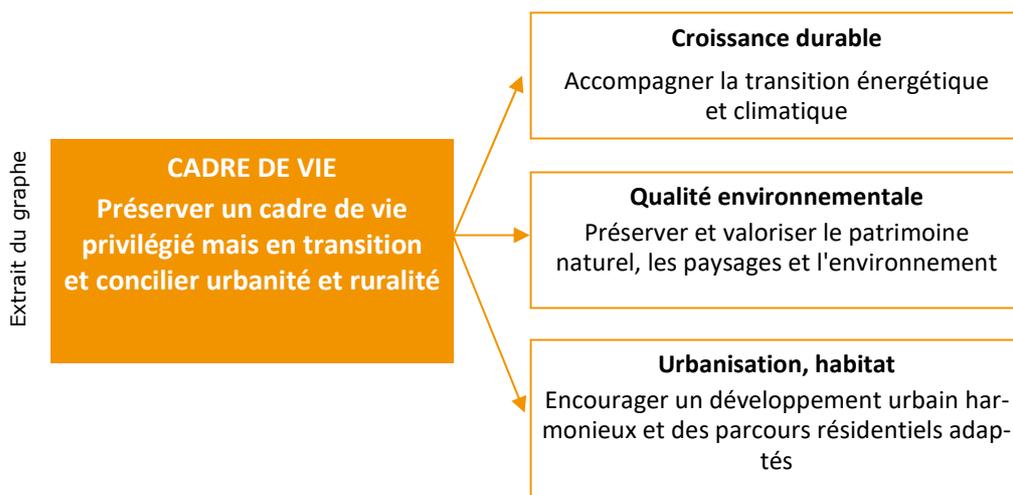
**Une forte dynamique démographique et urbaine dont la maîtrise est indispensable**

**Le changement climatique très prégnant sur ce territoire méditerranéen et pays d'eau**

**L**e défi consiste à préserver le caractère fort de ce territoire, inscrit dans ses paysages modelés par l'activité humaine. Le risque de banalisation des villes et villages et de perte d'identité paysagère est réel au regard de la pression urbaine. Le projet de territoire s'inscrit ainsi dans la volonté affirmée des 2 SCOT du territoire, le SCOT Sud Gard et le SCOT du Pays de Lunel, de « Préserver le socle environnemental et

paysager » et de « Développer un espace attractif à la fois rural et urbain entre les agglomérations de Nîmes et Montpellier ».

Ici comme ailleurs, la transition climatique et énergétique est devenu un défi majeur, que le PETR Vidourle Camargue doit relever en s'appuyant sur ses propres réalités (importance des zones inondables,...)



**DEFI : CADRE DE VIE**

## Analyse des éléments de diagnostic

### Pour en savoir plus

Ouvert sur la Méditerranée et les Cévennes, à la croisée de la Provence et du Languedoc, à proximité de 2 métropoles régionales

Taux d'évolution annuel de la population + 1,15% par an entre 2010 et 2015 contre 0,5% en France. Ce taux varie de -0,92% à +5,45% selon les communes

Solde migratoire + 0,77 %, entre 2009 et 2014 contre 0,08 en France, solde naturel +0,38%

Les garrigues au nord, la plaine au centre, la Camargue au sud

Les espaces agricoles occupent 59% du territoire contre 51% en France (Corinne Land Cover. 2010). Vignoble, oliveraie, taureaux, riz, sel, maraîchage, plante aromatiques...

35% du territoire est en réserve de biosphère, 36% en Sites d'Importance Communautaire, 27% en Zone de Protection Spéciale et 34% en site RAMSAR

Le fleuve Vidourle opère une véritable "coulée verte et bleue" et fait en grande partie l'objet d'un classement en zone Natura 2000.

Présence de zones humides (marais, étangs), bande littorale au sud

Grand Site de France pour la Camargue Gardoise, site naturel remarquable de l'Espiguette, réserve naturelle régionale du Scaramandre

Toutes les CC se sont dotées de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

25 monuments classés et 44 inscrits.

13 PPRI à l'échelle communale ou de secteur. (Diag. LEADER.)

### Atouts

- Une situation géographique privilégiée, un territoire accessible avec de nombreuses infrastructures de transports
- Un territoire fortement attractif avec une évolution démographique en constante augmentation mais des disparités territoriales importantes
- Une dynamique démographique soutenue majoritairement par l'installation de nouveaux habitants
- Un profil paysager riche et varié avec 3 entités paysagères marquées
- Des paysages agricoles divers et singuliers façonnés par des productions emblématiques et une agriculture encore bien présente.
- Une mosaïque de milieux naturels exceptionnels reconnue par des mesures de protection (particulièrement en Petite Camargue)
- Un pays d'eau
- De nombreux cœurs de villes et villages ayant un intérêt patrimonial
- La protection et la mise en valeur de l'environnement : une préoccupation forte partagée par les EPCI.
- Le développement des plans de prévention des risques contribue à la préservation des espaces naturels et agricoles

### Opportunités

- La préservation du cadre de vie et la lutte contre le changement climatique constituent des axes majeurs dans les documents cadre et documents stratégiques qui affichent dans plusieurs domaines des objectifs chiffrés
- Des outils existants pour lutter contre l'habitat indigne. Par exemple, certaines communautés de communes participe aux PIG (Programme d'intérêt Général) du Gard et de l'Hérault.

## Analyse des éléments de diagnostic

### Faiblesses

- Un territoire coupé en deux par les infrastructures Est-Ouest et conçu pour la voiture individuelle
- Phénomène de péri-urbanisation et de « banlieurisation » entre les 2 agglomérations de Nîmes et Montpellier avec un développement pavillonnaire et des déplacements domicile-travail importants
- Un territoire fortement soumis aux effets du changement climatique et particulièrement au risque inondation que ce soit par débordement de cours d'eau ou par submersion marine avec une part de la population (population nouvelle et touristique) peu familiarisée à la culture du risque.
- Des cœurs de villes et de villages qui pour la plupart se dépeuplent et se dévitalisent
- Un parcours résidentiel difficile

### Menaces

- Une urbanisation forte à maîtriser pour préserver la qualité paysagère et la Surface Agricole Utilisée (SAU)
- Augmentation des risques naturels : inondation, submersion marine, érosion côtière, renforcés par le changement climatique
- Risque sur l'eau potable

### Pour en savoir plus

Autoroute A9, R N113, Réseau ferré, LGV...

71% des actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et la part des déplacements domicile-travail en voiture augmente. (+1,3% entre 2010 et 2015 contre 0,5% en France)

Le nombre de logements neufs commencés par an pour 1 000 habitants entre 2011 et 2015 est de 6,8 sur le territoire contre 6,2 en France, avec de fortes disparités : de 1 à 23.

Emprise des infrastructures : LGV, doublement A9.

-7,3% de SAU dans la superficie totale contre 1,4% en France (entre 2000 et 2010) sauf en Petite Camargue (+2,7%)

Perte de services et commerces, ... : 33 communes sur 50 n'ont pas de service de proximité ou un service avec un équilibre économique fragile ( Diag. LEADER).

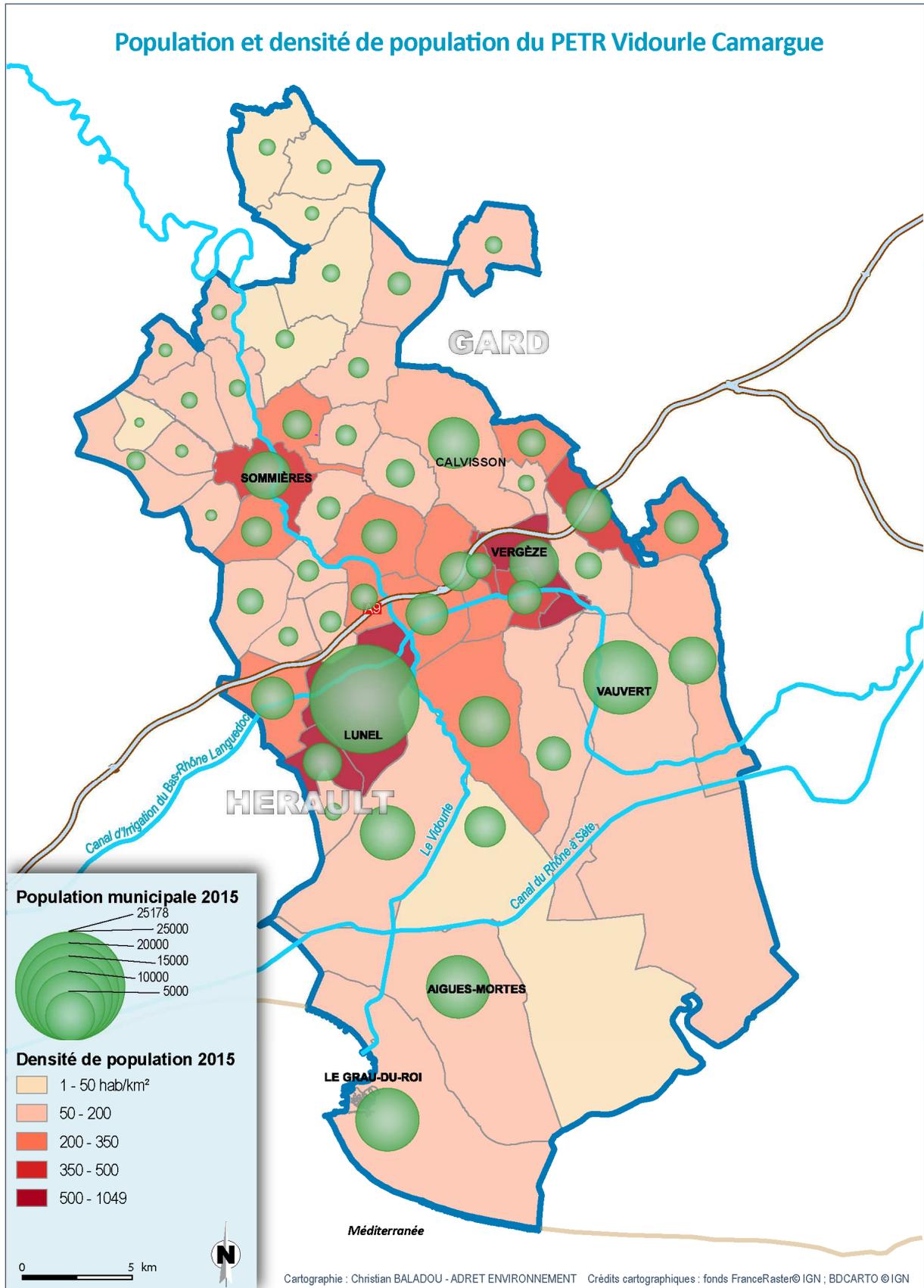
Augmentation du nombre de logements vacants (+2,8% par an entre 2010 et 2015).

Offre de logements peu diversifiée et fortement marquée par son inadéquation avec les besoins actuels (SCOT Sud Gard).

Part importante des propriétaires occupants (63,5% en 2015), faiblesse du parc locatif et locatif social (7% de locataires HLM contre 15% en France),

25 des 50 communes présentaient un risque de pollution de la nappe phréatique et la consommation en eau connaît des pics de consommation en période estivale

## Zoom sur des éléments de diagnostic



## Zoom sur des éléments de diagnostic

Si les 144 000 habitants du territoire en 2015 sont majoritairement concentrés sur l'axe des infrastructures avec notamment, Lunel, Aimargues et Vergèze, des pôles importants jouent le rôle de ville-relais : Le Grau-du-Roi, Aigues-Mortes, Sommières et Calvisson.

Sur les 50 communes, on compte une seule commune de plus de 25 000 habitants, Lunel, une de plus de 10 000 habitants, Vauvert, et 7 communes entre 5 000 et 10 000 habitants.

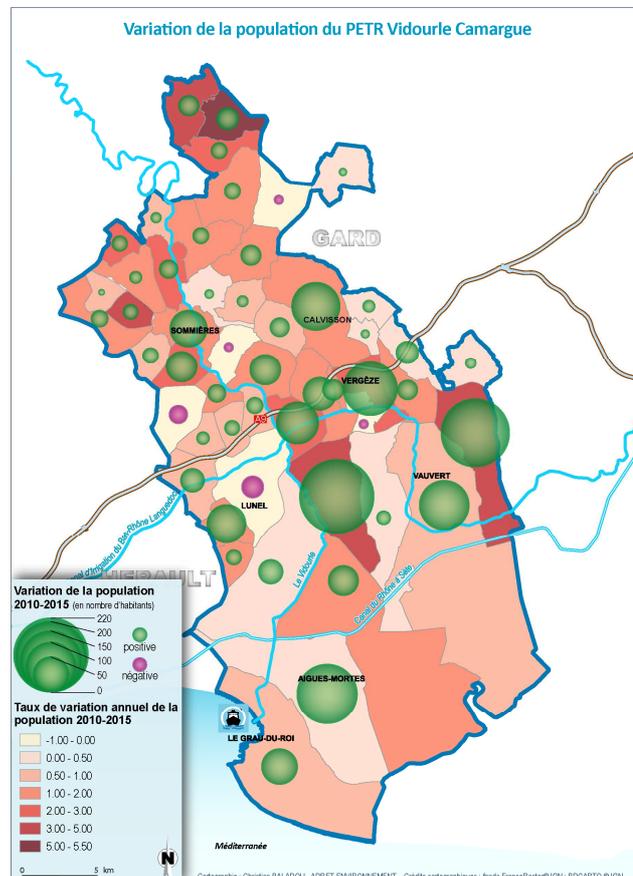
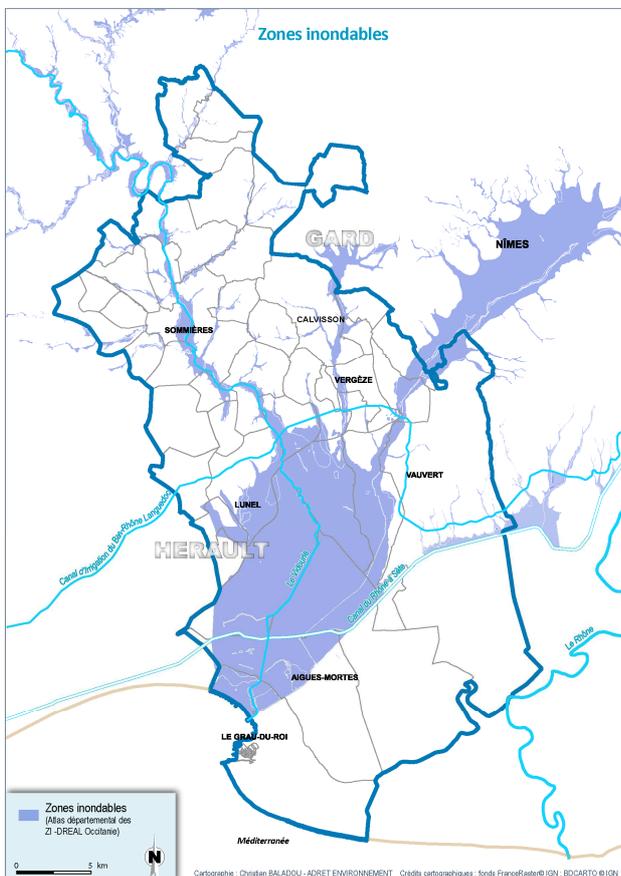
Le Nord du territoire se caractérise par des petites communes peu peuplées, mais qui connaissent un taux d'évolution de la population important entre 2010 et 2015, dont le plus élevé à Montmirat (5,45%)

Le territoire Vidourle Camargue connaît un taux d'évolution de plus du double de celui constaté au

niveau national. Il est porté par un fort solde migratoire mais aussi par le solde naturel qui reste positif. Néanmoins, 5 communes ont perdu de la population dans cette période. Dans ce pays d'eau, les activités humaines doivent faire avec une présence prégnante des zones inondables qui concernent environ un quart du territoire Vidourle Camargue. La carte ci-dessus est issue de l'Atlas des zones inondables de la DREAL, qui se base sur une approche hydrogéomorphologique.



DEFI : CADRE DE VIE



# ORIENTATION N°1

## Le territoire accompagne la transition énergétique et climatique

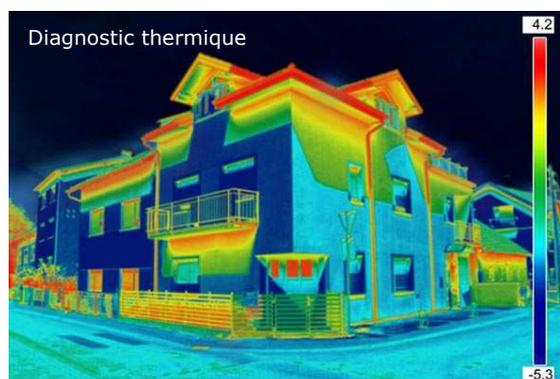
**L**a transition énergétique et climatique est présente dans tous les documents cadre et réglementaires (SRADETT, SCOT,...). Des objectifs ambitieux ont été fixés au niveau régional, national et européen. Ils ne peuvent être atteints que si les territoires se mobilisent. Au sein du PETR Vidourle Camargue, cette transition implique d'utiliser les ressources de façon efficace et rationnelle. A ce titre les PCAET (Plan Climat Energie Territoriaux) en cours ou élaborés par les communautés de communes permettent d'identifier les enjeux et axes de progrès.

Le PETR Vidourle Camargue souhaite ainsi en premier lieu favoriser les économies d'énergie dans les bâtiments et les transports. Les projets des communautés de communes ou PCAET évoquent les questions de performances énergétiques des bâtiments: bâtiments publics, locaux d'entreprises, mais aussi l'habitat dans ses diverses composantes : l'habitat permanent avec notamment l'importance du pavillonnaire, l'adaptation des logements dans les centres anciens et la lutte contre la précarité énergétique, le développement de l'éco-rénovation, voire de l'éco-construction, mais aussi l'habitat touristique avec la protection contre la chaleur. La mobilité est évoquée dans le défi « Vie sociale », et doit être étudiée au regard des enjeux d'économie d'énergie et de la limitation des gaz à effet de serre (mobilité douce et alternative, optimisation et maîtrise des déplacements, transports collectifs.... ).

Parallèlement aux objectifs d'économie d'énergie, le PETR souhaite favoriser la production d'énergies renouvelables (ENRs) en identifiant le potentiel des différentes sources (solaire, éolien, hydraulique, géothermie,...) et leur cohérence avec la préservation des patrimoines et des milieux.

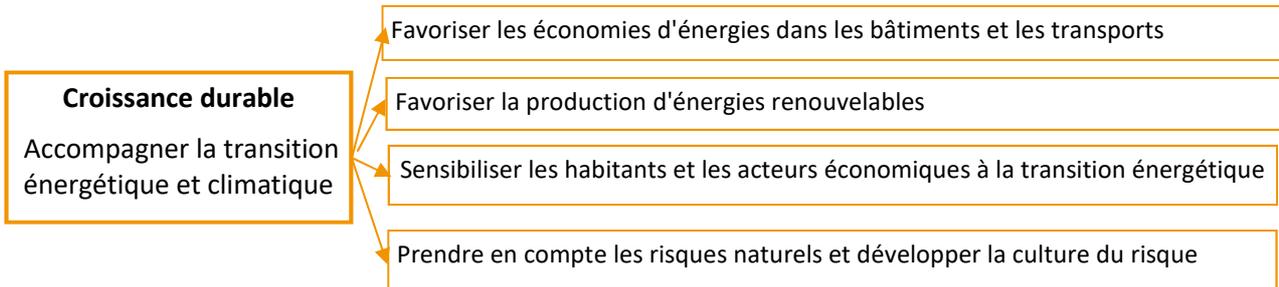
La transition énergétique et climatique implique une modification des comportements de consommation, de production, et concerne tous les publics. Il est nécessaire de faire connaître et valoriser les bonnes pratiques. Ainsi le PETR Vidourle Camargue accompagne les habitants, les acteurs économiques et publics, à ces nouveaux enjeux.

Le changement climatique est responsable d'une accentuation des risques naturels, prégnants sur le territoire (inondations, incendies). S'ils sont d'ores et déjà pris en compte dans les documents d'urbanisme, le PETR encourage en complément le développement d'une culture du risque, propre à informer et former la population et les acteurs locaux à la prévention et à la mise en sécurité.





Extrait du graphe



**DEFI : CADRE DE VIE**

## de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

Exemple

*SRADETT Occitanie* : multiplier par 2,6 la production d'ENR d'ici 2040 - Eau et risques : Concilier accueil et adaptation du territoire aux risques présents et futurs. (Aménagements plus résilients, culture du risque, gestion trait de côte)

*SCOT Sud Gard* : Préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire : respect de la ressource en eau. Les cours d'eau comme vecteurs de "connexions" et de découverte du territoire — Qualité des eaux

*SCOT Pays de Lunel* : Gestion de l'eau à la parcelle, par exemple aménagements permettant l'infiltration. Toutes les zones encore naturelles ou agricoles reconnues comme inondables sont considérées comme zones d'expansion de crues fonctionnelles dans les documents d'urbanisme locaux.

*ATI* : Accompagner la transition énergétique (production distribution énergies renouvelables,...)

## ORIENTATION N°2

### Le territoire poursuit son engagement pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, des paysages et de l'environnement

La singularité de ce territoire repose et s'illustre par son patrimoine paysager et sa biodiversité, résultats des interactions entre la nature et les activités humaines (agriculture, canaux,...). Le PETR souhaite en préserver la richesse et la diversité, en soutenant les axes des documents d'orientation et les actions menées par les acteurs locaux (restauration de la biodiversité, reconquête des milieux dégradés...) visant au maintien d'une armature verte et bleue. Il s'agit également de s'inscrire dans une logique de valorisation afin de partager ce patrimoine avec les populations locales et touristiques.

Dans ce pays d'eau, le PETR favorise plus particulièrement les actions visant au maintien des équilibres aquatiques : richesses halieutiques, milieu dunaire et littoral, mais aussi fleuve et rivières qui relient le territoire du Nord au Sud. Le PETR peut participer aux échanges entre les multiples acteurs et structures agissant sur le territoire. Il

s'appuiera également sur le programme européen FEAMP pour le volet halieutique.

La modification des comportements évoquée dans l'orientation sur la transition énergétique et climatique concerne également la question de la réduction de la production de déchets et de l'optimisation de leur recyclage.

Ces sujets inscrits dans les compétences obligatoires des communautés de communes (GEMAPI, déchets) peuvent être enrichis et renforcés par le PETR par des mises en réseaux, des échanges, un soutien à l'innovation.

Par ailleurs, pour travailler sur le changement de mentalités, de comportements, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit viser tous les publics : familles, scolaires, mais aussi les entreprises et les élus afin de renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans l'action économique et publique.



Création d'un observatoire Mahistre

Extrait du graphe

**Qualité environnementale**  
Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement

Préserver le milieu agricole, le patrimoine paysager et la biodiversité

Prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques (mer, fleuves, rivières)

Sensibiliser et éduquer à l'environnement et au développement durable



La garrigue



L'Espiguette

**Exemple de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation**

*Schéma régional SRADETT* : Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte en 2040 + Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques + Déchets/Ressources : Biodéchets et volet littoral (filières de valorisation des déchets des ports, macro-déchets plastiques)

*SCOT Sud Gard* : Préserver le socle environnemental et paysager du territoire (armature verte et bleue,...)- Appropriation par les usagers (y compris zones à risques)

*SCOT Pays de Lunel* : Préserver l'armature écologique (trame verte et bleue). Les projets locaux doivent justifier de la bonne prise en compte des sous-trames écologiques, les identifier et favoriser le maintien de leurs fonctionnalités.



Faune des marais

**DEFI : CADRE DE VIE**

## ORIENTATION N°3

### Le territoire encourage un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés

**L**es enjeux sont considérables sur ce territoire en croissance permanente, soumis à de fortes pressions urbaines, se devant de concilier accueil de populations et économie d'espace, urbanité et ruralité, pour préserver son cadre de vie privilégié.

Cette pression est logiquement forte le long des principaux axes routiers (N113, A9), mais elle existe également dans les plus petites communes rurales notamment au Nord. Ainsi, la qualité urbaine et les coupures d'urbanisation sont essentielles pour l'identité paysagère, la préservation du patrimoine et la vie sociale. Le PETR contribue à la prise en compte de cette question qui est traitée dans les SCOT. Ces derniers évoquent les modes de construction des villes et des villages (densification des corridors urbains existants, les typologies différenciées selon les secteurs,...), la limitation de la consommation foncière,... Le PETR peut accompagner les initiatives porteuses d'innovation (recherche sur les formes urbaines, la réadaptation du bâti ancien aux besoins actuels,...), la mise en réseau des initiatives et le lien intra et extraterritorial.

Les centres des villes et de certains villages se dépeuplent, alors même qu'ils sont le cœur de l'identité patrimoniale et de la vie sociale. Le projet de territoire doit permettre d'engager et de faciliter les opérations visant à les protéger, revaloriser, repeupler et réactiver, se faisant l'écho des volontés exprimées par les communautés de communes dans leur propre projet et inscrites dans les orientations des documents d'urbanisme et dans les documents cadres. Il s'agit de privilé-



gier une approche transversale touchant le bâti et le logement, les questions d'accessibilité et de cadre attrayant (entrée de bourg, parking, itinéraires paysagers,...) et d'activités (services, économie). L'échelle du PETR est adaptée pour accompagner la conception et mise en œuvre de modèles innovants pour la revitalisation des bourgs.

Par ailleurs pour faciliter les parcours résidentiels des habitants et répondre aux problématiques d'inadéquation entre les besoins et l'existant, il est nécessaire de favoriser les initiatives permettant d'améliorer et d'adapter l'offre de logements et de favoriser la lutte contre l'habitat indigne. Les 5 communautés de communes ont inscrit dans leurs compétences optionnelles « la politique du logement et du cadre de vie », l'une a un PLH. Des recherches, des expériences innovantes, des échanges peuvent être mutualisés à l'échelle du PETR.





Vue de Montpezat

Extrait du graphe

## Urbanisation, habitat

Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés

Viser la qualité urbaine et les coupures d'urbanisation

Protéger, revaloriser, repeupler et réactiver les cœurs de villes et villages

Améliorer et adapter l'offre de logements et favoriser la lutte contre l'habitat indigne

**DEFI : CADRE DE VIE**

## de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

Exemple

*Schéma régional SRADETT* : Réduire progressivement le rythme d'artificialisation des sols - Dispositif bourg-centre pour favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation - Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale.

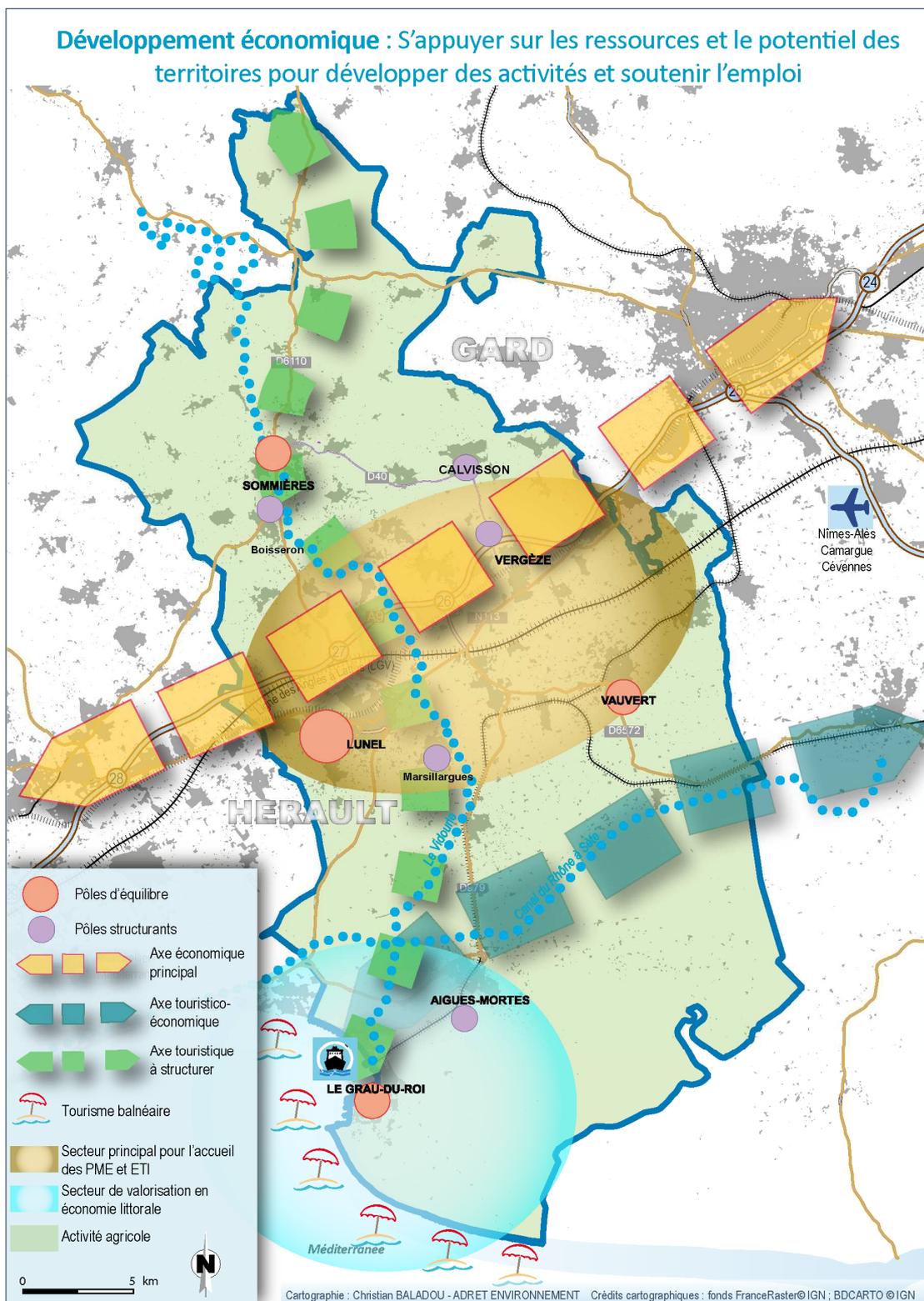
*SCOT Sud Gard* : Maintenir le cadre de vie d'un territoire avec des identités composites, et voué à un développement inéluctable à encadrer - Des cœurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver : Valorisation bâti centre historique - Accessibilité et cadre urbain attrayants - Retour de l'activité économique + Rénovation et réadaptation du logement.

*SCOT Pays de Lunel* : Prescription du principe d'équilibre des espaces entre le développement et la préservation des espaces naturels et agricoles avec près de 13 887 ha à vocation agricoles ou naturelles préservés dans leurs fonctions actuelles et la définition de 3 grands espaces d'équilibre : Espace médian (le long de l'A9), le Nord et le Sud.

## Une ambition

S'appuyer sur les ressources locales  
et le potentiel du territoire  
pour développer des activités et soutenir l'emploi

### DEFI : ECONOMIE



**Un territoire à vocation agricole affirmée mais sous pression, avec des productions diversifiées et emblématiques à valoriser**

**Des qualités et ressources intrinsèques (paysage, patrimoine, eau, savoir-faire...) propices au développement d'un tourisme durable**

**Une diversité de modèles et de dynamiques de développement d'activités possibles**

**Des questions structurelles, chômage, précarité, freins à l'employabilité, encore trop prégnantes**

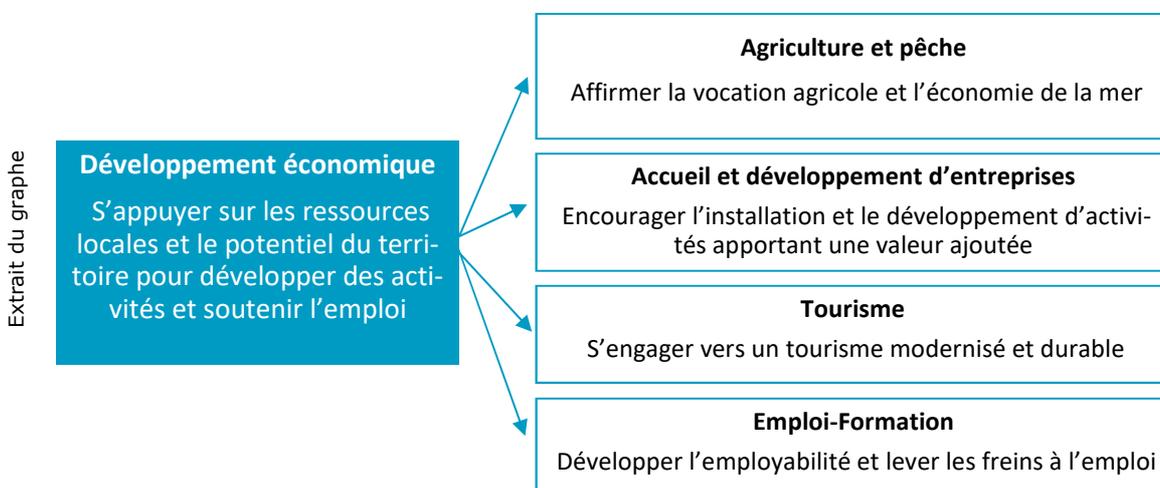
**L**e défi consiste à promouvoir un modèle de développement économique durable, fondé sur un ancrage territorial des activités et adaptés aux ressources et opportunités locales. La stratégie économique inscrite dans le projet de territoire vise la qualité et le développement de l'emploi. Elle s'inscrit dans la promotion d'une culture de l'innovation.

Ouverte aux échanges et complémentarités avec les territoires voisins, elle respecte et s'appuie sur les spécificités du territoire.

L'agriculture et le tourisme, pourvoyeurs d'emploi et de richesse, constituent des piliers de l'économie locale et contribuent à donner une image singulière. Le projet de territoire doit encourager la

préservation et valorisation des ressources tout en facilitant l'organisation et l'adaptation de ces secteurs face aux évolutions et nouvelles demandes.

La situation de carrefour du PETR, son accessibilité, lui permet d'être connecté aux dynamiques des territoires et agglomérations voisines (Nîmes et Montpellier) et de privilégier (rechercher) les activités non impactantes, créatrices d'emplois et porteuses d'innovation. Cela se décline à travers le projet de territoire tant sur la pérennisation des entreprises déjà présentes que sur l'accueil de nouvelles formes d'activités. Ce défi s'inscrit dans les dynamiques portées par les communautés de communes dans le cadre de leur compétence économique.



## Analyse des éléments de diagnostic

### Pour en savoir plus

37% de la superficie du territoire est agricole avec : viticulture, maraîchage, arboriculture, élevage, céréales

Taureaux et chevaux de Camargue, riz, roseau, olives, sel, plantes aromatiques, sel, vins des Sables, muscat de Lunel...

170 exploitations engagées en agriculture biologique en 2017 (Agence bio). + 20% entre 2000 et 2010.

Méditerranée, Canal du Rhône à Sète, le Rhône, le Vidourle...

Aigues-Mortes, Sommières, Ambrussum, Via Domitia... Tradition bouvine

Grand Site de France Camargue Gardoise, voies vertes, sentiers de randonnées

Visites d'exploitations, d'entreprises (Source Perrier, Salin d'Aigues-Mortes), sites d'interprétation autour du vin ...

11 entreprises de plus de 200 salariés dont 2 de plus de 500. (INSEE 2014)

13,7% en 2016 le taux de création d'entreprise 12,7% en France (INSEE)

Sur la partie Gard : 30 ZAE ; 563 ha dont 100 disponibles + 3 zones en projet pour 170 ha (Source CCI Gard).

CC Pays de Lunel 18 ZAE dont 10 intercommunales + 1 zone en projet entre Lunel et Lunel Viel

Réseaux touristiques et patrimoniaux, club d'entreprises

### Atouts

- Une agriculture très présente et diversifiée mais en mutation
- Des productions emblématiques qui contribuent à forger une image singulière
- Une agriculture biologique en forte progression
- Une activité halieutique avec le Grau du Roi, 1<sup>er</sup> port en pêche chalutière de Méditerranée
- Seul territoire du Gard avec un débouché sur la mer
- Des ressources et un tourisme diversifié
  - Fluvial et balnéaire
  - Lié au patrimoine culturel et historique
  - Lié au patrimoine naturel et aux paysages
  - Lié aux productions et savoir-faire locaux - Agritourisme et tourisme industriel
- Un tissu industriel présent
- Un taux de création d'entreprise élevé (particulièrement micro-entreprises)
- Potentiel d'accueil en zones d'activités
- Un accès au haut débit globalement bon
- Des acteurs mis en réseau

### Opportunités

- Un accroissement de la demande en produits certifiés et circuits courts
- 30 points de RHD (Restauration Hors Domicile) existants et constituant un potentiel important pour l'agriculture locale
- Le territoire s'inscrit dans un secteur touristique favorable bénéficiant de la proximité de Montpellier, Nîmes, Arles, Avignon et de pôles touristiques majeurs de la romanité.

# Analyse des éléments de diagnostic

## Faiblesses

- Une forte baisse du nombre d'exploitations agricoles
- Le manque de valorisation des filières agricole et halieutique et de synergie avec le territoire
- Un territoire coupé en deux par les infrastructures et peu de synergies entre terre et mer
- Territoire non reconnu comme destination touristique sauf la Camargue
- Flux touristiques sur les grands axes insuffisamment captés
- Une offre touristique pas toujours adaptée aux attentes des clients
- Un tissu industriel peu structuré en filière
- Une dynamique du marché du travail et de l'emploi difficile
- Forte saisonnalité de l'économie (agriculture – tourisme)
- Une part importante des actifs travaillent hors du territoire et un éloignement domicile/travail pour de nombreux actifs.
- Taux de chômage élevé
- Des freins importants à l'employabilité (niveau de formation, mobilité...)
- Manque de lieux de formation

## Menaces

- Pression foncière sur les terres agricoles
- Risque de disparition des savoir-faire locaux et banalisation de l'économie
- Inadaptation de l'offre et le manque d'attractivité / aux attentes et besoins des entreprises et des clientèles touristiques
- Concurrence interne (entre EPCI) sans stratégie commune
- Chômage structurel élevé et risque d'augmentation de la précarité

## Pour en savoir plus

Moins 33% d'exploitations en 10 ans (2000 à 2010—RGA).

Moins 7,3% de la SAU dans la superficie totale (1,4% en France) entre 2000 et 2010

Qualification et types d'hébergements notamment

Les plus grandes entreprises ont rationalisé leurs effectifs ces dernières années.

40% des emplois proposés par Pôle Emploi sont des emplois saisonniers. (LEADER)

L'indice de concentration d'emploi qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire et la population active est seulement de 69%.

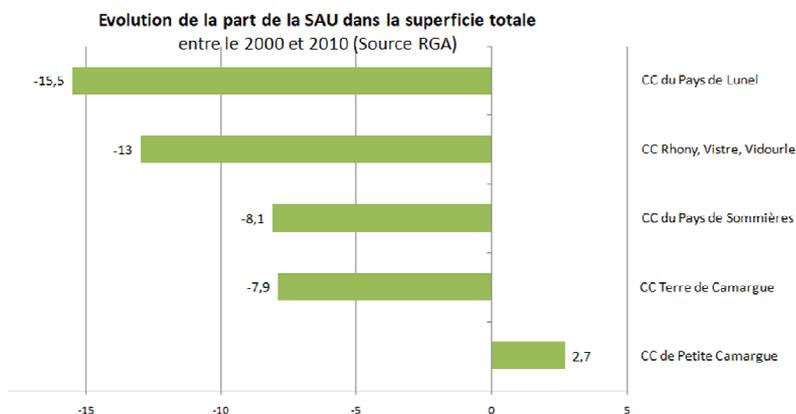
Taux de chômage de 15,6% pour les 15-64 ans en 2015 (contre 14,1 en France.) Il atteint 35% pour les 15-24 ans. (INSEE 2015 - Observatoire des territoires)

22,3% des jeunes sortent du système scolaire sans diplôme contre 16 % au niveau national.

# Zoom sur des éléments de diagnostic

Une activité agricole diversifiée, mais qui perd des actifs et de la surface

**DEFI : ECONOMIE**



L'agriculture et l'économie de la mer constituent des activités bien présentes sur le territoire, offrant du nord au sud, une palette étendue de produits et productions singulières. Elles sont néanmoins menacées par la pression foncière, le manque de structuration des professionnels...

## Zoom sur des éléments de diagnostic

### Une économie touristique aux multiples visages



Présence d'un tourisme balnéaire. Le Grau du Roi passe de 9 000 habitants en basse saison à près de 110 000 en été.

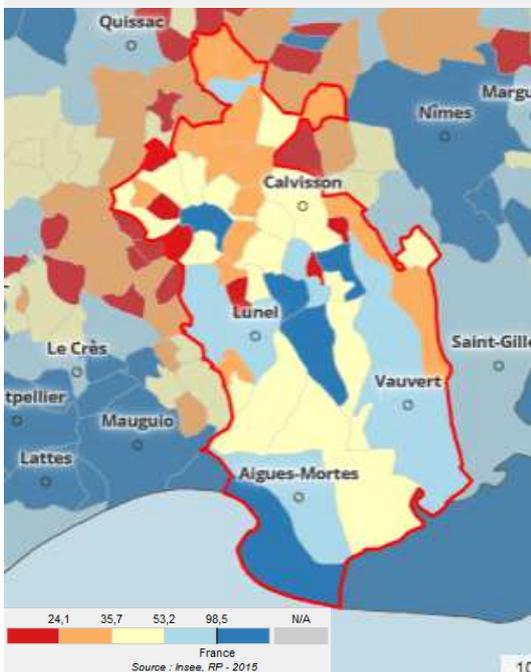


Le tourisme de découverte se développe grâce à l'aménagement de voies vertes, circuits, produits et prestations

### Un équilibre entre offre et demande d'emploi toujours difficile

#### Les pôles d'emplois situés à proximité

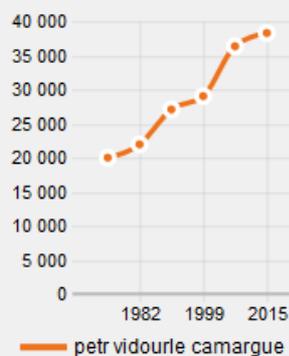
Comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

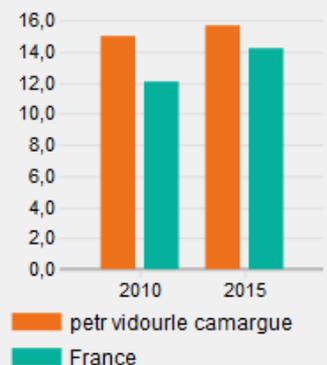
#### Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



#### Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ? - Ensemble



Source : Insee, RP

Malgré le développement du nombre d'emplois, le niveau soutenu de création d'entreprise, les difficultés structurelles d'accès à l'emploi particulièrement pour les plus jeunes persistent. Le développement démographique implique une croissance du nombre d'actifs, dont une part importante, notamment au nord du territoire travaille à l'extérieur du territoire.

## ORIENTATION N°1

### Le territoire affirme sa vocation agricole et l'économie de la mer

La croissance démographique et la péri-urbanisation font peser de fortes tensions sur le foncier agricole. La préservation du potentiel agricole est pointée dans le projet de territoire comme dans les documents cadres et réglementaires comme un enjeu important. L'agriculture a une double fonction, paysagère et environnementale. Elle contribue au maintien d'espaces de respiration mais surtout a une fonction productive, créatrice d'emplois et de richesses. Elle est au cœur de nombreuses interactions. Il en va de même pour l'économie de la mer, assez isolée, pour laquelle le projet de territoire constitue une opportunité pour créer des synergies à l'échelle du territoire et contribuer au développement et à la reconnaissance des productions et savoir-faire locaux.

Le PETR ambitionne de préserver et faciliter la reconnaissance de cette richesse agricole et halieutique.

L'heure est à la promotion d'une agriculture et d'une pêche durables et raisonnables qui tiennent compte de la préservation de la ressource et des milieux, à travers par exemple le développement de l'agriculture biologique et qui permettent d'optimiser et de commercialiser aux mieux les productions pour augmenter la valeur ajoutée sur le territoire.

L'enjeu est de faciliter la consommation en valorisant la diversité et la singularité des productions et

des savoir-faire à la fois auprès des habitants et usagers du territoire (ex. touristes) grâce à la promotion d'une gouvernance alimentaire locale, le développement des circuits courts et de proximité, le développement des liens avec la Restauration Hors Domicile... mais aussi vers les bassins de consommation plus étendus.

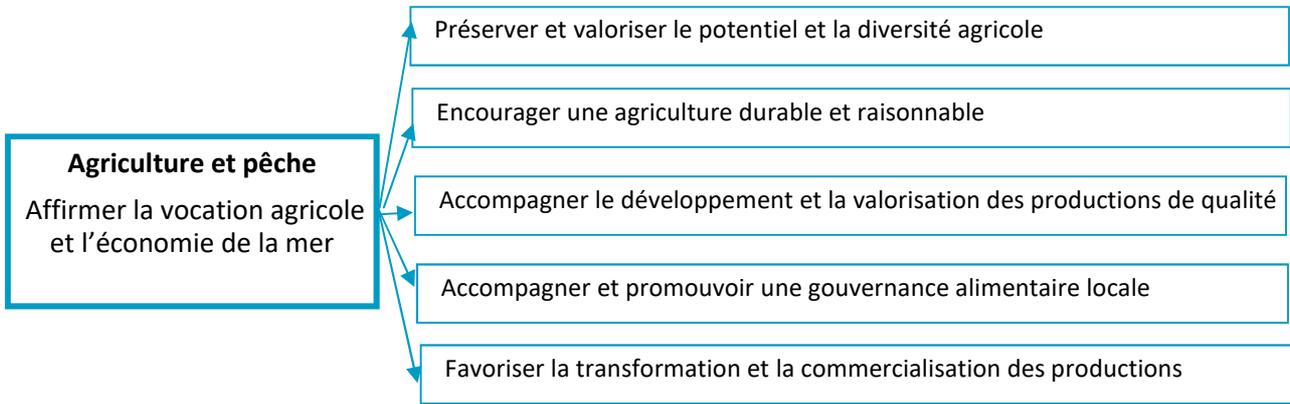
Cela passe par la structuration des filières et la mise en synergie des acteurs intra et inter-filières, une meilleure organisation de la transformation et de la commercialisation des productions et produits, par une reconnaissance via les marques, labels et certifications qui permettent de donner confiance au consommateur et d'affirmer l'origine et la qualité des produits. La démarche de labellisation vignoble et découverte initiée par le PETR en est un exemple.

Des dynamiques et initiatives existent, souvent de façon isolée. Le PETR veut les mettre en lumière, faciliter l'essaimage de pratiques exemplaires ou innovantes sur l'ensemble du territoire afin de démultiplier leur impact.



Camargue gardoise - Costières et marais

Extrait du graphe



DEFI : ECONOMIE

**Exemple de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation**

*SRADETT Occitanie* : Permettre le développement d'une économie de la mer diversifiée dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

*SCOT Sud Gard* : Maintenir les espaces agricoles comme "supports" d'une activité agricole productive et éviter leur surconsommation par l'éparpillement des développements urbains. Limiter la consommation des espaces agricoles

*SCOT Pays de Lunel* : Préservation et maintien des espaces agricoles



## ORIENTATION N°2

### Le territoire encourage l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

Situé à un carrefour entre deux grandes régions, à proximité de grandes agglomérations régionales, facilement accessible et doté de réseaux, le territoire Vidourle Camargue dispose d'atouts non négligeables en termes d'attractivité économique. Cette dernière peut se décliner de façon différenciée selon les communes et les communautés de communes. Certains secteurs sont propices au développement de nouvelles formes d'activités et de travail attirant des TPE, PME, des auto-entrepreneurs qui s'inscrivent dans le renouvellement du tissu urbain et des bourgs et villages, valorisant les qualités résidentielles du territoire, et souvent inclus dans la sphère de l'économie présentielle. D'autres privilégient une spécialisation via l'aménagement de ZAE et de services connexes. Cette logique impulse une compétitivité de territoire plus large en articulation avec les agglomérations avoisinantes. Quelle que soit ces formes, le PETR promeut une répartition des activités équilibrée et adaptée aux spécificités locales.

Le cadre du projet de territoire doit permettre de privilégier une économie créatrice d'emplois et respectueuse du territoire, une économie facilitant la création d'éco-systèmes de production et d'innovation permettant notamment de développer les filières et savoir-faire locaux dans des perspectives d'avenir. Cette économie s'appuie sur une armature et un tissu entrepreneurial actif mais à renforcer. Aussi, le PETR encourage la construction d'un environnement d'accueil qualitatif, et facilite la mise en réseau et la circulation de l'information (ex. disponibilités foncières, réseaux d'appui et d'accompagnement, THD...).



D'ores et déjà, le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault co-animent un club d'entreprises dont les objectifs sont de : Découvrir et valoriser les compétences locales ; Développer des courants d'affaires ; Échanger sur des problématiques de territoire ; Contribuer au développement de l'économie locale. Dans la poursuite de cette dynamique, le PETR constitue une échelle pertinente pour soutenir le déploiement d'un dispositif d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet afin de faciliter leur installation, maintien et/ou développement.

Il peut coordonner la construction d'une démarche de marketing territorial permettant de fédérer les synergies des acteurs publics et privés, d'orienter et de renforcer la stratégie économique, d'en décliner les facteurs d'attractivité et les complémentarités de façon concrète et ciblée, au regard des besoins. Dans un contexte de mutation économique et de concurrence accrue des territoires, la promotion d'une image commune, forte et singulière constitue un atout maître au bénéfice de tous.

Extrait du graphe

**Accueil et développement d'entreprises**  
Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

- Encourager l'accueil, le maintien et le développement d'activités innovantes et respectueuses de l'environnement
- Soutenir et développer les filières et savoir-faire locaux
- Accompagner les entreprises, anticiper et observer les mutations économiques
- Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises
- Construire une démarche commune de marketing territorial visant à orienter l'attractivité économique du territoire

**DEFI : ECONOMIE**



**de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation**

**Exemple**

*SRADETT Occitanie* : Prendre appui sur les logiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour engager une mutation de l'économie des territoires

*SCOT Sud Gard* : Se positionner et faire évoluer le modèle économique - Spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire : produire, innover, capter les flux extérieurs et éviter de tout miser sur l'économie présenteielle. (Économie de la connaissance via une offre d'accueil adaptée). Consommer l'espace économique de manière raisonnée et cohérente. Développer le numérique et les usages du digital.

*SCOT Pays de Lunel* : Les zones d'activité créées ou à créer doivent s'inscrire dans une démarche de qualité respectueuses de l'environnement avec un haut niveau d'équipement

## ORIENTATION N°3

### Le territoire s'oriente vers un tourisme modernisé et durable

**L**e tourisme est un des piliers de l'économie locale. Il embrasse un large spectre, du tourisme balnéaire au tourisme rural et patrimonial plus diffus.

Aujourd'hui, de fortes convergences apparaissent pour promouvoir un tourisme durable, modernisé et respectueux de l'environnement quel que soient les niveaux de réflexion (communes, communautés de communes, PETR, SCOTs...). Le PETR accompagne la structuration et le développement d'une offre touristique entre terre et mer, la création de synergies, de circulation du littoral aux portes des Cévennes, de connexions avec les sites et territoires voisins.

Vu la richesse et le potentiel local, les axes touristiques à développer et à mieux structurer sont nombreux. Parmi les principaux identifiés par le PETR : L'agri et l'oenotourisme, (avec les multiples appellations d'origine protégée, les productions et traditions camarguaises, les espaces de médiation et temps de partage,..) qui constituent un levier de diversification pour conforter l'activité agricole.

Le tourisme lié à la découverte des patrimoines naturels et culturels (matériels et immatériels) et à la pratique des activités de pleine nature, avec la nécessaire conciliation des enjeux de découverte et de fréquentation et le respect et la protection des sites naturels particulièrement au sud du territoire.

Par ailleurs, le tourisme fluvial et les potentialités liées à l'eau avec bien entendu le volet balnéaire autour de la Méditerranée mais aussi les rivières, fleuves (Vidourle) et canaux (Canal du Rhône à Sète...) propices à de multiples activités (pêche, canoë, croisière...) constituent de nouvelles pistes.

Il s'agit de contribuer au développement d'un tourisme ancré dans la singularité et la compréhension du territoire.

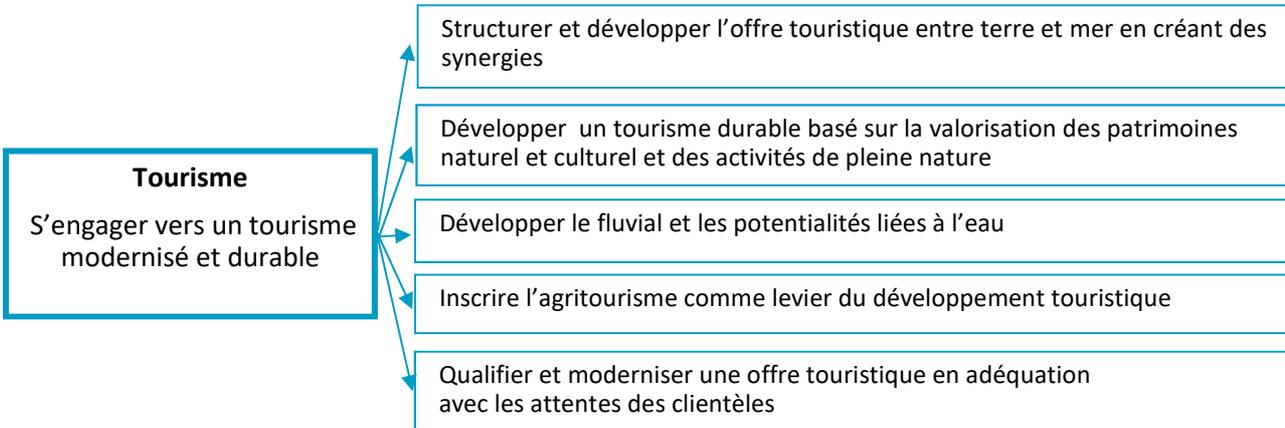
Depuis plusieurs années, le PETR anime une commission du tourisme et le partenariat avec les agences départementales du tourisme. Plus de 80 professionnels du tourisme sont mobilisés. Diverses actions ont été réalisées ou engagées (Editions de brochures, wifi-territorial, candidature label Vignoble et découverte, animation site remarquable du goût, Café de Pays, démarche de tourisme durable avec les ambassadeurs Eco Tourisme...), le PETR souhaite les poursuivre et les amplifier afin d'accroître les retombées sur l'ensemble du territoire.

La promotion de ce tourisme passe nécessairement par la qualification et la modernisation de l'offre (d'hébergement, d'accueil...) qui constituent un enjeu constant. Une adaptation et montée en qualité est nécessaire pour mieux répondre aux attentes des clientèles (développement des marques et labels, l'accès et l'investissement des nouvelles technologies, un accès facilité à l'information, la visibilité, mise en réseau et lisibilité de l'offre etc.)



Sentier du Grand Site de la Camargue Gardoise

Extrait du graphe



**DEFI : ECONOMIE**



**Exemple de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation**

*SCOT Sud Gard* : Mettre en place une véritable stratégie de développement touristique (actions autour du tourisme durable, APN...) - Lier les sites dans un projet global (grands voies inter-sites ; axe fluvial, écomobilité...). Créer des destinations relais et des pôles d'équilibre touristiques - Montée en qualité du parc d'hébergements touristiques

*ATI volet urbain et volet territorial* : Inscrire le patrimoine naturel comme levier d'un développement touristique plus responsable (tourisme vert avec valorisation Grand Site de France - muséographie..), réserve naturelle



## ORIENTATION N°4

### Le territoire désire développer l'employabilité et améliorer l'accès à l'emploi

**P**lusieurs indicateurs socio-économiques, niveau de chômage élevé, indice de concentration d'emploi faible, bas niveau de formation des jeunes, saisonnalité de l'emploi... illustrent la nécessité de progresser sur l'employabilité et l'accès à l'emploi.

Un des premiers axes proposé dans le projet de territoire, au regard de la faiblesse de l'offre vise à mieux mobiliser les dispositifs de formation et à renforcer l'offre sur le territoire. L'augmentation du niveau de qualification notamment chez les jeunes, le développement et l'adaptation des compétences aux métiers d'aujourd'hui et de demain est indispensable et gage d'avenir.

Dans cet esprit , la préservation et la promotion de compétences spécifiques, liées au territoire, comme les métiers liés à la pêche, à la production et transformation des productions locales, mais aussi au développement du tourisme, secteur en constante évolution, constituent des pré-

occupations du projet de territoire déjà pointées dans les stratégies LEADER relative au développement rural et FEAMP concernant la pêche et l'aquaculture.

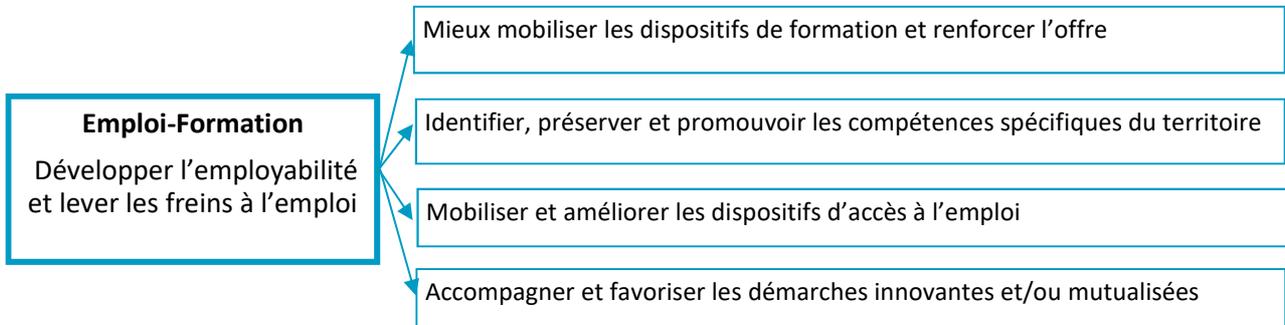
Il s'agit également de mieux mobiliser les dispositifs d'accès à l'emploi pour tenter de lever les freins à l'emploi. Pour le territoire, ces questions sont en partie liées à la mobilité. Rappelons que de nombreux actifs travaillent dans les agglomérations voisines. Cette question évoquée dans le défi vie sociale est un axe sur lequel le PETR travaille.

Le rôle du PETR peut aussi permettre de favoriser et de promouvoir les démarches innovantes et/ou mutualisées comme les groupements d'employeurs, la création de salons de l'emploi saisonnier, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par exemple. L'emploi saisonnier constitue à ce titre un des champs à optimiser en termes d'activités.



Accès aux outils numériques

Extrait du graphe



**DEFI : ECONOMIE**



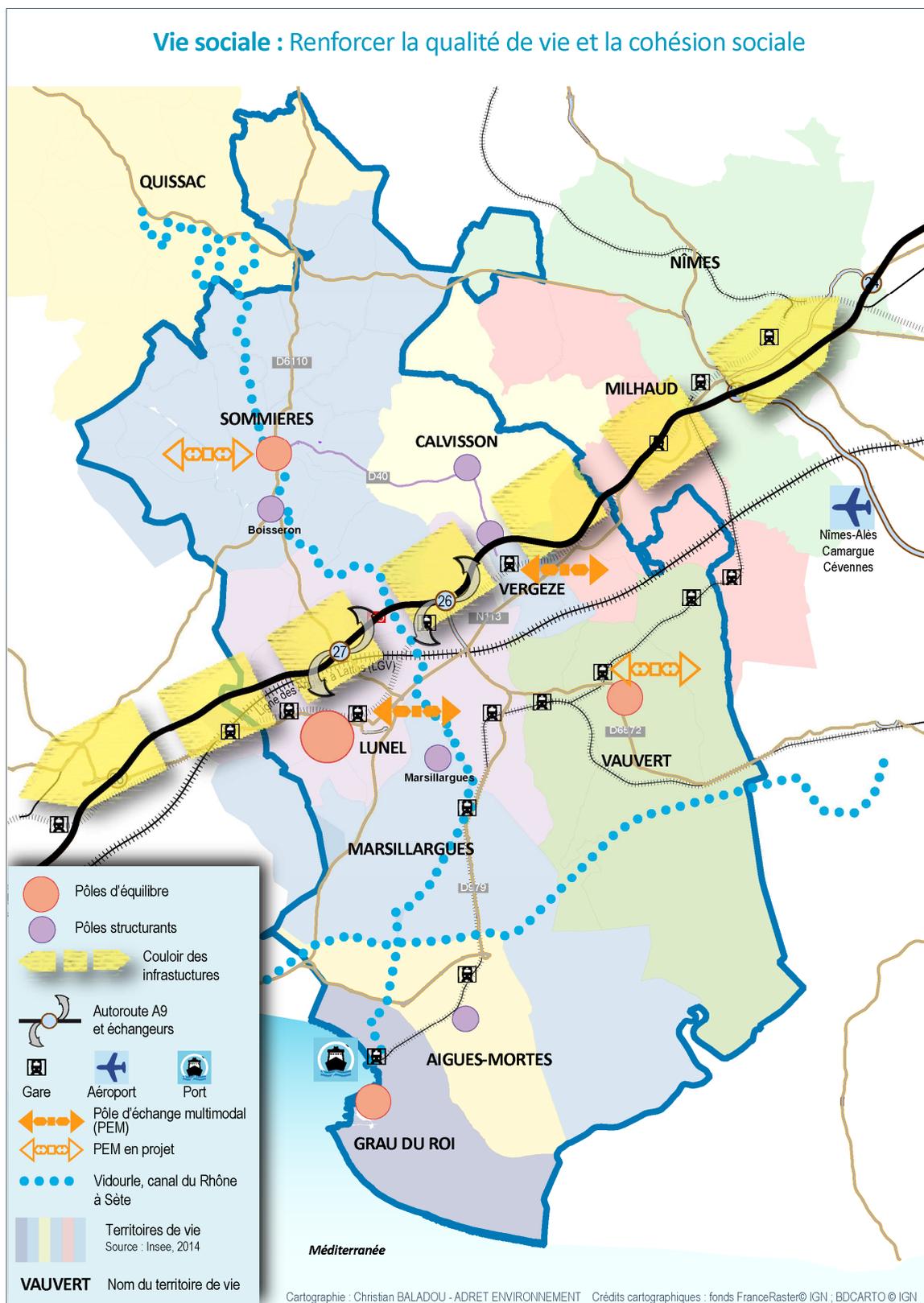
**de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation**

**Exemple**  
 SCOT Sud Gard : Économie de la connaissance via une offre d'accueil adaptée  
 SCOT Pays de Lunel : Agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des pôles, principal, secondaires et relais dans le domaine du développement de l'économie et de l'emploi

## Une ambition

# Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

### DEFI : VIE SOCIALE



**Une population et une société en mutation qui génèrent des besoins nouveaux en services, et différents selon le type de population**

**Des besoins en solution de mobilité notamment durable malgré la forte accessibilité du territoire**

**Un patrimoine et une culture riche, avec des traditions vivantes**

**L**a très forte croissance de la population et l'accueil de nouveaux habitants ouvrent un défi de maintien et renforcement de la cohésion sociale et de la qualité de vie.

Ainsi les services et les équipements doivent s'adapter en quantité mais aussi en diversité pour répondre aux besoins croissants et variés

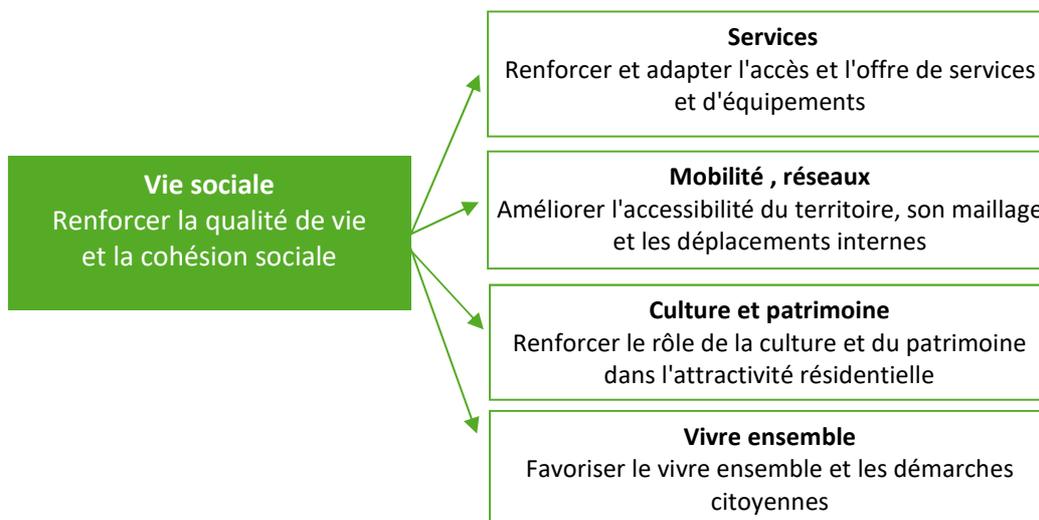
Ce territoire est très accessible grâce aux infrastructures de transport mais le maillage interne et les mobilités du quotidien

sont à améliorer.

Pour contrer les risques de décohésion sociale, la forte identité culturelle et la transmission de la connaissance du patrimoine sont des atouts à renforcer.

Face à la diversité des populations du territoire (nouveaux arrivants, seniors, jeunes, ...) le projet de territoire vise à favoriser le vivre ensemble et des démarches citoyennes propres à ancrer chacun dans des actions collectives pour le territoire.

Extrait du graphe



# Analyse des éléments de diagnostic

### Pour en savoir plus

Taux d'évolution annuel de la population de + 1,15% par an entre 2010 et 2015 .

Solde migratoire de + 0,77 %, entre 2009 et 2014

Selon SCOT et Atelier des territoires 3 pôles d'équilibre : Lunel (ville motrice) et Sommières et Vauvert (ville relais)

5 pôles de bassin de proximité : Aigues-Mortes, Vergèze, Calvisson, Marsillargues et Boisseron

MSAP à Sommières, Calvisson, Vergèze, Aigues-Mortes

Autoroute A9, R N113, Réseau ferré, LGV...et proximité de 2 aéroports

4 interfaces mobilité identifiées dans SCOT Sud Gard: Sommières, Le-Grau-Du-Roi, Vauvert et autour de Vergèze,

4 gares sur la ligne Est-Ouest et ligne TER à 1€ de Nîmes au Grau-du-Roi

Bus des ville-relais vers Nîmes

Schéma intercommunal de déplacement doux de la communauté de communes du Pays de Lunel

25 monuments classés et 45 inscrits.

### Atouts

- Une dynamique démographique soutenue majoritairement par l'installation de nouveaux habitants
- Un réseaux de villes moyennes proposant une gamme complète de services et des villes structurantes pour des bassins de proximité
- 4 Maisons de Services au public (MSAP)
- Un territoire accessible avec de nombreux infrastructures et services de transports vers les métropoles régionales
- 2 pôles d'échange multi modaux (PEM) : Lunel et Vergèze et un prévu à Sommières et un à Vauvert
- Des voies vertes en développement
- De nombreux cœurs de villes et villages ayant un intérêt patrimonial
- De nombreux équipements sur le territoire
- Une identité culturelle forte avec des traditions locales bien ancrées
- La bouvine : élément fédérateur, avec le taureau emblème du territoire de la Petite Camargue au Sommiérois

### Opportunités

- La réponse aux besoins en services représente un potentiel économique et d'innovation
- La mobilité douce au cœur de nombreuses réflexions nationales, régionales et locales
- Dans le SCOT Sud Gard , 4 « interfaces » stratégiques identifiées
- Présence d'un tissu associatif dynamique
- La transmission de la connaissance du patrimoine et de l'identité culturelle locale : un moyen de créer du lien entre les différents types de population du territoire

## Analyse des éléments de diagnostic

### Faiblesses

- Un territoire multipolarisé
- Des besoins croissants et différents en services et équipements selon le type de population
- Perte de services et commerces
- Manque d'évolution et de coordination des équipements
- Un territoire coupé en deux par les infrastructures Est-Ouest
- Un territoire où la voiture individuelle est indispensable et omniprésente
- Déficit de liaisons et de transports en commun internes : liaison Nord—Sud et transport hors de la destination des métropoles
- Des voies vertes principalement destinées au tourisme et peu aux déplacements du quotidien
- Phénomène de péri-urbanisation et de « banlieurisation » qui modifie profondément la vie sociale (conflit d'usage, risque de dilution des traditions )
- Peu d'équipement structurant, tête de réseaux
- Des cœurs de villes et de villages qui pour la plupart se dépeuplent et se dévitalisent

### Menaces

- Manque de créativité pour répondre aux besoins en services liés à de nouveaux mode de vie
- Evolution démographique vectrice de décohésion sociale (nouveaux habitants, jeunes, seniors,...)

### Pour en savoir plus

Un territoire entre 3 aires urbaines et 9 territoires de vie

33 communes sur 50 n'ont pas de service de proximité ou un service avec un équilibre économique fragile ( Diag. LEADER).

Beaucoup de petits équipements mais peu de mise en réseaux ou de mutualisation. .

La part des déplacements domicile-travail en voiture augmente.(+1,3% entre 2010 et 2015 contre 0,5% en France)

DEFI : VIE SOCIALE

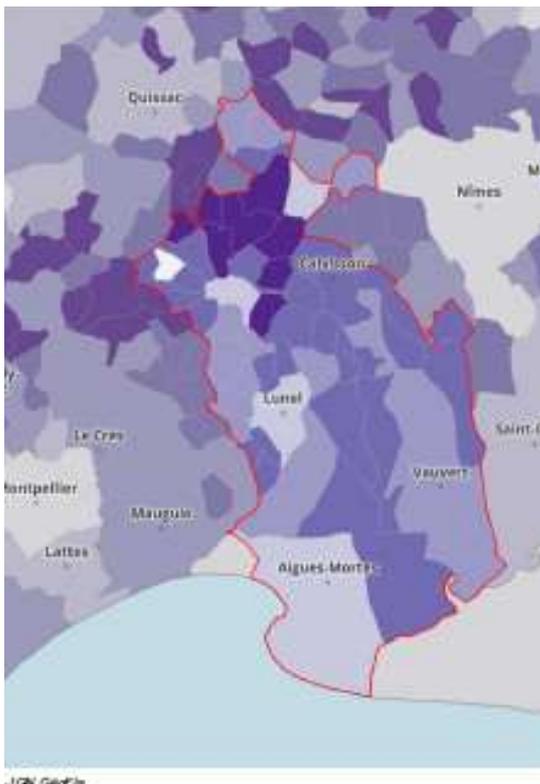
# 1 - Le projet stratégique

## Zoom sur des éléments de diagnostic

Près de 85% des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle en Vidourle -Camargue contre 70% en France.

Part des déplacements domicile-travail en voiture (%), 2015.  
Source INSEE, RP 2010-2015

DEFI : VIE SOCIALE



Le niveau d'équipement du territoire (diagnostic LEADER de 2014)	
<b>Commerces de proximité</b>	14 communes du territoire ne comptent aucun service de première nécessité et 19 possèdent l'un de ces commerces mais avec un équilibre fragile.
<b>Livre et lecture</b>	<p><b>Nombre important de petits équipements, peu d'équipements structurants</b> avec des médiathèques intercommunales (têtes de réseaux).</p> <p><b>De nombreuses structures n'intègrent pas la dimension lieu de rencontres et d'échanges.</b></p> <p><b>Il existe des approches très contrastées de mise en réseau et d'actions d'animation, des initiatives:</b> création de médiathèques tête de réseau, des réflexions autour d'initiatives en zones très rurales.</p>
<b>Musique</b>	Les équipements pouvant accueillir des spectacles sont nombreux avec quelques <b>lieux spécifiques</b> (arènes, carrières de Junas, parc de l'orangerie à Lunel-Viel...). Les salles communales sont nombreuses (Lunel, Saint-Christol, Aigues-Vives, Vergèze...), il <b>manque de matériel itinérant et d'importants problèmes de locaux pour les écoles de musiques</b> sont à souligner (Calvisson, Sommières...)
<b>Centres culturels socioculturels</b>	Le territoire est maillé par des équipements structurants parfois vieillissants (Calade, Robert Gourdon). De plus en plus d'espaces sont nécessaires pour les pratiques, la diffusion et les rencontres.

## Zoom sur des éléments de diagnostic

Dans le cadre de la mission patrimoine du PETR Vidourle Camargue, un inventaire détaillé des patrimoines de chaque commune a été réalisé entre 2006 et 2013. **3 463 éléments patrimoniaux** ont été identifiés et documentés. Son analyse a permis de proposer une stratégie de valorisation du patrimoine établie sur 7 thématiques :

- Patrimoine archéologique (Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge,...)
- Les centres historiques (patrimoine humain, Ile république,...)
- L'industrie (sel, vigne, verrerie,...)
- Les produits du terroir (AOP taureau de Camargue, AOP olive et huile d'olive de Nîmes, divers AOP et IGP pour le vin, le riz,...)
- L'eau (ponts, moulins, cabanes de pêcheurs, martelières, ports,...)
- Le patrimoine protestant (49 temples, dont 4 classés Monuments Historiques)
- La terre taurine (tradition camarguaise portée par la bouvine)



Restitution site archéologique des terriers  
Pays de Sommières



Voie verte

La « **bouvine** » est le terme générique qui désigne l'ensemble des activités économiques et des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais. Elle personnalise fortement l'activité économique-culturelle locale par les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, courses camarguaises...) et ses lieux de pratique (arènes, torils,...).



Activités liées à la bouvine

## Orientation N°1 :

# Le territoire s'engage à renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et équipements

La question de l'implantation et de l'accès aux services est au cœur des réflexions du projet de territoire et des SCOT, car elle dessine l'équilibre et les complémentarités d'un territoire. Elle est très liée à la mobilité et au mode d'urbanisation, et en particulier à la vitalité des cœurs de villes et de villages.

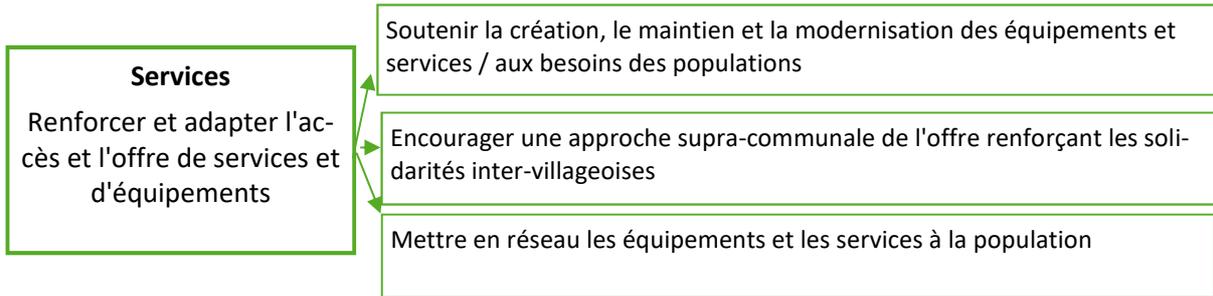
L'afflux de population même dans les petites communes nécessite d'adapter l'offre en quantité (ex : nombre de places de crèches, dans les centres de loisirs, les lieux culturels, offre de santé...). Mais elle doit aussi s'adapter en qualité pour prendre en compte par exemple les spécificités des zones les moins peuplées (services itinérants,...) ou les mutations dans les modes de vie (ex: livraison à domicile, télétravail...). Le PETR Vidourle Camargue encourage la création, le maintien et la modernisation des équipements et services. Le PETR peut agir

en facilitant l'innovation, la recherche et l'appui à des solutions innovantes.

L'armature urbaine constatée et souhaitée pour le futur doit permettre de rechercher les polarités et leur adéquation aux différents niveaux de besoins de la population : quotidiens, hebdomadaires.... Les SCOT développent cette approche. Par ailleurs les contraintes financières des collectivités amènent à réfléchir à l'optimisation des ressources. Ainsi le projet de territoire vise à encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises et à mettre en réseau les équipements et les services. Le PETR peut venir en appui de ces réflexions supra-communales, en développant si nécessaire la mutualisation et en poursuivant son soutien aux démarches de dynamisation des centres des villes et villages.



Extrait du graphe



**DEFI : VIE SOCIALE**

**de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation**

**Exemple**

*Schéma régional SRADETT* : Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation; Dispositif bourg-centre pour favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation

*SCOT Sud Gard* : Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants

*SCOT Pays de Lunel* : Agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des pôles, principal, secondaires et relais dans le domaine de la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité

## Orientation N°2

### Le territoire vise à améliorer l'accessibilité

### du territoire, son maillage et les déplacements internes

La mobilité est assurément un enjeu majeur de ce territoire traversé par des axes structurants au niveau européen et le reliant aux métropoles régionales, mais qui compte aussi un vaste réseau de routes départementales entre les communes rurales. Le territoire Vidourle Camargue est également une destination touristique, générant des flux très importants, particulièrement au Sud vers Aigues-Mortes et le littoral.

Un des objectifs promu par le projet de territoire est de favoriser les connexions multimodales, permettant ainsi de rejoindre et d'optimiser les axes structurants (autoroute, train). Les travaux des PEM (Pôle d'Echange Multimodal) de Lunel et Vergèze en sont des exemples qui pourraient se déployer et s'adapter sur d'autres sites notamment plus petits ou ruraux, pour favoriser les pratiques de covoiturage, les changements de modes de transport (bus, vélo + train ou covoiturage), près des gares et autres nœuds de déplacement.

Sur ce vaste territoire, les déplacements internes doivent être facilités, notamment dans l'axe Nord-Sud qui souffre de la barrière et du trafic

liés à l'axe structurant Est-Ouest.

Dans une société en mutation et au regard des enjeux de transition climatique et énergétique, il s'agira de développer des mobilités alternatives. Cette volonté nécessite d'analyser les comportements et besoins pour trouver des solutions plus durables mais aussi concurrentielles aux pratiques actuelles où la voiture individuelle est prédominante et indispensable en milieu rural. L'offre à concevoir doit également prendre en compte les besoins spécifiques de la population touristique. Dans cette recherche d'alternatives, les voies ferrées et fluviales sont des atouts à ne pas oublier.

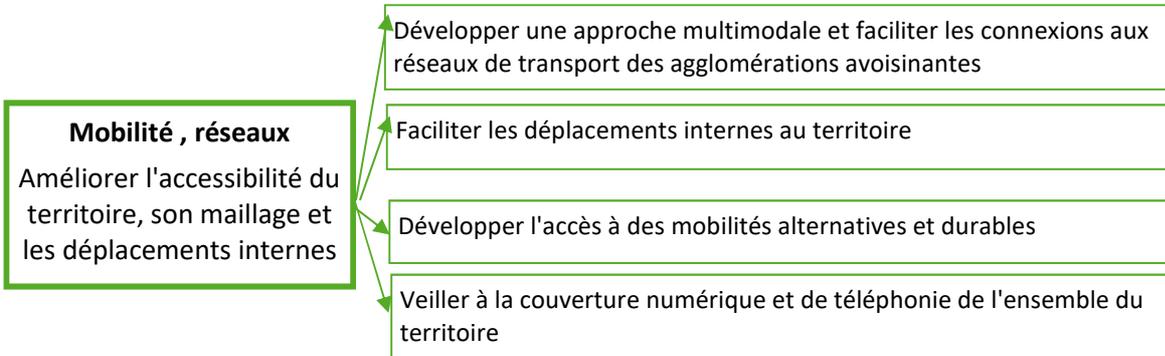
Le PETR soutient toutes les démarches allant dans le sens d'une mobilité durable et adaptée aux besoins et pratiques de la population locale. Les projets des différentes communautés de communes mentionnent tous la question des mobilités.

Par ailleurs le PETR Vidourle Camargue souhaite appuyer toutes les démarches en cours veillant à assurer la couverture numérique et en téléphonie, qui sont aussi des moyens de réduire les déplacements.



Déplacement doux

Extrait du graphe



**dans les documents d'orientation**

**Exemple de ce que l'on trouve**

*Schéma régional SRADETT* : Garantir l'accès à des mobilités du quotidien + Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime du secteur logistique + Réseaux : Adosser prioritairement le développement du territoire aux réseaux existants + Optimiser le système de connexions régionales afin de maximiser le rayonnement de la région de façon pérenne

*SCOT Sud Gard* : Les échelles de la mobilité : Vers une stratégie de développement de l'offre en transport en commun performante ( Réseau "régional ou supra-territorial" + réseau "territorial + réseau "local + offre commune à l'échelle de chaque bassin de proximité + Interface multimodales) + Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins + Créer les conditions à la mobilité volontariste : nœuds multimodaux, créer des micro-centralité (points d'intérêt de petites taille ou éphémères), TAD. + Compléter le réseau viaire pour faciliter les déplacements et limiter les saturations

*SCOT Pays de Lunel* : Favoriser les différents modes de déplacement et le partage des usages des voies (offre de transport alternative à la voiture individuelle) + Promouvoir la cohérence entre le développement de l'urbanisation et la desserte en transports collectifs

**DEFI : VIE SOCIALE**



Transports alternatifs



Travaux PEM Lunel

## ORIENTATION N°3

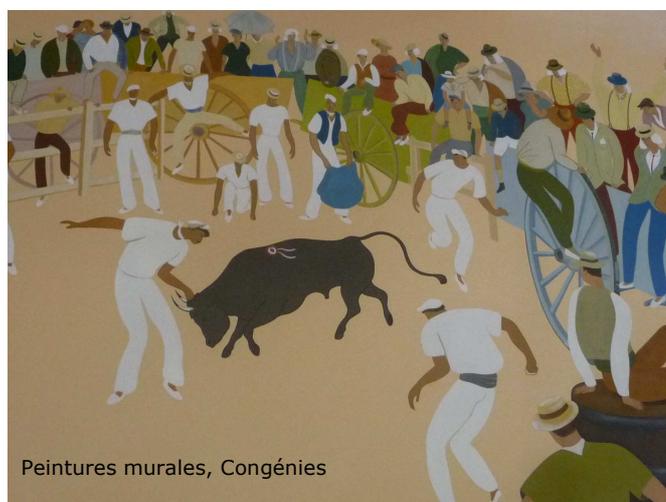
### Le territoire désire renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle

**C**onnaître et partager son patrimoine, accéder à la culture, sont deux pans étroitement liés dans la construction d'un bien vivre local et d'un vivre ensemble. Cela concerne l'ensemble de la population et des communes. Culture et patrimoine peuvent également constituer les fondements d'un développement social et économique.

Le territoire Vidourle Camargue, est riche d'un patrimoine matériel et immatériel singulier qui contribue à la typicité et à l'attractivité des communes. Depuis 2007, le PETR a une mission spécifiquement dédiée à l'identification, la conservation et la valorisation de ce patrimoine à travers la réalisation d'un inventaire mais aussi une assistance pour recueillir les financements nécessaires à sa préservation et valorisation. Il est aujourd'hui essentiel pour renforcer la cohésion sociale et partager cette richesse avec les nouveaux habitants de poursuivre ce travail de connaissance et de transmission.

La majorité des communautés de communes ont dans leurs compétences optionnelles ou facultatives la construction et le fonctionnement d'équipements culturels d'intérêts communautaires. Cela peut concerner, les écoles de musique, les médiathèques... Afin d'optimiser et de développer l'offre vers l'ensemble des publics (dont les jeunes) et des territoires, le projet de territoire peut faciliter la mise en réseau et les échanges entre ces équipements.

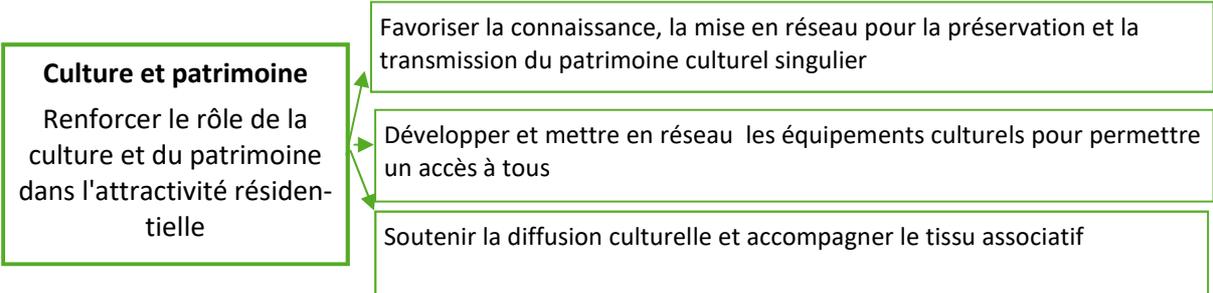
La diffusion culturelle, l'accès à la culture vivante sont aujourd'hui des facteurs d'attractivité reconnus. Ils sont portés à la fois par des acteurs publics et des acteurs associatifs, lesquels bien que fragiles, œuvrent au quotidien dans le développement de l'action culturelle. Aussi, dans le cadre du projet de territoire il s'agit de soutenir la diffusion culturelle et d'accompagner le tissu associatif pour garantir une offre qualitative.



Peintures murales, Congénies

# 1 - Le projet stratégique

Extrait du graphe



**DEFI : VIE SOCIALE**

## ORIENTATION N°4

### Le territoire favorise le vivre ensemble et les démarches citoyennes

**T**erritoire de carrefour et de brassage, il doit répondre à l'enjeu de l'affaiblissement des liens entre citoyens. Ces questions du vivre ensemble et des démarches citoyennes s'inscrivent dans des préoccupations nationales, mais doivent s'appuyer sur les spécificités du territoire pour adapter les réponses : progression démographique importante, phénomène de « villes et villages-dortoirs », concilier accueil de nouveaux habitants et échanges entre différents types de population, urbanité et ruralité.

Pour préserver du lien social de proximité et éviter les conflits d'usages, le PETR peut s'appuyer sur les multiples leviers qui constituent la qualité de vie : le partage des traditions locales et de la connaissance du patrimoine, les ressources culturelles portées notamment par des dynamiques associative, culturelle et sportive, mais aussi sur la conception des espaces publics

et la dynamisation des mécanismes autour de la citoyenneté.

Favoriser l'accueil des nouveaux habitants et les relations intergénérationnelles, c'est aussi concevoir des moments et des espaces d'échanges, autour d'événements festifs et culturels. Les opérations d'aménagement des centres des villages et des villes, et les itinéraires ou liens avec les quartiers périphériques doivent, dans leur conception, permettre et favoriser la rencontre entre les générations.

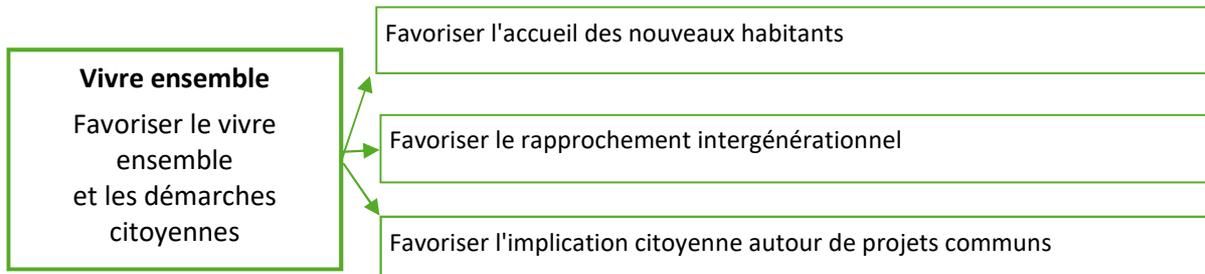
L'enjeu de la citoyenneté est majeur dans notre société actuelle. Le territoire Vidourle Camargue souhaite favoriser l'implication citoyenne autour de projets communs, propre à fédérer et faciliter les échanges entre tous. Il s'agit aussi de sensibiliser, faciliter les pratiques citoyennes



Fête de l'Agriculture

# 1 - Le projet stratégique

Extrait du graphe



**DEFI : VIE SOCIALE**



# PARTIE N°2

## LE PETR

### DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE



**L**e projet de territoire permet de **dégager une vision commune** des perspectives pour le territoire Vidourle Camargue pour lequel les intercommunalités et les communes confient au PETR des **missions d'ingénierie territoriale**.

Veille sur les leviers  
de financements et dispositifs  
activables par le territoire

Soutien administratif  
à la mise en place de projets  
structurants et /ou innovants et  
suivi des réflexions territoriales

Montage des candidatures  
et gestion des dispositifs européens  
et contrats territoriaux

Mise en réseau des acteurs  
et animation de réflexions  
sur les sujets du projet de territoire

Le PETR Vidourle Camargue c'est aussi des outils et savoir-faire à partager et à mobiliser pour :

Soutenir  
l'innovation et  
l'expérimentation

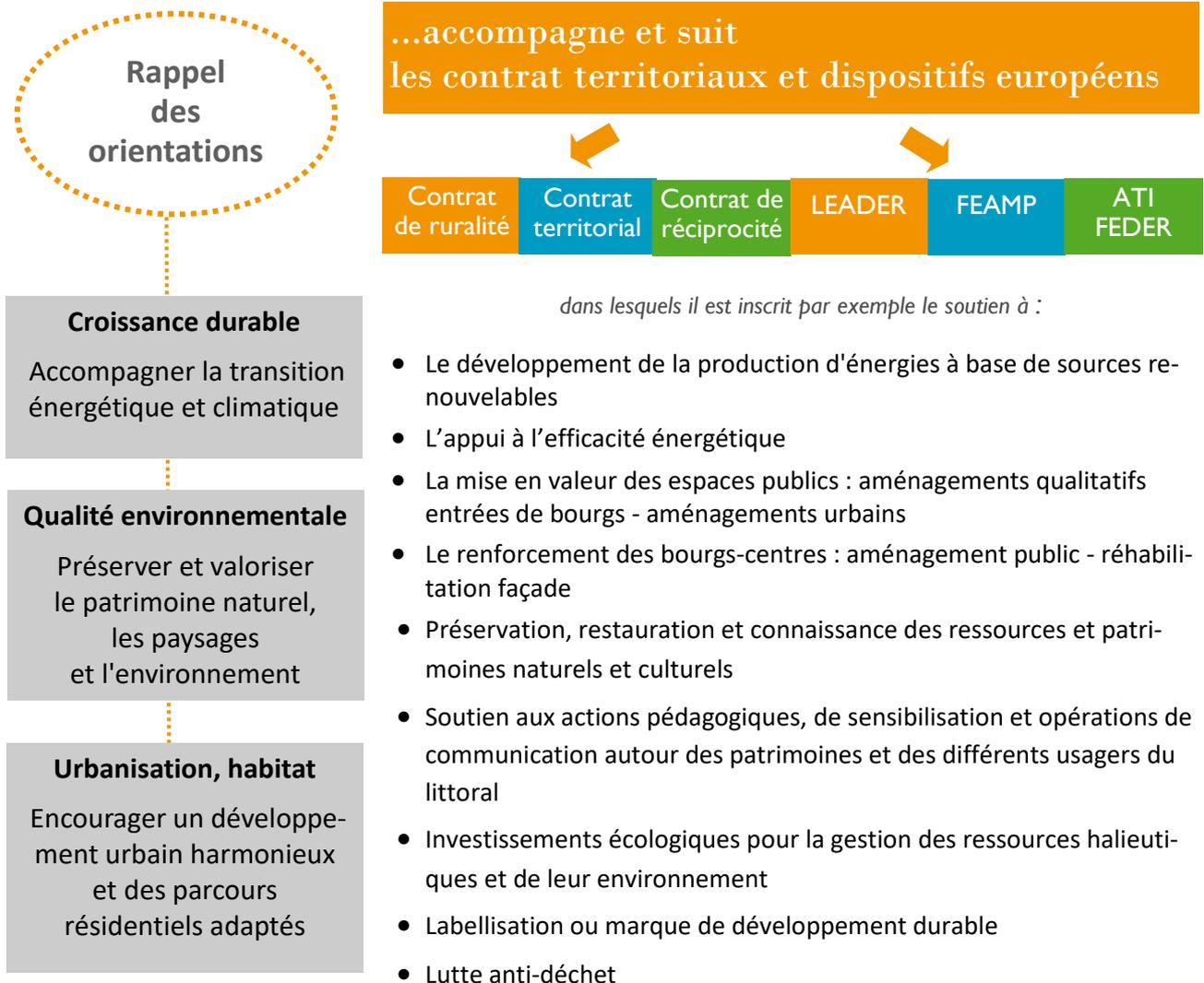
Faciliter la coopération,  
les échanges  
et les complémentarités

Animer des démarches  
participatives  
à différentes échelles

Réaliser et partager  
des démarches  
d'évaluation

## Pour relever le défi : cadre de vie

et agir à la mise en œuvre de ces orientations et objectifs  
le PETR Vidourle Camargue...



### ... accompagne et anime des missions spécifiques au PETR

#### La mission tourisme

*partenariat avec les agences départementales du tourisme*

- Eco ambassadeurs
- Mise à disposition de matériel de mesure énergétique
- Labellisation

#### La mission patrimoine

- Recherche de financements,
- Aide au montage de dossiers de labellisation et notamment candidature au Pays d'Art et d'Histoire

## 2-Le PETR dans la mise en œuvre du projet de territoire

### ... ouvre la possibilité de travailler sur de nouvelles pistes d'actions

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou des commissions du PETR pourraient se saisir de quelques uns des sujets suivants :

#### **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)**

Les communautés de communes sont dans l'obligation de se doter d'un PCAET. Certaines l'ont déjà réalisé.

Le PETR Vidourle Camargue pourrait accompagner les EPCI qui n'ont pas encore engagé leur PCAET sous différentes formes : mutualisation de la commande d'étude, tendre vers une homogénéisation des démarches (possibilité de comparaison, addition des différentes mesures,... ).

Il pourrait également assurer le suivi des PCAET et coordonner certaines actions communes à plusieurs EPCI, permettant de concevoir et de déposer un programme commun. Ex : recensement des bâtiments énergivores, information et sensibilisation de la population sur le bilan carbone et son évolution en temps réel.

#### **Revitalisation des cœurs de villes et de villages**

Le PETR est le relai de la Région pour le montage des dossiers bourgs-centres. Dans le prolongement de cette mission, il pourrait initier une commission type « recherche & développement » pour :

- faciliter les échanges de bonnes pratiques et diffuser différents outils : périmètre de préemption, opérations concertées de type FISAC, PLH, éco quartier, opération façades, aménagements d'espaces publics...

- observer et collecter les besoins (services, habitat...) et opportunités (bâti vacants, dégradés...)

#### **Préservation et valorisation de la biodiversité**

Dans le cadre de sa mission « tourisme », le PETR pourrait animer une réflexion pour :

- développer le réseau d'accueil au travers de centres de découvertes (ex: Scamandre), d'itinéraires reliant les sites naturels et patrimoniaux
- améliorer la gestion de la mobilité motorisée dans les zones naturelles

#### **Autres pistes**

- ❖ **Les économies d'énergies dans les bâtiments** : Définition d'une stratégie partagée avec les acteurs locaux (bailleurs, prestataires touristiques, ...) ; Opérations sur les bâtiments publics ; Conseil aux particuliers, aux entreprises ; Constructions à énergie positive
- ❖ **La production d'énergies renouvelables** : étude des potentiels des différentes énergies (solaire, éolien, géothermie, bois, méthanisation, hydrogène à partir de l'eau... )
- ❖ **Sensibilisation à la culture des risques** inondation, incendie..., sur des publics ciblés (scolaires, entreprises...)

## Pour relever le défi : économie

et agir à la mise en œuvre de ces orientations et objectifs  
le PETR Vidourle Camargue

### Rappel des orientations

#### Agriculture et pêche

Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer

#### Accueil et développement d'entreprises

Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

#### Tourisme

S'engager vers un tourisme modernisé et durable

#### Emploi-Formation

Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi

...accompagne et suit  
les contrat territoriaux et dispositifs européens

Contrat  
de ruralité

Contrat  
territorial

Contrat de  
réciprocité

LEADER

FEAMP

ATI  
FEDER

dans lesquels il est inscrit par exemple le soutien à :

- Aux entreprises locales et traditionnelles et la valorisation et commercialisation des produits agro-alimentaires et halieutiques
- Une politique alimentaire locale et l'utilisation des produits locaux dans la restauration hors domicile.
- Au développement du tissu économique : - Mobilisation du foncier pour l'accueil de nouvelles entreprises - Développement de l'économie circulaire et collaborative—L'accompagnement des réseaux d'entreprises, observation, anticipation des mutations économiques
- Au maintien des commerces de proximité
- La structuration et développement de l'offre touristique modernisée et respectueuse de l'environnement
- L'investissement dans les sites de loisirs, les activités, le déploiement d'outils numériques, le développement des réseaux de prestataires touristiques...
- La mobilité au travail

... accompagne et anime des missions spécifiques au PETR

#### Le club des entrepreneurs Vidourle Camargue

*En partenariat avec les consulaires*

- Organisation des visites de savoir-faire des entreprises pour permettre la rencontre entre élus et entrepreneurs, susciter des courants d'affaires, rompre l'isolement de l'entrepreneur.
- Plus de 40 entreprises mobilisées.

#### La mission tourisme

- Editions : carte touristique, boucles cyclo touristiques, sites remarquables du goût
- Animation réseaux de prestataires : tourisme responsable, Site Remarquable du Goût, Vignobles et Découvertes.
- Déploiement du projet de mise en tourisme du petit patrimoine « patrimoine en éveil »
- Etude et mise en place d'un wifi-territorial
- Candidature au label Vignobles et Découvertes
- Label « Petite Cité de Caractère »

## 2-Le PETR dans la mise en œuvre du projet de territoire

### ... ouvre la possibilité de travailler sur de nouvelles pistes d'actions

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou des commissions du PETR pourraient se saisir de quelques uns des sujets suivants :

#### Marketing territorial

Le PETR pourrait coordonner une démarche de marketing territorial avec :

- la réalisation au préalable d'une étude d'image permettant de comprendre comment le territoire est perçu et de préciser les facteurs d'attractivité à développer
- la définition d'un plan marketing déclinant des actions à mener en commun dans le cadre du PETR
- la promotion d'initiatives exemplaires dans et hors du territoire

Cette démarche pourrait intégrer un observatoire des disponibilités foncières et immobilières en veillant à maintenir le potentiel agricole.

#### Gouvernance alimentaire

Le PETR pourrait accompagner le développement d'une politique alimentaire locale, des circuits courts et de l'utilisation des produits locaux dans la Restauration Hors Domicile :

- identifier les activités, initiatives et opportunités sur le territoire.
- fédérer les acteurs via de la mise en réseau, l'animation d'une commission par exemple.
- apporter de nouvelles idées grâce à une veille sur l'innovation

#### Autres pistes

**Préservation et valorisation du potentiel agricole** : Qualification des espaces agricoles (production spécialisée, gestionnaire d'écosystème...) ; Expérimentations d'outils de préservation et de dynamisation du foncier agricole (ex. mise à disposition de terre...) ; Installation d'entreprises en lien avec la filière agricole ; Diagnostics agricoles en lien avec la réalisation de documents d'urbanisme

**Agriculture et pêche raisonnées** : Transition vers le bio ; Formation et sensibilisation des agriculteurs et pêcheurs ; Recherche et développement sur les nouveaux procédés tels que la digitalisation et les produits phyto respectueux de l'environnement ; Labels et signes de qualité

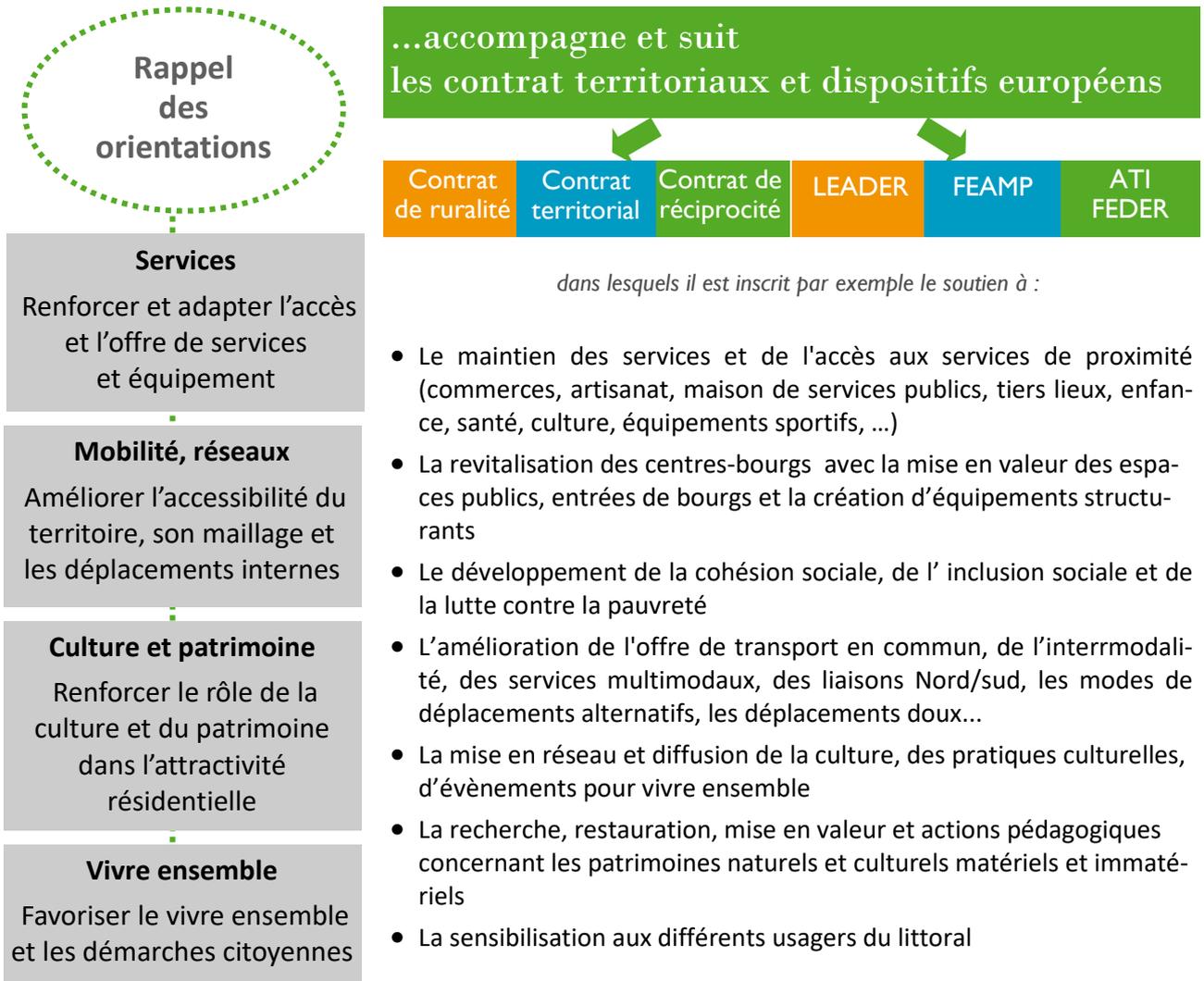
**Entreprises** : Identification des entreprises innovantes déjà présentes, des potentiels d'accueil (ex. observatoire ZAE - locaux vacants) ; Qualification des ZA communautaires (fibre optique, qualité paysagère...) ; Immobilier d'entreprise (espace de co-working, pépinière, ...) ; Economie circulaire et collaborative (ex. collecte et valorisation des déchets plastiques pêchés en mer )

#### Autres pistes Tourisme

Thématiques et circuits à l'échelle du PETR ; Agritourisme (animation du label Vignobles et Découvertes,...) ; Fluvial et les potentialités liées à l'eau ; Réseau des ambassadeurs éco-tourisme...; Tourisme modernisé et durable : voies cyclables, hébergement et restauration sous label ; numérique...

## Pour relever le défi : vie sociale

et agir à la mise en œuvre de ces orientations et objectifs  
le PETR Vidourle Camargue



## ... accompagne et anime

### La mission de conservation du patrimoine

*En relation avec les services de la DRAC, SRA...*

- Inventaire, partenariat, archivage, recherches, recueil de données, aide au montage de projets culturels
- Conférences et ateliers pédagogiques,
- Aide à la recherche de mécènes et mise en place de la ligne dédiée du PETR Vidourle Camargue
- Animation du partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Mission pilote en 2008, la mission patrimoine :

- ❖ est intervenue sur une centaine de projets : protection au titre des Monuments historiques, labels (architecture contemporaine remarquable, Fondation du patrimoine,...)
- ❖ a créé un réseau de 80 correspondants patrimoine dans les communes.

## 2-Le PETR dans la mise en œuvre du projet de territoire

### ... ouvre la possibilité de travailler sur de nouvelles pistes d'actions

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou des commissions du PETR pourraient se saisir de quelques uns des sujets suivants :

#### Création d'une commission mobilité

L'échelle du PETR est intéressante pour favoriser les interrelations et optimiser le déploiement des services multimodaux du territoire, en fédérant les acteurs compétents.

Le PETR pourrait créer une commission avec les élus référents et techniciens des communautés de communes en y associant les partenaires (État, Région, Départements...) afin de :

- Mettre en connexions les études déplacements réalisées dans les EPCI.
- Étudier les problématiques de mobilité Nord/Sud.
- Développer les partenariats avec les territoires voisins et notamment les agglomérations.

Le PETR pourrait également assurer une veille sur les dispositifs de mobilités alternatives, les solutions partagées et innovantes et proposer des démarches et outils reproductibles dans les EPCI.

Cette commission « mobilités » devrait plus largement intégrer l'information sur la fibre."

#### Autres pistes

- ❖ **Services** : Schéma de services à l'échelle des EPCI ou du PETR (en cohérence avec Schéma départemental) ; Applications numériques ; Réseaux d'accueil ; Adaptation des horaires d'ouverture aux besoins (médiathèques, déchetteries,...); Politique du temps
- ❖ **Patrimoine** : Organisation de visites, de balades découverte en partenariat avec des associations ; Mieux intégrer ce patrimoine dans l'offre touristique
- ❖ **Diffusion culturelle et dynamique associative** : Information coordonnée sur les manifestations ; Réseau de médiathèques ; Professionnalisation ; Mutualisation de matériel ; Résidences courtes d'artistes en lien avec les structures de type centre social...
- ❖ **Accueil des nouveaux habitants** : Information ciblée (guide du nouvel habitant, application,...) ; Partage du patrimoine, des traditions ; Lieux et temps de rencontres ...

#### Autres pistes

- ❖ **Implication citoyenne autour de projets communs** : Animation du conseil de développement du PETR ; Encourager les démarches d'éducation à la citoyenneté ; Accompagner la mise en place et l'organisation des conseils de développement dans les communautés de communes...
- ❖ **Rapprochement intergénérationnel** : Habitat intergénérationnel; Actions culturelles et découverte du patrimoine ; Transfert de savoir-faire (cuisine, bricolage,...) ; Fab Lab ...

# LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

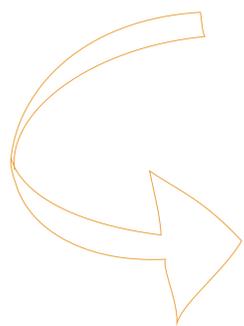
## POURQUOI ?

Pour renouveler des dispositifs financiers pour la période 2021-27 :

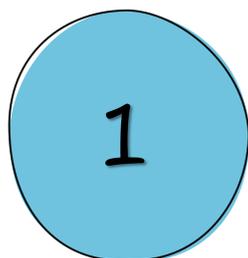
- Rural (LEADER)
- Maritime (FEAMP)
- Contrats avec État
- Contrats avec Région...

## COMMENT ?

En associant la société civile à la réflexion des élus



## Actualisation du diagnostic de territoire et de la stratégie 2021-2027



### Comités de pilotage Annexe 4 - Concertation stratégique de concertation du 27 et 28 mai :

- ✓ Validation diagnostic du territoire
- ✓ Co-construction de l'AFOM



### Comité de pilotage de concertation 10 juin :

- ✓ Élaborer collectivement les axes stratégiques
- ✓ Dessiner la feuille de route et les actions qui en découlent



7 juillet ⇒ Conclusion de la stratégie réactualisée



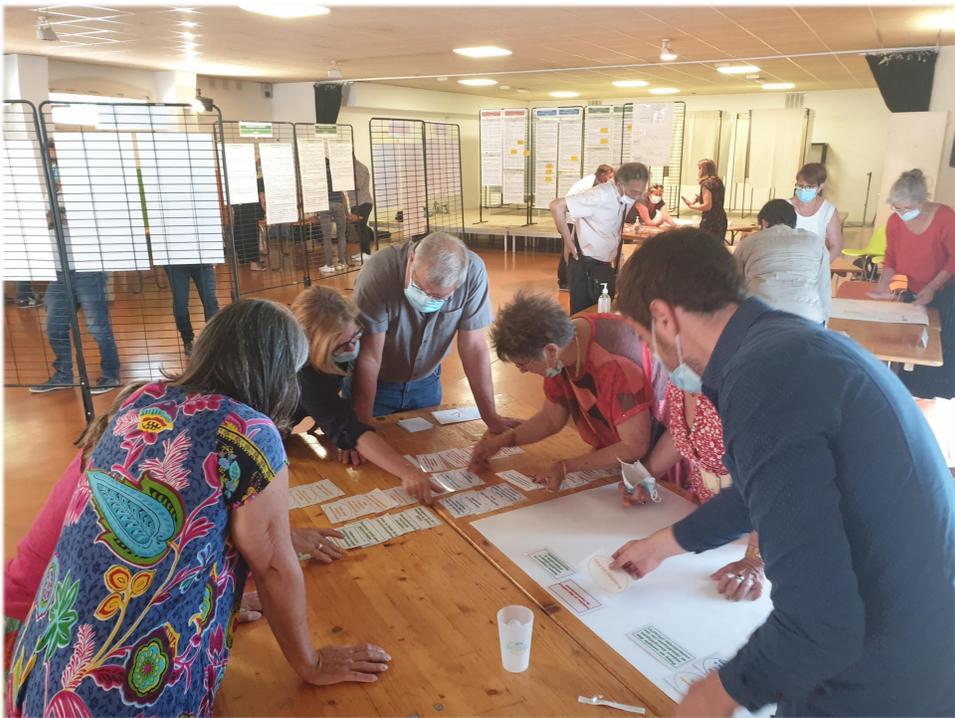
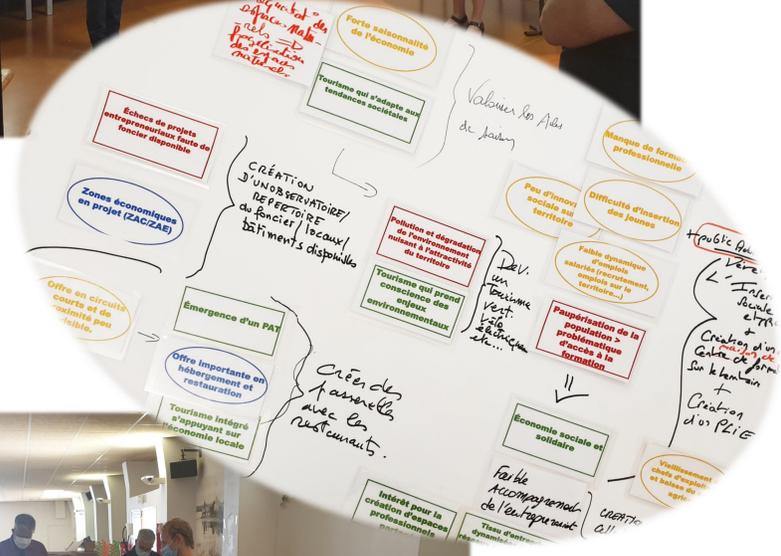
1



Les acteurs publics et privés : techniciens, élus, partenaires, Conseil de développement, ... ont pris connaissance du diagnostic pour identifier les atouts et les faiblesses du territoire...

On élabore collectivement des axes et enjeux stratégiques pour dessiner ensemble la feuille de route et les actions qui en découleront...

2



Le travail d'équipe, c'est essentiel !



# Les 3 défis du projet de territoire 2019

## CADRE DE VIE

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.

## VIE SOCIALE

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

### Légende :

**Axe déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019**

**Axe stratégique confirmé lors des ateliers**

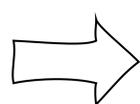
**Axe nouveau ou complémentaire (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)**

**Actions/moyens issus de la concertation**



**Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation**

# Vous souvenez-vous du diagnostic du territoire ?



**Petit rappel des grands enjeux qui en découlent**

## CADRE DE VIE & VIE SOCIALE

- Construire et promouvoir une identité partagée du territoire, basée sur ses ressources endogènes
- Mettre à profit l'image d'espace de qualité et le capital sympathie
- Dans la mesure où les limites ville-campagne s'estompent, cultiver ses spécificités dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement intergénérationnel et culturel
- Une place à définir pour les publics « prioritaires » dans le développement du territoire : forces à valoriser et des difficultés à prendre en compte
- Promouvoir la rénovation des bâtiments notamment sur l'aspect énergétique et l'adaptation des logements

## COOPÉRATION ET PARTENARIAT

- Améliorer les synergies et la coopération entre professionnels afin de favoriser le développement économique du territoire
- Renforcer la mise en réseau ainsi que la coopération entre EPCI, propice à l'efficacité de l'action publique

## ÉCONOMIE

- Faire de l'innovation sociale un moyen d'agir contre le chômage et ses conséquences
- Développer la performance économique d'innovation et de formation
- Impulser par l'économie sociale et solidaire (ESS) la mise en réseau des compétences et favoriser les initiatives coopératives

## AGRICULTURE

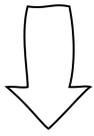
- Accompagner l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles
- Assurer le maintien du potentiel de production sur le territoire
- Favoriser les outils collectifs agricoles et ruraux (production, transformation, commercialisation...)

## ENVIRONNEMENT

- Préserver le capital naturel du territoire
- Poursuivre les démarches engagées en matière de production d'énergie renouvelable
- Réussir une gouvernance concertée d'économie et de partage de la ressource en eau
- Améliorer l'offre et travailler la complémentarité/ l'organisation des modes de transport
- Mettre en œuvre les actions qui seront mises en œuvre dans les PCAET

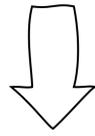
# CADRE DE VIE

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité



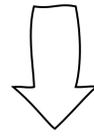
## Orientation 1

**Croissance durable**  
Accompagner la transition énergétique



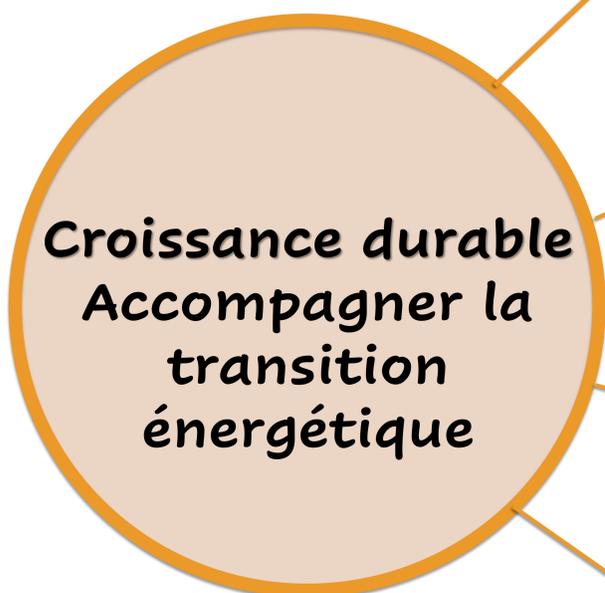
## Orientation 2

**Qualité environnementale**  
Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement



## Orientation 3

**Urbanisation, habitat**  
Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés



Favoriser la production d'énergies renouvelables.

- Installations photovoltaïques ou éoliennes.

Favoriser les économies d'énergies dans les bâtiments et les transports

- Informer des aides et accompagner des dossiers les projets de rénovation de l'habitat grâce à un poste au niveau du PETR.

Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques à la transition énergétique.

Prendre en compte les risques naturels et développer la culture du risque.

### Légende :

Axe déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019

Axe stratégique confirmé lors des ateliers

Axe nouveau ou complémentaire (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens issus de la concertation

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# CADRE DE VIE

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité



**Préserver le milieu agricole, le patrimoine paysager et la biodiversité.**

- Coordination des différents syndicats dans le domaine de l'environnement.

Prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.

Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques (mer, fleuves, rivières)

- Associer l'arrière pays avec les acteurs du littoral

**Sensibiliser et éduquer** à l'environnement / au développement durable / aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existants

- Associer la population aux actions en faveur de l'environnement
- Créer un CPIE à l'échelle du PETR
- Réparation : en créant des missions pour les quelles les citoyens s'engagent (ex: action propreté)

## Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

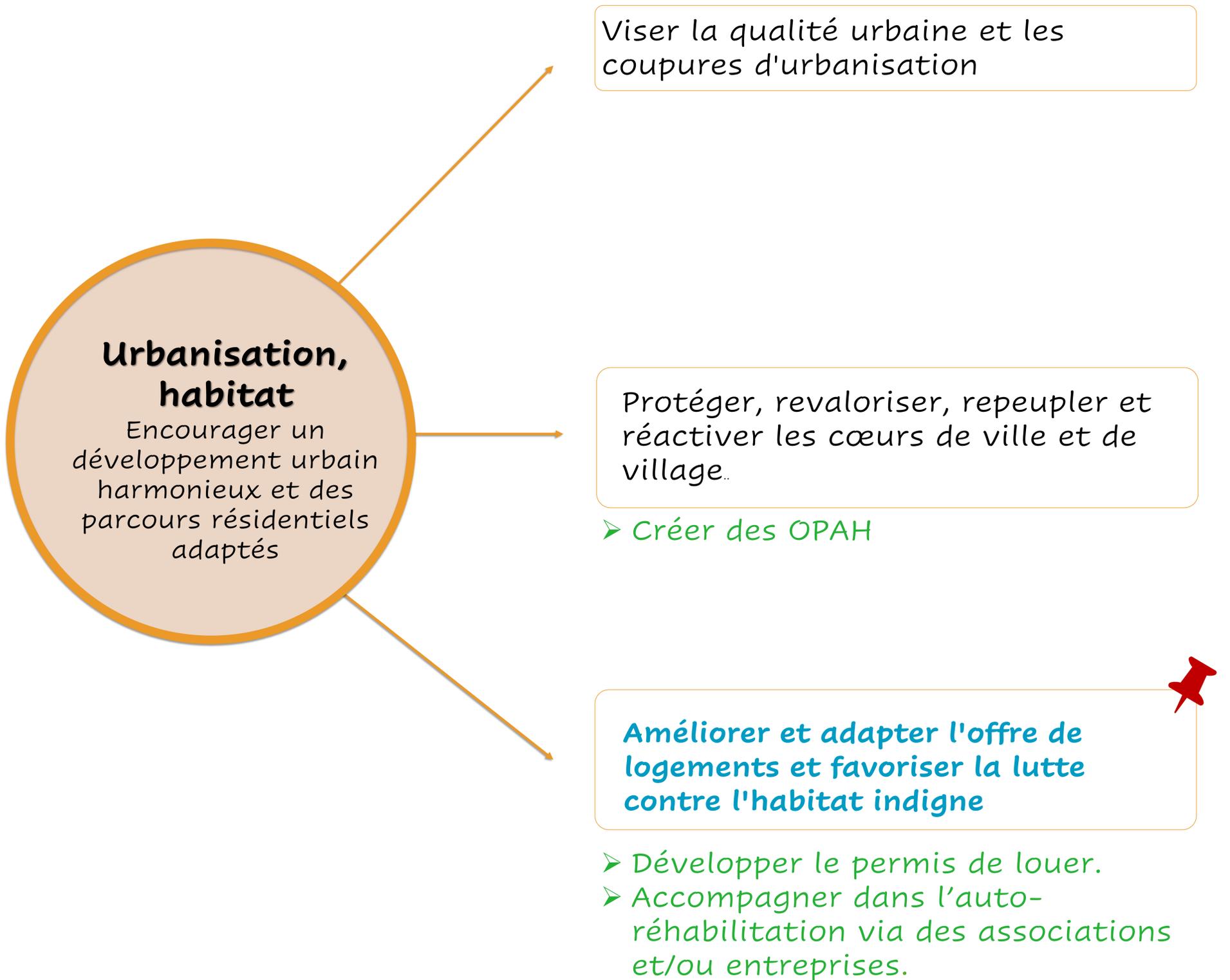
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# CADRE DE VIE

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité



## Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

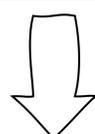
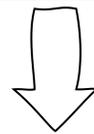
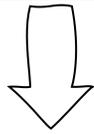
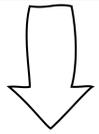
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.



## Orientation 1

**Agriculture et Pêche**  
Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer sur tout le territoire

## Orientation 2

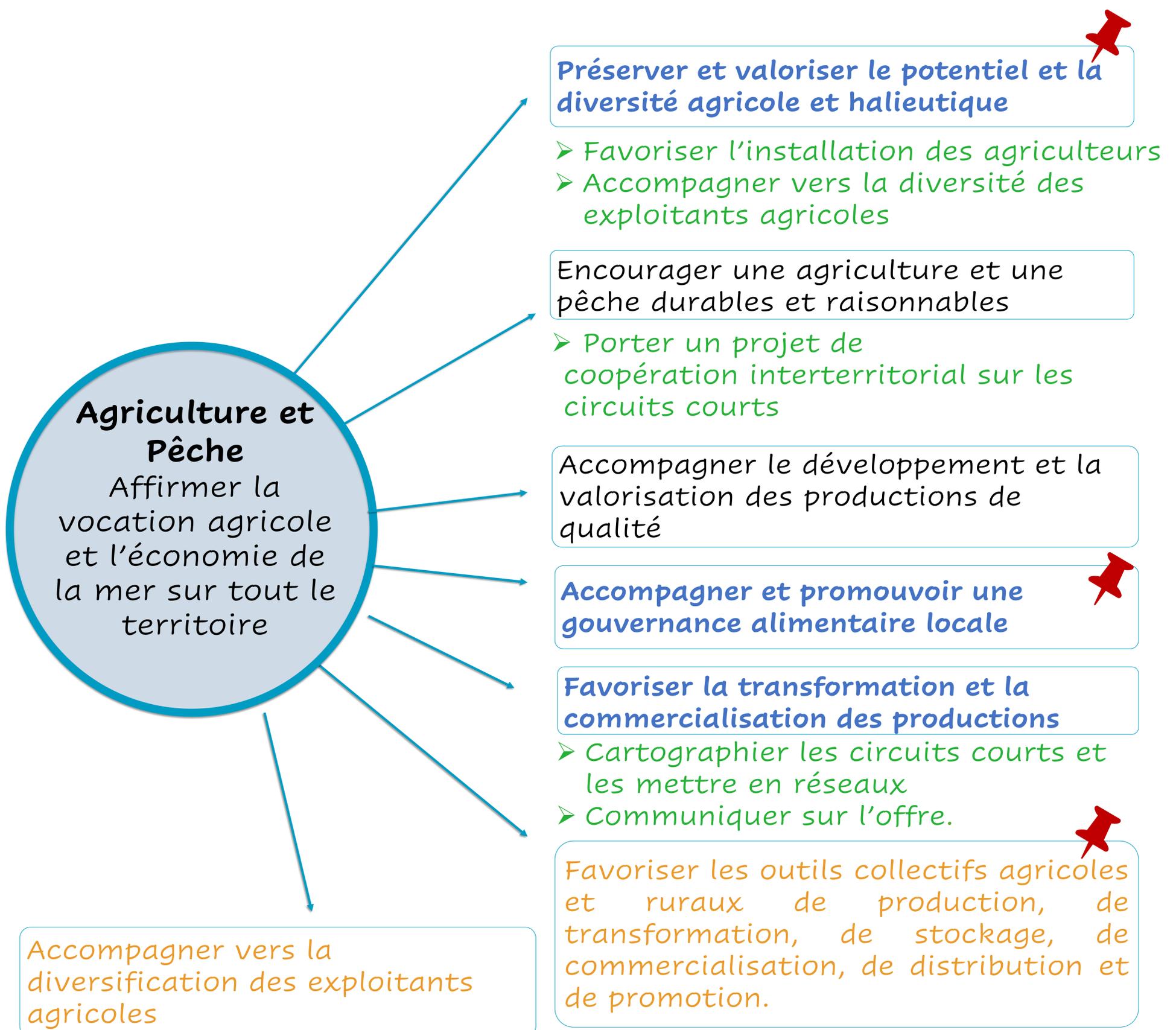
**Accueil et développement d'entreprises**  
Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

## Orientation 3

**Tourisme**  
S'engager vers un tourisme modernisé et durable

## Orientation 4

**Emploi-Formation**  
Développer l'employabilité et améliorer l'accès à l'emploi



### Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

📌 Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.

## Accueil et développement d'entreprises

Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

### Encourager l'accueil, le maintien et le développement d'activités innovantes et respectueuses de l'environnement

- Plus de moyens : par l'accompagnement, la fiscalité, l'animation de réseaux pro et la formation
- Requalification des ZAE existantes + Développement des labels
- Améliorer l'accès au haut débit
- Soutenir, accompagner et promouvoir des projets de d'économie circulaire

Soutenir et développer les filières et savoir-faire locaux

Accompagner les entreprises, anticiper et observer les mutations économiques

- « Maison de l'Économie »

Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises

- Créer des locaux professionnels partagés pour le médical
- Développer des espaces locaux de coworking
- Création observatoire/ répertoire du foncier

Soutenir l'ESS et ses acteurs, porteurs de dynamique et créateurs de liens

Construire une démarche commune de marketing territorial

- Promouvoir notre territoire auprès des étudiants en médecine

#### Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

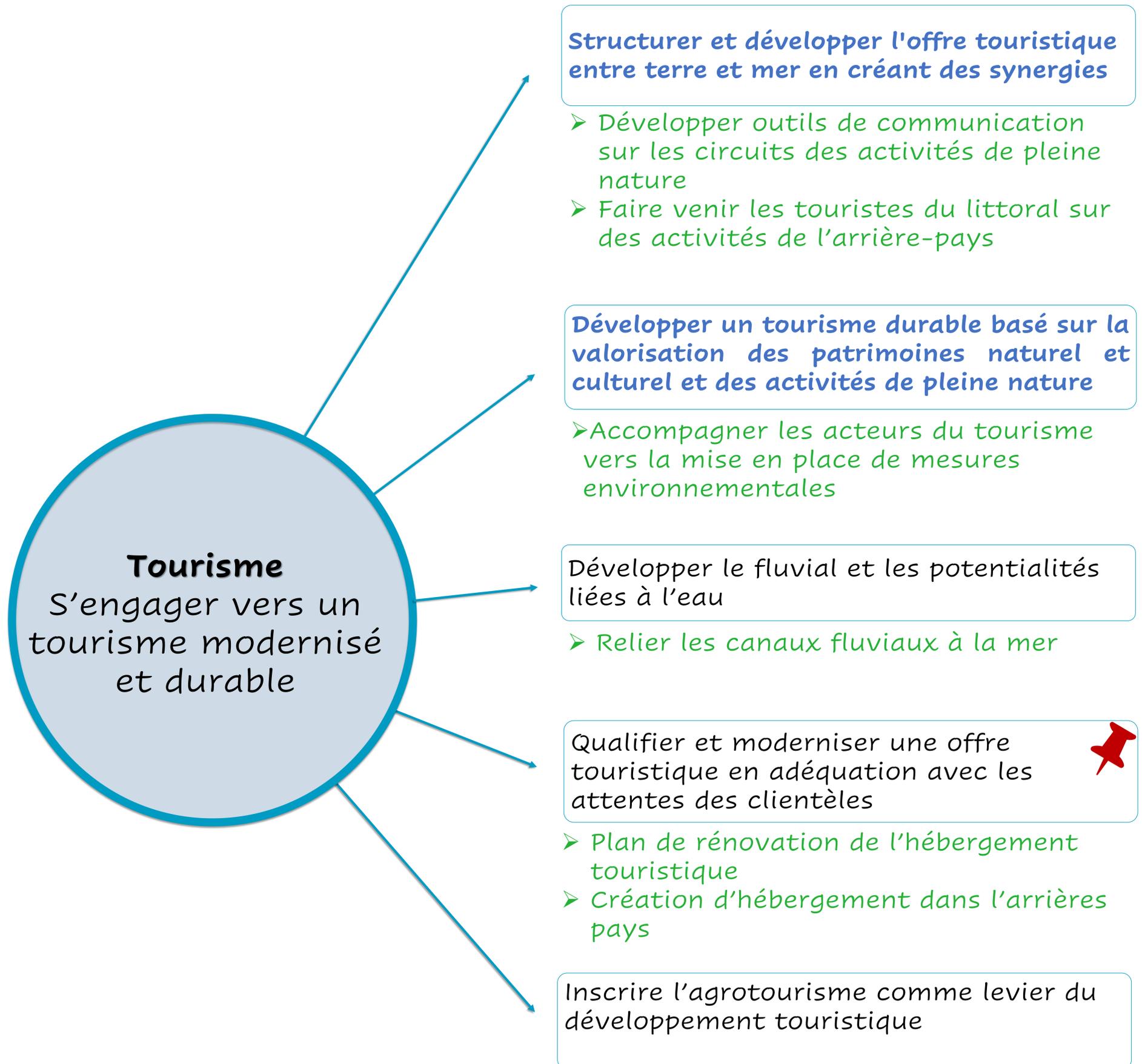
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.



## Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

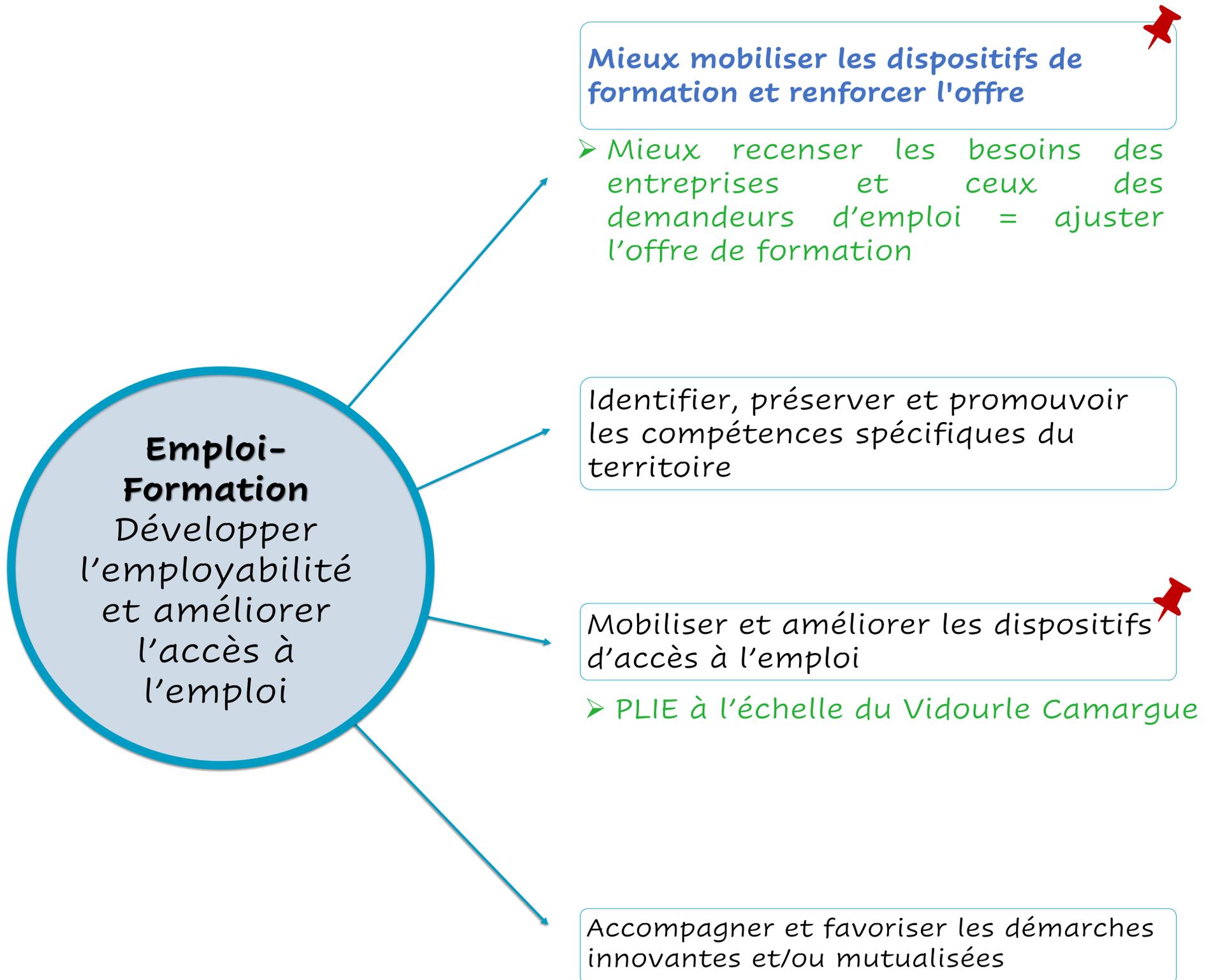
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

 Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.



## Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

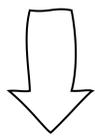
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# VIE SOCIALE

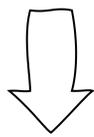
Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale



## Orientation 1

### Services

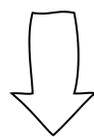
Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements



## Orientation 2

### Mobilité, réseaux

Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes



## Orientation 3

### Culture et patrimoine

Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle



## Orientation 4

### Vivre ensemble

Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes.



**Soutenir la création, le maintien et la modernisation des équipements et services / aux besoins des populations**

➤ Développer le commerce de proximité et les services ambulants pour éviter les inégalités d'accès

**Encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises**

➤ **Regrouper les services senior** (hébergement + centres médicaux + service à la personnes)

**Mettre en réseau les équipements et les services à la population**

➤ Organiser des permanences des professions médicales manquantes

#### Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

➤ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# VIE SOCIALE

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

**Mobilité, réseaux**  
Améliorer  
l'accessibilité du  
territoire et les  
déplacements  
internes

**Développer une approche multimodale et faciliter les connexions aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes.**

Veiller à la couverture numérique et de téléphone de l'ensemble du territoire

**Développer l'accès à des mobilités alternatives et durables**

➤ Développer les parkings relais avec base de location de vélos et les aires de covoiturage dans le cadre des PCAET

**Faciliter les déplacements internes au territoire**

➤ Maîtrise du développement des schémas de mobilité à l'échelle du territoire.

## Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

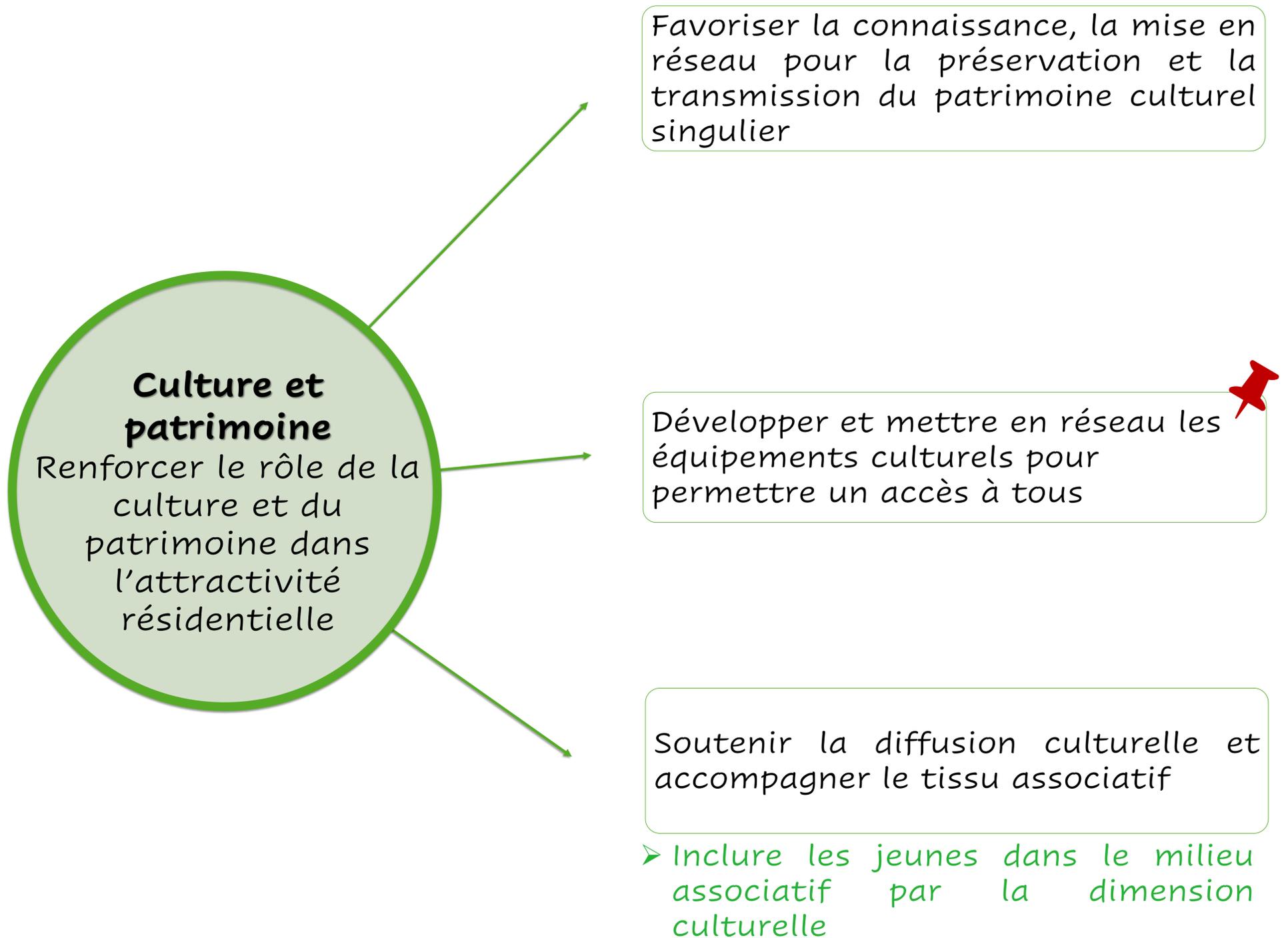
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# VIE SOCIALE

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale



## Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

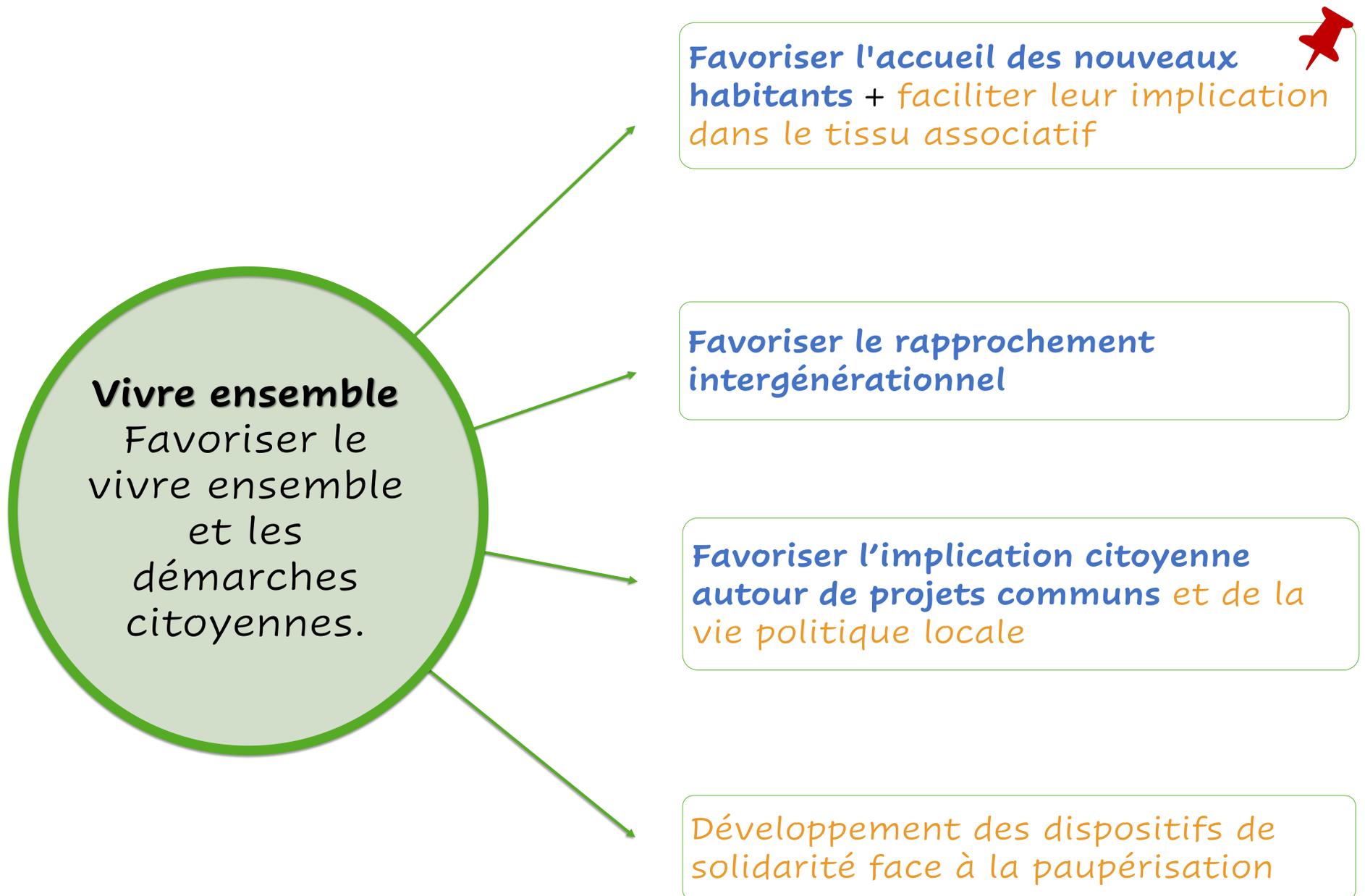
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

➤ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

# VIE SOCIALE

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale



## Moyens transversaux

- Mieux communiquer, outiller les élus pour développer les dynamiques citoyennes (démocratie participative)
- Mobiliser les associations

### Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

## ANNEXE 5 : ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

### MOBILITÉ :

- Nombre de kilomètre de piste cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés :

#### Réseau de 75 kms de pistes aménagées et sécurisées / 11 loueurs de vélo (tous types) :

- Caveirac/Sommières : 21 km
- Vauvert/Gallician : 7 km
- Gallician/le Grau du Roi : 37 km
- Le Grau du Roi/l'Espiguette : 10 km
- 

#### Le VTT : 2 centres labellisés VTT - FFC :

- Espace VTT Pays de Lunel : 130 km de chemins balisés
- Espace VTT Pays de Sommières : 115 km de chemins balisés
- Locations de VTT à : Calvisson, Lunel, le Grau du Roi, Aigues-Mortes, Beauvoisin, Gallician.

- Existence de pôle(s) multimodal(aux) : **3 (Lunel, Codognan/Vergèze/ Grau du Roi en cours) / 4 aires de covoiturage.**
- Existence de zone(s) à faible émissions (ZFE) : **Aucune**
- Existence de voies réservées au covoiturage : **Aucune**
- Automobile :

Part des véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé : **NC**

Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public : **69**

- CCPC : 12 pt de charge soit 1 de charge pour 10 véhicules
- CCPS : 11 pt de charge soit 1 de charge pour 12 véhicules
- CCTC : 21 pt de charge soit 1 de charge pour 7 véhicules
- CCPL : 13 pt de charge soit 1 de charge pour 18 véhicules
- CCRVV : 12 pt de charge soit 1 de charge pour 13 véhicules

Préconisation Commission Européenne : 1 point de charge pour 10 véhicules

- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs : **NC – 0 CCRVV**
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité : **Aucune**

### ÉNERGIE ET CLIMAT :

- Émissions de gaz à effet de serre du territoire (total par habitant) :

**2019 > moyenne 54 KeqCO2/habitant**

**Secteur les plus émetteurs : Habitats 20 %/ Mobilité des habitants 33 %/ Industrie 38% et Tertiaire 9%**

- CCPC : 47 KeqCO2/habitant (*kilo d'équivalent carbone < comprend essentiellement CO2 et Méthane + protoxyde d'azote et 3 autres gaz fluides*)
- CCPS : 42 keqCO2/habitant
- CCTC : 43 keqCO2/habitant
- CCPL : 89 keqCO2/habitant
- CCRVV : 49 keqCO2/habitant

- Consommation énergétique du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage, etc.)

#### Consommation d'énergie par territoire

	Total/an	Indice EPCI	Indice moyen national	Habitat	Mobilités	Tertiaire	Industrie
CCPC	450 GWH	13	16	31 %	25 %	17 %	27 %
CCPS	390 GWH	13	16	35 %	26 %	8 %	31 %
CCTC	640 GWH	24	16	23 %	14 %	15 %	48 %
CCPL	620 GWH	10	16	39 %	35 %	18 %	7 %
CCRVV	730 GWH	21	16	20 %	16 %	6 %	57 %

#### Consommation en nombre de sites

	Résidentiel	Industrie	Agriculture	Tertiaire	Autre
CCPC	450 GWH	13	16	31 %	25 %
CCPS	390 GWH	13	16	35 %	26 %
CCTC	640 GWH	24	16	23 %	14 %
CCPL	620 GWH	10	16	39 %	35 %
CCRVV	730 GWH	21	16	20 %	16 %

- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation...)

#### Consommation d'énergie par territoire

	Total/an	Indice EPCI	Indice moyen national	Répartition actuelle	Répartition potentielle/future souhaitée
CCPC	14 GWH	71	140	100 %	96 % Solaire + 4% Biogaz
CCPS	3 GWH	15	140	100 %	98 % Solaire + 2% Biogaz
CCTC	7 GWH	35	140	100 %	97 % Solaire + 3 % Biogaz
CCPL	11 GWH	67	140	100 %	92 % Solaire + 8 % Biogaz
CCRVV	18 GWH	223	140	100 %	98 % Solaire + 2 % Biogaz

#### Consommation en nombre de sites

	Solaire	Éolien	Hydraulique	Bioénergies	Cogénération	Autre
CCPC	488	0	0	0	0	0
CCPS	412	0	0	0	0	0
CCTC	4	0	0	0	2	0
CCPL	27	0	0	1	0	1
CCRVV	9	0	0	0	0	0

- Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective) : **NC – Toutefois, le territoire Vidourle Camargue ne produit que 13,21% de ce qu'il consomme !**

	Production	Consommation
Occitanie	6 454 321 Mwh	31 336 092 Mwh
CC Petite Camargue	13 513 Mwh	202 761 Mwh
CC Pays de Sommières	2 309 Mwh	110 827 Mwh
CC Terre de Camargue	17 512 Mwh	175 103 Mwh
CC Pays de Lunel	68 180 Mwh	227 705 Mwh
CC Rhône Vistre Vidourle	17 727 Mwh	186 138 Mwh
<b>Total PETR</b>	<b>119 241 Mwh</b>	<b>902 534 Mwh</b>

- Rénovation énergétique

Nombre de passoires énergétiques :

Répartition du parc immobilier selon DPE (juste pour 2019) : 30 % des logements avec DPE étiquette D/ 24 % des logements avec DPE sup ou égale à F = passoires énergétiques

Année Construction	
Avant 1919	691 kwh/m2.an
De 1919 à 1945	33 kwh/m2.an
De 1946 à 1970	1157 kwh/m2.an
De 1971 à 1990	1106 kwh/m2.an
De 1991 à 2005	395 kwh/m2.an
De 2006 à 2010	392 kwh/m2.an
Après 2011	411 kwh/m2.an

DPE (kwh/m2.an)	
A (< 50 à 90)	429
B (51 à 91)	145
C (91 à 150)	772
D (151 à 230)	1157
E (231 à 330)	440
F (331 à 450)	93
G (> 450)	857
<b>TOTAL</b>	<b>3893</b>

Type de logement	
Bâtiment collectif à usage principal d'habitation	167
Bâtiments ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation	157
Logement	1573
Maison individuelle	1946

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée : **NC - 228 (CCRVV)**

Nombre d'artisans et d'entreprise certifiées RGE : **72**

**CCPC : 5 / CCPS : 19 / CCTC : 1 / CCPL : 28 / CCRVV : 19**

- État des systèmes de chauffage :

Répartition des logements par énergie de chauffage								
	Elec.		Bois		Gaz		Fioul	
<b>CC PC</b>	52%	6487	12%	1497	30%	3743	6%	749
<b>CC PS</b>	58%	7039	17%	2063	11%	1335	15%	1825
<b>CC TC</b>	73%	18157	2%	626	23%	7200	2%	626
<b>CC PL</b>	57%	13249	9%	2092	27%	6276	7%	1627
<b>CC RVV</b>	55%	6881	13%	1626	22%	2752	9%	1126
<b>Moy./Total</b>	59%	51813		7904		21306		5953

Répartition des émissions CO2 par type de chauffage			
Elec.	Bois	Gaz	Fioul
34%	4%	49%	12%
40%	6%	20%	33%
45%	2%	47%	6%
37%	3%	46%	14%
37%	5%	39%	19%

Nombre estimé de chaudières à fioul : **NC - 942 (CCRVV)**

Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles et chaudières à bois installés avant 2002) : **NC - 1039 (CCRVV)**

Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) : **NC**

Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoires (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiment publics... : **NC (CCRVV : Pompe à chaleur, climatisation réversible, chauffage gaz)**

## **TRAITEMENT DES DECHETS/ ECONOMIE CIRCULAIRE**

- Tonnage déchets produits par le territoire : **976,64 kg/hab./an (2018)**  
Données bien supérieures aux moyennes départementales (665 kg/hab./an pour Gard et 739 kg/hab./an pour l'Hérault selon l'ADEME)  
Dans le détail : CCPC : 1240 kg / CCPS : 868,58 kg / CCTC : 1 324,53 kg / CCPL : 841,07 kg / CCRVV : 945,40 kg  
3 catégories qui pèsent le plus : OM incinérées, déchets verts, gravats.  
Source : Rapport annuel 2018 du SM Entre Pic & Étang (SMEPE) comprenant les CC Pays de Sommières, Grand Pic Saint-Loup, Pays de l'Or, CC RVV, CCTC / SITOM (comprenant CC PC).

Poids en kg/hab./an	CCPL	CC RVV	CC PS	CC TC	CC PC
<b>Emballages, journaux</b>	57,44	65,63	60,77	69,35	52,45
<b>Verre</b>	28,96	33,31	38,73	69,35	32,25
<b>OM incinérés</b>	260,54	229,02	235,10	596,82	328,22
<b>Encombrants incinérés</b>	96,80	143,55	108,30	151,98	-
<b>Déchets verts</b>	147,07	184,42	118,46	133,08	147,98
<b>Bois</b>	46,45	53,08	43,96	44,13	57,20
<b>Gravats</b>	170,72	200,24	209,06	181,07	175,29
<b>Déchets ménagers spéciaux</b>	1	1,13	1,30	4,20	1,77
<b>Déchets équipements électriques</b>	3,62	9,62	10,15	15,02	8,83
<b>Mobilier</b>	2,58	10,84	13,53	34,89	8,11
<b>Ferraille/ batteries</b>	-	15,59	13,63	20,78	12,60
<b>Enfouissement</b>	28,45	-	15,60	20,43	56,44
<b>TOTAL</b>	841,07	945,40	868,58	1324,53	903,65

- État des équipements de tri au regard des normes : **NC**
- Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective et pour logements collectifs : **NC – (CCRVV en projet)**
- Taux de tri sélectif par filière :

A l'échelle du SMEPE > 74 kg de matières recyclés/an/hab. > performance supérieure aux moyennes nationales (49 kg/an/hab.) et départementales (47,4 kg/an/hab. pour Hérault et 48 kg/an/hab. pour Gard).

A l'échelle du SITOM > 65,99 kg de matières recyclées/an/hab.

## **AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE :**

- Existence d'un projet alimentaire territorial :  
**PAT Niveau 1 : Lauréat pour 100 000 euros d'actions émergentes « Développer et valoriser une alimentation et une agriculture durable en Petite Camargue »**  
**PAT à l'échelle du PETR Vidourle Camargue > en cours d'élaboration > objectif reconnaissance ministérielle 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.**  
**PAT à l'échelle du département du Gard**
- Nombre d'exploitations agricoles (2019) : **1 009 exploitations recensées > baisse du nombre d'exploitation estimé à 28 % entre 2010 et 2019 / 59% du territoire est composé d'espaces agricoles (tout type d'espace agricole)**
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts (en cours) / de marchés de producteurs ou d'AMAP :  
**4 stands fermiers / 28 marchés hebdomadaires / 4 marchés estivaux / 2 AMAP (Aubais, Souvignargues) / 2 points relais pour système de paniers hors AMAP/ 3 groupements d'achats produits locaux/ 5 points « La ruche qui dit oui ».**
- SAU du territoire (2018) : **33 828 ha**

	CC PS	CC RVV	CC PC	CC TC	CC PL
<b>Surface total de chaque EPCI (ha)</b>	19 472	8 143	20 485	20 359	15 837
<b>Densité pop.</b>	120 hab/m <sup>2</sup> > 1 fois la densité Fr métropolitaine	330 hab/m <sup>2</sup> > 2,8 fois la densité Fr métropolitaine	131 hab/m <sup>2</sup> > 1,1 fois la densité Fr métropolitaine	99 hab/m <sup>2</sup> > 0,8 fois la densité Fr métropolitaine	316 hab/m <sup>2</sup> > 2,7 fois la densité Fr métropolitaine
<b>SAU totale (ha)</b>	6 595 (100%)	2 425 (100%)	10 972 (100%)	6 811 (100%)	7 025 (100%)
<b>Surface productive (ha)</b>	4 428 (67%)	2 017 (83%)	8 766 (20%)	3 876 (57%)	6 033 (86%)
<b>Surface peu productive*</b>	2 166 (33%)	408 (17%)	2 205 (20%)	2 935 (43%)	992 (14%)
<b>Production actuelle en ha</b>	4 428	2 017	8 766	3 876	6 033

- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale  
**23 % d'exploitations en AB (12% pour le Gard) / 84 % des exploitations avec au moins 1 produit sous signe de qualité**  
**4 appellations viticoles AOP/ 22 caveaux labélisés « Vignobles de découvertes » / AOP Taureaux de Camargue/ IGP Riz de Camargue**

<b>Part SAU en Bio*</b>	1 283 ha soit 29 % SAU (3,3 fois moyenne nationale)	1 245 ha soit 62 % SAU (7 fois moyenne nationale)	3 595 ha soit 41 % SAU (4,6 fois moyenne nationale)	1 283 ha soit 58 % SAU (6,5 fois moyenne nationale)	2 811 ha soit 47 % SAU (5,3 fois moyenne nationale)
<b>Score HVN (Haute Valeur Naturelle) *</b>	18,67	14,48	18,03	20,32	15,77

- Estimation du volume de produit phytosanitaire utilisés sur le territoire

Sur la période 2009-2018, après **un pic des ventes en 2014 sans doute dû à l'anticipation des achats liée à la modulation de la redevance pollutions diffuses début 2015, les ventes d'herbicides ont diminué de 2 % entre 2014 et 2017**. Elles repartent à la **hausse en 2018, avec une augmentation de 15 % entre 2017 et 2018**, sans doute pour les mêmes raisons qu'en 2014. Alors que les ventes d'herbicides, en moyenne triennale, augmentent de 14 % entre 2009-2011 et 2016-2018 (période la plus longue disponible), **celles de glyphosate progressent de 25 %**.

En 2018, la moyenne nationale = 0,32 kg par ha

⇒ **Plus de 0,80 kg/ha pour l'Hérault (181 t) et Gard (154 t) parmi les plus gros acheteurs de glyphosate. Record pour Charentes Maritime avec 292 t/an**

## **ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ**

- Surfaces des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.  
**Natura 2000 : 34 412 ha et 2 000 espèces**  
**ZNIEFF : 42 communes concernées sur 50**  
**Grand site de France de la Camargue gardoise : 55 000 ha dont 38 000 ha de zones humides / site remarquable de l'Espiguette/ réserve naturelle régionale du Scamandre**  
**1 ZICO (Zone importante pour la Conservation des Oiseaux)**  
**4 ZPS titre de la direction (ZPS) « Oiseaux »**  
**35 % du territoire est en réserve de biosphère**  
**36 % en Site d'Importance Communautaire**  
**27 % en ZPS**

### 34 % en site RAMSAR

Toutes les COM COM sont dotés de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Toutes les COM COM sont dotés d'un PCAET (différents degrés d'avancement constatés)

- Part des cours d'eau en bon état (classé en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) : **En cours**
- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés : **NC**
- Part des surface forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable : **aucune à ce jour**
- Surface des haies : **2% de l'espace agricole (données et échelle SCOT Sud Gard)**
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classées en réservoir de biodiversité  
**Atlas de la biodiversité : 7 atlas lancés en 3 ans par le SM Camargue Gardoise (2017 à 2020) : Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze et Vauvert**
- Label « Territoires engagés pour la nature » ? : **non**
- Label « Terre saine » ? : **non**

## LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

- État d'avancement du PLUI : **pas de PLUI**
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : **NC**
- Évolution du nombre d'hectares de terre urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières

<b>Atteinte objectif Zéro Artificialisation Nette entre 2011 et 2016</b>	Non > 83 ha artificialisés soit 0,4 % du territoire	Non > 75 ha artificialisés soit 0,9% du territoire	Non > 74 ha artificialisés soit 0,4% du territoire	Non > 26 ha artificialisés soit 0,1 % du territoire	Non > 66 ha artificialisés soit 0,4% du territoire
--	---	--	--	---	--

**Entre 2009 et 2019, 597,3 ha ont été artificialisés soit 0,7 % du la superficie totale du territoire > constat légèrement supérieur aux moyennes départementales (0,6% pour les 2 départements)**

- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) : **en cours**
- Surfaces désartificialisée : **NC**

## EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Comptabilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes : **Oui**
- Taux de fuite des réseaux du territoire : **NC**
- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection ou d'un plan d'actions  
**1 seul captage prioritaire situé à Entre-Vignes**

### Qualité de l'eau de surface :

L'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatique, certaines substances chimiques et l'état physique des cours d'eau (berges, barrages...). L'état chimique est déterminé par le respect de normes portant, en 2013, sur 41 substances toxiques

- AEP : Scot Sud Gard dénombre 87 captages pour l'Alimentation en Eau Potable.
  - Contamination des eaux littorales par bassins versants (agriculture + lessivage des bassins versants lors des forts épisodes pluvieux)
  - État écologique médiocre et mauvais : pollution par les pesticides généralisée et une tendance à l'eutrophisation pour les eaux de transition : causes > altération de la continuité ou de la morphologie du cours d'eau, pollution pesticide ou matières organiques et oxydables, eutrophisation (Scamandre et Murette) > Vistre et Canal Rhône à Sète concernés particulièrement par nitrates, pesticides, matières organiques et oxydables > Étangs littoraux concernés par eutrophisation et pesticides.
  - État chimique bon : qualité globalement bonne mais des eaux de transitions dégradées : Rhône et Vistre concerné par micropolluant et mercure dans le Rhône. Étangs de la bande littoral concernés par pesticides (à nuancer...)
  - Remontées sel : Remontées de sel, qui in fine, viennent dégrader la qualité de ces eaux par une accumulation d'azote phosphore. Les roselières pâtissent notamment de ces remontées. Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise indiquait que le sel remontait par le Canal Rhône à Sète jusqu'à Beauvoisin...
  - Qualité des eaux souterraines médiocre : chiffres et résultats en cours d'acquisition
- Couverture du territoire par un SAGE : **oui > 3**  
2 SAGE : « Vistre-Vistrenque et Costières » + « SAGE Camargue Gardoise »  
1 SDAGE : « Rhône-Méditerranée »

## **Annexe 6 : Orientations stratégiques et indicateurs de suivi**

### **Orientation stratégique n°1 : Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou Rendre le territoire plus autonome et vertueux**

#### **EN ÉNERGIE**

Pour accroître l'autonomie énergétique du territoire, il convient de renforcer les politiques de réduction de la consommation d'énergie et également de développer une politique d'augmentation de la production des énergies renouvelables.

Les PCAET des EPCI pointent cette dépendance extérieure en matière d'approvisionnement énergétique. Il s'agit donc de favoriser, les projets permettant de tendre vers une diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie renouvelable, également vecteurs de retombées pour le territoire (création d'emplois, investissements...).

Les types d'opérations attendues sont :

- La rénovation et l'extension des équipements et bâtiments publics existants : mairies, salles communales, de sports, et établissements/groupes scolaires, etc.
- L'écoconstruction des nouveaux bâtiments et la faible empreinte artificielle des sols,
- La production d'énergies renouvelables, notamment par la pose de panneaux solaires, le remplacement de systèmes de chauffage énergivores, la construction de réseaux de chaleur, etc.
- L'économie d'énergie comme la mise en place d'éclairages LED, etc.
- Des dispositifs d'incitation à l'investissement (cadastre solaire), de planification énergétique, d'étude de faisabilité d'un fonds carbone, trame noire et ciel étoilé,
- Le développement d'une gouvernance locale d'un territoire à énergie positive.

#### **Indicateurs de réalisation « Énergie et climat »**

Nombre d'écoconstructions, rénovations et extensions du patrimoine public

Nombre de projets de production ENR

Nombre d'opérations pour l'économie d'énergie

Gain énergétique moyen des équipements rénovés

Nombre de dispositifs mis en place

#### **Indicateurs de résultats « Énergie et climat »**

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total, par an et par habitant)

Emissions de polluants annuel (SO<sub>2</sub>, Nox, COV, PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub>, NH<sub>3</sub>)

Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)

Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)

Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)

Taux d'autonomie énergétique du territoire

#### **Rénovation énergétique :**

o Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises

o Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE

o Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

o Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

#### **État des systèmes de chauffage :**

o Nombre estimé de chaudières à fioul

o Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)

o Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)

o Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...

## PAR UNE ALIMENTATION DURABLE

L'ambition du PETR à travers son PAT est de structurer davantage les systèmes alimentaires territoriaux en portant les programmes qui favorisent les innovations économiques, sociales et sociétales ainsi que de faciliter l'accès aux financements des porteurs de projet pour assurer l'articulation entre les projets locaux et les orientations stratégiques locales (PETR, Départements, Région, etc.) Il s'agira notamment de coconstruire une stratégie alimentaire afin de pérenniser avec les acteurs locaux, un plan d'actions pluriannuel sur des missions bien spécifiques en adéquation avec les besoins territoriaux identifiés.

Les types d'opérations attendues sont :

- La structuration des filières locales sur le Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Département (gouvernance), du PETR et des EPCI,
- Les actions et investissements pour une alimentation saine et durable pour tous peu émettrice de gaz à effet de serre (« bien manger », De la ferme à l'assiette », etc.),
- La création /rénovation de multiples ruraux, de halles de marchés et de magasins de producteurs locaux,
- L'appui au retour de la gastronomie et l'art culinaire français,
- Le soutien et installations pour une agriculture et une pêche à moindre impact,
- Le soutien et création de jardins partagés et d'espaces d'agriculture urbaine,
- Le soutien aux infrastructures des cuisines et restaurants scolaires et RHD de qualité et qui s'approvisionnent en produits locaux,
- Les actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La sensibilisation au « Consommer autrement » et éducation auprès de la population, animation d'un réseau citoyens à l'échelle communale.

### Indicateurs de réalisation « Agriculture et alimentation durable »

Nombre de PAT émergents

Nombre de multiples ruraux, halles et commerces créés

Nombre d'actions et d'investissements pour l'alimentation

Nombre de jardins partagés ou espaces agricole urbains créés

Nombre d'actions pour la sensibilisation

Nombre de cuisines et restaurants collectifs créés

### Indicateurs de résultats « Agriculture et alimentation durable »

Nombre de projets alimentaires territoriaux

Nombre d'exploitations agricoles

Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP

Surface agricole utile du territoire

Surfaces agricoles du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

Nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

## **Orientation stratégique n°2 : Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente**

### **PAR LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE**

Cet axe vise à soutenir la création et le développement des entreprises, pour une part dans des filières spécifiques ou importantes pour le territoire, le tout dans un souci de sobriété foncière. Elle doit répondre aux ambitions des chefs d'entreprises et faire du pôle d'équilibre une terre d'accueil prospère au développement économique. Malgré la crise économique, le nombre de création d'entreprises reste dynamique avec cependant quelques périodes de ralentissement ponctuelles.

Le territoire Vidourle Camargue est composé d'un tissu économique formé principalement de petites entreprises et très petites entreprises (TPE). 87,8 % des entreprises comptent moins de 10 salariés.

Cet espace rural est riche en points d'attraction touristique à forte fréquentation, dans un cadre naturel préservé se prêtant au tourisme vert et responsable.

Les types d'opérations attendues sont :

- L'élaboration et la conduite de stratégies de développement et de plan d'actions pour anticiper et observer les mutations économiques et des entreprises au sein des secteurs clés comme l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, etc.
- La réhabilitation de friches industrielles, immobilières ou agricoles, (projets avancés)
- La création, densification et rénovation des zones artisanales et économiques,
- L'aménagement ou la réhabilitation de locaux et services d'accueil des entreprises (pépinières, ateliers relais, tiers lieux, espaces de coworking, antennes délocalisées, hôtels d'entreprises),
- Le soutien et investissement pour l'innovation, l'expérimentation et le maintien des savoir-faire locaux
- L'accélération de la digitalisation, du télétravail et du déploiement de réseaux et services numériques.
- L'accompagnement de filières d'avenir pour le territoire, adossées aux ressources et compétences endogènes dans une logique de gestion durable de la ressource (filiale en circuits courts),
- Le soutien à l'attractivité touristique pour un secteur plus moderne, solidaire et durable,
- Le développement des équipements ayant trait au nautisme et à la plaisance, secteur important pour la population et le tourisme,
- Le développement et le maintien de l'économie fluviale (Canal du Rhône à Sète).

#### **Indicateurs de réalisation « Economie »**

Nombre d'entreprises nouvellement installées sur le territoire

Nombre de projets pour le maintien, renforcement ou création de services de proximité

Nombre de m<sup>2</sup> de terrain et de bâtiment en vue d'une requalification

Nombre de sites touristiques créés ou rénovés

Nombre de projets pour l'accueil d'entreprises

Nouvelles filières installées

Linéaire de canaux fluviaux restaurés

#### **Indicateurs de résultats « Economie »**

Part des entreprises de la sphère productive /présentielle

Nombre de salariés privés

Niveau d'activité des zones économiques

Part du territoire couvert par la Fibre

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

## PAR L'EMPLOYABILITÉ DES ACTIFS

74 % de la population est active sur le territoire du PETR et légèrement supérieur à la moyenne régionale. On compte environ un taux de chômeurs important mais qui reste inférieur aux moyennes départementales. Pourtant le PETR observe une part des chercheurs d'emploi isolés et précaires en termes de formation, de mobilité, de freins psychologiques qui doit être accompagnée et soutenue pour une réinsertion réussie.

Le secteur de l'économie sociale est solidaire (ESS) est présent mais peu innovant. Sur les 567 structures employeuses d'ESS du territoire, nous dénombrons seulement sept entreprises coopératives de type SCIC ou SCOP. Six Sociétés coopératives et participatives et une société coopérative d'intérêt collectif à l'échelle du territoire Vidourle Camargue. 95 % des structures employeuses sont des associations.

Cette orientation doit donc prendre en compte les enjeux pour faciliter l'employabilité des personnes du territoire autour des actions suivantes :

- La création, requalification, aménagement et équipements des lieux adaptés aux nouveaux modes de travail ou dédiés à la formation et à l'accompagnement méthodologique et pédagogique comme les écoles d'entreprises, les maisons de l'emploi, etc.,
- Le soutien à l'insertion professionnelle et l'accompagnement des chercheurs d'emploi en prenant compte de l'inclusion et des égalités sociales
- Les actions de professionnalisation et de formation aux métiers de la transition écologique et autres filières d'avenir,
- L'adhésion aux solutions proposées par l'Etat et ses partenaires : 1 jeune 1 solution, Territoire Zéro chômeurs, Plan de gestion des emplois et des compétences territoriales (GPECT), etc.
- L'installation de sociétés coopératives (SCOP, SCIC) ou autres types d'entreprises issues de l'Economie Sociale et Solidaire.

### Indicateurs de réalisation « Employabilité »

Nombre de lieux créés ou aménagés pour la formation

Nombre de lieux créés ou aménagés pour la formation

Nombre d'actions pour l'insertion professionnelle

Nombre de structures employeuses de l'ESS créées

Nombre d'emplois créés dans des filières émergentes (ENR, Economie circulaire, filière alimentaire, etc.)

### Indicateurs de résultats « Employabilité »

Taux de chômage

Taux d'actifs

Nombre total d'étudiants postbac sur le territoire

Nombre de personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme

## **Orientation stratégique n°3 : Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone**

### **POUR LE CADRE DE VIE**

Le bassin de vie se dessine en un maillage de pôles structurants (Sommières, Calvisson, Vergèze, Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi) qui facilitent la vie des populations de ces territoires en proposant une offre de services et commerces de proximité. Ces pôles sont aujourd'hui engagés dans le dispositif « Petites villes de demain », dans le but de conforter et dynamiser leurs centralités (sauf Vergèze qui représente le premier pôle d'échange multimodale du territoire toutefois).

Au-delà de ses pôles structurants et relais, toutes les communes sont concernées par cette nécessité de maintenir voire de renforcer leurs centralités dans une approche qualitative pour un « bien être ensemble » autour des services, de la santé et du cadre de vie.

Les actions portent ainsi sur :

- Le renouvellement de friches urbaines, des centres anciens et historiques et la déconstruction/réhabilitation d'anciens bâtis afin de créer de la qualité urbaine (nouveaux logements qualitatifs accessible au plus grand nombre ou répondant aux attentes des personnes âgées, aux jeunes, aux personnes seules, aux familles monoparentales..., commerces, espaces publics ...) avec l'objectif de favoriser la densité et de limiter la consommation foncière,
- Des opérations d'aménagements s'inscrivant dans la transition écologique : aménagement de places partagées, d'axes principaux/quartiers, mobilités douces et accessibilité, meilleurs accès aux services et équipements structurants, etc.
- La réhabilitation/l'extension des groupes scolaires, bâtiments ouverts au public, etc.
- Le soutien à l'ingénierie et à l'investissement dans le cadre des Petites Villes de Demain,
- Le soutien aux entreprises et aux commerces locaux et de proximité,
- Le soutien au développement des infrastructures d'accueil d'enfants (crèche, périscolaire, ALSH, etc.),
- L'accès aux services de santé et aux soins médico-sociaux pour tous et aux infrastructures pour les personnes âgées,
- Les investissements pour la sécurité des populations.

#### **Indicateurs de réalisations « Cadre de vie »**

Nombre d'opérations de réhabilitation de friches

Nombre de projets de réhabilitations de bâtiments anciens, centres historiques

Nombre de créations et de rénovations de logements

Nombres de projets réhabilitant les bâtiments ouverts au public

Nombre d'actions soutenus par « Petites Villes de Demain »

Nombre de commerces et services de proximités soutenus

Nombre de services mis en place (santé, jeunesse, sécurité)

#### **Indicateurs de résultat « Cadre de vie »**

Taux de couverture global

Nombre d'enfants de moins de 3 ans / Nombre de places d'accueil petite enfance proposées (public/privé)

Nombre de jeunes scolarisés en école primaire sur le territoire / Nombre d'ALSH publics/privés

Nombre d'hébergements permanents en EHPAD, résidences seniors ou maisons partagées

Nombre de logements classés 6 et 7 (potentiellement passoires thermiques)

Part de services médicaux par habitant

Lutte contre l'artificialisation des sols :

État d'avancement du PLUI

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées (dont part à vocation économique) vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)

Surfaces désartificialisées

## **POUR LE VIVRE ENSEMBLE ET LA COHÉSION SOCIÉTALE**

Le PETR Vidourle Camargue compte un nombre important d'équipements et de services diversifiés sur son territoire, associés à une vitalité (culturelle, socio-culturelle et sportive) associative reconnue. Tous ces ingrédients permettent de créer les conditions du « bien vivre ensemble ».

Il s'agit de soutenir cette dynamique par :

- Le soutien à la participation et aux actions citoyennes pour accroître les liens sociaux dans les villes et les villages, l'éducation et la jeunesse,
- L'accompagnement du milieu associatif et sportif, réhabilitation des salles communales / intercommunales ou de sports,
- L'aménagement et soutien à l'investissement pour la pratique et la facilitation de l'accès à la culture et l'art,
- La création et l'animation de tiers lieux, fabriques de territoire et autres lieux d'échanges et de rencontres intergénérationnelles ou issu de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Le développement des sites France Service pour un accès illimité aux droits, informations et accompagnement,
- Le financement de postes de conseillers numériques afin de résorber la fracture numérique,
- Les opérations portées par les intercommunalités telles que la plateforme de rénovation énergétique, les Programme d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU) ont également vocation à être soutenues,
- Le soutien à la modernisation des services publics et des collectivités territoriales.

### **Indicateurs de réalisations « Vivre ensemble et cohésion sociétale »**

Nombres d'actions citoyennes

Nombre de projets en faveur de la culture, du sport et de la jeunesse

Nombre de particuliers accompagnés pour la rénovation et l'effort énergétique

Nombre de réhabilitation de salles communales ou intercommunales

### **Indicateurs de résultat « Vivre ensemble et cohésion sociétale »**

Nombre d'équipements culturels et sportifs

Nombre d'associations

Nombre d'antennes France Services

Part de précarité énergétique parmi les ménages du territoire

Nombres de Tiers Lieux et autres sur le territoire

## **Orientation stratégique n°4 : Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air**

### **PAR LES MOBILITÉS DURABLES**

Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables. Il s'agit ici d'évoquer les mobilités du quotidien, propres au territoire de chaque intercommunalité. En effet, les déplacements sont majoritaires au sein du territoire intercommunal avec une prédominance de la voiture.

Sur de petites distances, il est possible d'envisager une substitution de la voiture par des déplacements doux, marche ou vélo, à condition que les aménagements et services soient adaptés à des déplacements sécurisés.

Les types d'opérations attendues sont :

- Les stratégies locales en matière de politiques de mobilités comme l'élaboration d'un plan de mobilité et des schémas vélos,
- Les aménagements de pôles d'échanges multimodaux et leurs connexions,
- Les aménagements/équipements cyclables ou pédestres. Il est cependant important qu'un schéma directeur intercommunal s'assure des continuités futures entre tous les aménagements envisagés,
- La limitation de la place de la voiture dans les centres villes : solutions douces, efficaces et sécurisées. Assurer une meilleure desserte d'équipements communaux/intercommunaux et ainsi permettre à chacun d'y accéder et notamment les plus jeunes,
- Les actions pour le développement d'une politique du covoiturage : animation et équipement,
- Les dispositifs d'équipements de vélos à assistance électrique et/ou en véhicules électriques,
- L'aménagement d'interconnexions entre les réseaux communaux, intercommunaux et des métropoles pour améliorer les déplacements quotidiens et rendre accessible le territoire,
- Le remplacement des flottes de véhicules existantes par des véhicules propres et bas carbone,
- L'amélioration des transports en commun et à la demande.

#### **Indicateurs de réalisation « Mobilité »**

Elaboration de documents cadres en matière de mobilité

Kilomètre de voie douces ou mixtes créés

Parkings vélos créés

Nombre de pôle multimodaux

Nombre d'aides à l'achat vélo

Nombre de parking relais ou de covoiturage créés

Nombre d'installations de bornes électriques et autres stations ENR (hydrogène)

#### **Indicateurs de résultats « Mobilité »**

Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés

Nombre de kilomètre de lignes de bus

Existence de pôle(s) multimodal (aux)

Existence de zone(s) à faible émissions

Existence de voies réservées au covoiturage

Automobile :

- o Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé
- o Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc public
- o Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public

Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité

Part modale des transports en commun et des modes actifs (domicile travail)

Fréquentation des gares

Utilisation des aires de co-voiturage

## PAR UNE GESTION DE L'EAU EXEMPLAIRE

On observe un état écologique globalement médiocre mais un état chimique plutôt bon. De nombreux axes d'amélioration peuvent être identifiés sur le territoire en lien avec les pratiques domestiques, industrielles, agricoles et touristiques.

L'eau représente des enjeux conséquents, qu'il s'agisse de la capacité à alimenter en eau potable les habitants mais aussi les entreprises. Il en va de la possibilité d'accueillir de nouvelles populations et activités dans les années à venir. L'assainissement doit également être performant pour préserver la qualité des milieux naturels et leur biodiversité, comme les activités économiques qui s'y rattachent.

Les projets portés par les collectivités auront vocation à porter sur :

- Les études stratégiques (schémas directeurs eau et assainissement, GEMAPI, etc.),
- Les travaux visant à améliorer l'assainissement collectif qu'il s'agisse de la réhabilitation de réseaux défectueux, de renouvellement de réseaux, d'amélioration de la performance des stations d'épuration, d'extension de la capacité des STEP pour répondre aux enjeux d'accueil des populations et des entreprises.
- Les opérations visant à l'accompagnement des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs sur les bassins versants sensibles.
- La gestion des eaux pluviales,
- La création et renouvellement des réseaux ou des usines d'eau potable, la sécurisation de l'alimentation en eau,
- La restauration et la préservation des continuités écologiques et du réseau hydraulique,
- La sensibilisation des usagers sur les risques et l'utilisation de la ressource,
- Les études, observations et actions pour les enjeux majeurs liés au grand cycle de l'eau, aux risques et aux activités économiques et sociales (salinisation, trait de côte, etc.).

### Indicateurs de réalisation « Eau et assainissement »

Nombre de projets améliorants la gestion de l'eau

Nombre de campagne de communication et de sensibilisation

Linéaire de réseau créé/réhabilité

### Indicateurs de résultat « Eau et assainissement » :

Suivi des volumes d'eau mis en distribution à l'échelle de ???

Volume de charges entrantes dans la station d'épuration

Quantité de produits phytosanitaires agricoles utilisés sur le territoire

Niveau de compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes

Capacité de traitement des STEP

Volume d'eau de pluie stocké

Taux de fuite des réseaux du territoire/ de rendement des réseaux d'eau

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions

Couverture du territoire par un SAGE

Part de la population située en zone à risque naturel fort ou très forte inondation

Part de rivières en bon état écologique (classés 1 et 2 /continuité écologique)

## **Orientation stratégique n°5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire**

### **POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE**

Territoire carrefour de brassage de population, le PETR Vidourle Camargue a connu à travers les siècles de multiples échanges culturels et sociaux qui lui ont façonné une identité culturelle, géographique et économique très forte que l'on retrouve dans un patrimoine culturel et naturel d'envergure. Il présente une très grande diversité de paysages présentant une biodiversité à protéger.

L'importance de "la Bouvine" (terme générique qui désigne l'ensemble des activités économiques et des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais) personnalise fortement l'activité économique-culturelle locale par les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, courses camarguaises...) et ses lieux de pratique (arènes, torils).

Il est important de préserver la richesse de ces paysages et des biodiversités associées. Ils sont essentiels en termes d'attractivité touristique ou résidentielle.

C'est ainsi que sont attendus :

- Des aménagements de sites naturels et touristiques accueillant des visiteurs, notamment via les labels Grand Site de France et d'Occitanie,
- La préservation et restauration écologique des milieux fragiles (trames vertes et bleues, lutte contre le plastique, etc.),
- L'aménagement et la végétalisation des espaces publics,
- Le soutien aux actions en prévention des risques,
- Des espaces de valorisation du patrimoine naturel, patrimonial et immatériel destinés à différents publics,
- La restauration, protection et valorisation du patrimoine,
- Le soutien à la création, à la réhabilitation, à la conservation, à l'aménagement et à l'équipement des lieux et symboles liés à la pratique des traditions taurines camarguaises,
- Les actions d'éducation et de transmission (communication et sensibilisation) autour des patrimoines culturels et naturels.

#### **Indicateurs de réalisation « Impact et territoire »**

Création de surface naturelle

Restauration/plantation de haies

Nombre de sites naturels, patrimoniaux et touristiques rénovés et ouverts au public

Nombre de projets en prévention des risques

Nombre d'actions de sensibilisation

#### **Indicateurs de résultats « Impact et territoire »**

Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable

Surfaces de haies et bocages

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité

Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/encours)

Label « terre saine » (OUI/NON)

Capacité du stockage des sols

Suivi de l'économie liée à la bouvine

## PAR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis plusieurs années, le rapport aux déchets a changé avec une prise de conscience de la dépendance de notre économie vis-à-vis de ressources finies et de l'impérieuse nécessité du recyclage. Les déchets sont ainsi devenus des « ressources » et matières premières valorisables.

Les dépôts en déchetteries sont conséquents, notamment les déchets verts.

Les projets proposés sont :

- La réhabilitation ou le réaménagement des déchetteries avec des mises aux normes, la mise en place des contrôles d'accès dans une recherche d'optimisation et d'équilibre des coûts et de réduction des quantités traitées, facilitation des collectes,
- La création de ressourceries et recycleries,
- La création de plateforme de broyage de déchets verts.
- Le maintien et le développement des démarches d'économie circulaire comme « Les Remendaires » portés par l'association Calade,
- L'initiation à la réutilisation et au traitement local des déchets compostables, sensibilisation des usagers sur la production de déchets et le tri sélectif.

### Indicateurs de réalisation « Traitement des déchets/ Economie circulaire »

Nombre de projets pour le développement de l'économie circulaire

Nombre d'actions de sensibilisation

### Indicateurs de résultats « Traitement des déchets/ Economie circulaire »

Tonnage de déchets produits par le territoire

Volume de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Quantité de déchets verts traités

État des équipements de tri au regard des normes

Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs

Taux de tri sélectif par filière / Part des déchets recyclés (valorisation matière et organique)

## **Orientation stratégique n°6 : Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire**

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

L'objectif général est de mettre en œuvre et renforcer le projet de territoire par la coopération autour de deux objectifs :

### **Renforcer la mise en œuvre du CRTE par l'échange :**

- En confortant les liens avec les territoires voisins,
- En enrichissant par ce biais les démarches de développement et de gouvernance du territoire,
- En développant des échanges thématiques et des actions partagées autour de problématiques communes.

### **Favoriser la transférabilité des actions entre territoire :**

- En allant chercher des solutions extérieures aux problématiques du territoire,
- En participant à l'élaboration de documents repères et guides de bonnes pratiques,
- En diffusant les résultats auprès d'autres territoires lors de séminaires d'échanges ou en CLCT.

Les types d'opération attendus sont :

- Les actions et animations des différents réseaux portés par le PETR (conseil de développement, Eco passeurs tourisme, correspondants patrimoine, réseau citoyen alimentation, comité de programmation et de sélection des fonds européens),
- Le soutien aux actions préparatoires des projets de coopération (idée à projet),
- Le soutien à la participation et à l'organisation d'échanges d'expériences thématiques et d'acquisition de bonnes pratiques,
- Le soutien aux actions de réflexion, de conception et communication de documents repères et de guides méthodologiques,
- L'élaboration, conduite et participation à des stratégies communes de développement,
- Le soutien aux actions communes de promotion et valorisation des CRTE,
- Le soutien aux actions et opérations partagées d'investissement correspondant à une opération éligible dans le cadre des orientations stratégiques,
- Les actions de conduite et de médiation pour la réussite des projets de coopération.

Les acteurs du territoire ont également une forte attente d'un accompagnement de l'Etat pour appliquer les grandes orientations nationales en construction (loi 3D par exemple).

### **Indicateurs de réalisation « Coopération »**

Nombre d'actions de coopération

### **Indicateurs de résultats « Coopération »**

Nombre de partenaires associés au territoire

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
<b>Orientation stratégique 1 : Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou Rendre le territoire plus autonome et vertueux</b>			
<b>En énergie</b>			
<b>Des dispositifs d'incitation à l'investissement (cadastre solaire), de planification énergétique, d'étude de faisabilité d'un fonds carbone, trame noire et ciel étoilé</b>			
Dispositif DEPAR : diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation	CCPC	2021	
Service public de la rénovation énergétique	CCPC	2021-2026	
<b>La production d'énergies renouvelables, notamment par la pose de panneaux solaires, le remplacement de systèmes de chauffage énergivores, la construction de réseaux de chaleur, etc.</b>			
Equipement bâtiment public en photovoltaïque	Commune d'Aimargues	2024	
Rénovation foyer et aménagement hangar photovoltaïque	Commune de Souvignargues	2022-2025	
Parc photovoltaïque	Commune de Montpezat	A définir	
Ombrière stade	Commune de Montpezat	A définir	
Remplacement chauffage salle polyvalente	Commune de Sommières	A définir	
<b>La rénovation et l'extension des équipements et bâtiments publics existants : mairies, salles communales, de sports, et établissements/groupes scolaires, etc.</b>			
Rénovation thermique d'un bâtiment communautaire (706 avenue Ampère - Vauvert)	CCPC	2022	OK
Travaux d'économie d'énergie et remplacement de production dans 8 bâtiments publics : Junas, Calvisson, Sommières et autres communes à identifier	CCPS	2022	OK
Rénovation énergétique du centre Aqua-Camargue au Grau-du-Roi	CCTC	2022	OK
Rehabilitation et rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie d'Aubais	Commune d'Aubais	2022	OK
Rénovation intérieur et extérieur de la Mairie	Commune de Vauvert	2022	
Requalification de la route de Nîmes : réseaux secs	Commune d'Aigues-Mortes	2025	
Création/rénovation des bâtiments : démarche HQE	Commune d'Aimargues	2025	
Etude de diagnostic et plan d'action préalables à la rénovation énergétique des bâtiments publics à l'échelle de la CCTC	CCTC	2021-2024	OK
Extension de l'école élémentaire de Montmirat et renforcement de l'isolation	CCPS	2022-2023	OK
Rénovation énergétique de la Mairie	Commune de Villevieille	2022-2023	OK
Restructuration extension bâtiment BBC et accessibilité du centre de loisirs à Calvisson	CCPS	2022-2024	OK
Rénovation énergétique des bâtiments communautaires	CCPC	2022-2026	
Programme de rénovation énergétique bâtiments	Commune d'Aigues-Mortes	2022-2026	OK
Extension de l'école primaire Ile Verte 4 classes à Calvisson et renforcement de l'isolation	CCPS	2023-2024	OK
Remplacement des salles de classe préfabriquées par salles et accueils pérennes à Aspères et Montpezat	CCPS	2023-2024	OK
<b>L'écoconstruction des nouveaux bâtiments et la faible empreinte artificielle des sols</b>			
Réalisation d'une salle polyvalente avec démarche éco-responsable, conjuguant performance économique et respect de l'environnement et équipée de panneaux photovoltaïque (Avenue des Marquises)	Commune de Nages-et-Solorgues	2021	
Construction et extension des services techniques CCPS et du relais emploi : bâtiment à énergie positive à Sommières	CCPS	2022-2023	OK
Construction d'une crèche bâtiment BBC à Montpezat	CCPS	A définir	
<b>L'économie d'énergie comme la mise en place d'éclairages LED, etc.</b>			
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune d'Aubord	2022	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Montpezat	2022	
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Salinelles	2022	
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Souvignargues	2022	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED) - Phase 1	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Cannes-et-Clairan	2020-2022	
Modernisation de l'éclairage des bâtiments communautaires (Gallargues-Le-Montueux)	CCRNV	2021-2022	OK
Rénovation de l'éclairage public : programme annuel	Commune d'Aubord	2021-2025	
Gestion des ressources énergétiques du port	CCTC	2022-2023	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED et horloges astronomiques)	Commune de Mus	2022-2025	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune d'Aimargues	2023-2025	
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Boissières	A définir	
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED et solaire)	Commune de Montmirat	A définir	

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
<b>1.1 : Par une alimentation durable</b>			
<b>La création/rénovation de multiples ruraux, de halles de marchés et de magasins de producteurs locaux</b>			
Couverture des halles	Commune de Calvisson	A définir	
<b>La structuration des filières locales sur le Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Département (gouvernance), du PETR et des EPCI</b>			
Projet Alimentaire Territorial	CCPC	2022-2024	OK
<b>Soutien aux infrastructures des cuisines et restaurants scolaires et RHD de qualité et qui s'approvisionnent en produits locaux</b>			
Création d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à Boissières	CCRVV	2022	OK
Construction d'une cantine scolaire (Rue de la Graille)	Commune de Beauvoisin	2021-2022	
Construction d'une nouvelle cuisine centrale à Vauvert	CCPC	2021-2024	OK
Construction d'un restaurant scolaire à Aigues-Vives	CCRVV	A définir	
Création d'un restaurant scolaire à Codognan	CCRVV	A définir	
Création d'un restaurant scolaire à Gallargues-Le-Montueux	CCRVV	A définir	
Création d'un restaurant scolaire à Mus	CCRVV	A définir	
<b>Orientation stratégique 2 : Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente</b>			
<b>2.1 : Par le développement du tissu économique</b>			
<b>La création, densification, et rénovation des zones artisanales et économiques</b>			
Sécurisation circulation ZAC Pôle des Costières (Vauvert) : ralentissements et barrières voie ferrées	CCPC	2021	
Amélioration/requalification de la ZAE ARNEDE à Sommières	CCPS	2022	OK
Extension ZAC Montée Rouge à Vergèze	CCRVV	2022	OK
Maintien des zones d'activités	Commune d'Aimargues	2025	
Amélioration/requalification de la ZAE CORATA à Sommières	CCPS	2022-2023	OK
<b>L'aménagement ou la réhabilitation de locaux et services d'accueil des entreprises (pépinières, ateliers relais, tiers lieux, espaces de coworking, antennes délocalisées, etc.)</b>			
Accueil d'un «cluster de la mer» : site du SANA	Commune du Grau-du-Roi	2022-2023	
Tiers Lieu en archipel de la transition écologique et agri-alimentaire en Sommiérois	FDCIVAM 30	2022-2023	OK
<b>Le développement des équipements ayant trait au nautisme et à la plaisance</b>			
Réhabilitation des deux môles d'accès au chenal maritime	Commune du Grau-du-Roi	2021-2023	OK
<b>Le développement et le maintien de l'économie fluviale (Canal du Rhône à Sète)</b>			
Aménagement de stationnements au port de Gallician	CCPC	2021-2026	
Port - travaux berges	CCPC	2021-2026	
<b>Le soutien à l'attractivité touristique pour un secteur plus moderne, plus solidaire et durable</b>			
Gîte d'étape	Commune de Cannes-et-Clairan	2022	
Engager une politique de développement touristique	Commune d'Aimargues	2025	
Agrandissement de l'Office de Tourisme de Vauvert	CCPC	2021-2026	
Aire de camping Cars	CCPC	2021-2026	
Renforcer l'accueil du camping Massereau	Commune de Sommières	A définir	
Création d'une Maison des Pèlerins	Commune de Vauvert	A définir	
Initier une montée en gamme de l'offre	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Réaliser le Néo-Seaquarium au Grau-du-Roi	SPL Seaquarium	A définir	
<b>L'élaboration et la conduite de stratégies de développement et de plan d'actions pour anticiper et observer les mutations économiques et des entreprises</b>			
Etude optimisation foncier économique	CCPC	2022-2026	
Droit de préemption commercial	Commune de Vauvert	A définir	
<b>2.2 : Par l'employabilité des actifs</b>			
<b>Le soutien à l'insertion professionnelle et l'accompagnement des chercheurs d'emploi en prenant en compte de l'inclusion et des égalités sociales</b>			
Plan d'action égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations	CCPC	2022-2026	

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
<b>Orientation stratégique 3 : Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone</b>			
<b>3.1 : Pour le le cadre de vie</b>			
<b>Des opérations d'aménagements s'inscrivant dans la transition écologique : aménagement de places partagées, d'axes principaux/quartiers, mobilités douces et accessibilité, etc.</b>			
Aménagement Grand'rue	Commune de Souvignargues	2021	
Aménagement parking école	Commune de Souvignargues	2021	
Nombreux travaux de réfection de voirie et dont la rue neuve et de la gare au centre ville	Commune de Vergèze	2021	
Requalification de la Place du Pont afin de la rendre aux piétons - Phase 1 (parvis place Baroncelli/Maison Ortuno)	Commune de Calvisson	2022	
Mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux	Commune de Mus	2022	<b>OK</b>
Sécurisation des routes : route de Lecques et de Quissac	Commune de Salinelles	2022	
Requalification de l'avenue Dossenheim Ouest	Commune du Grau-du-Roi	2022	<b>OK</b>
Requalification de la place Antonin Revest et de l'avenue Dossenheim Ouest	Commune du Grau-du-Roi	2022	<b>OK</b>
Extension des services techniques communautaires (Gallargues-Le-Montueux)	CCRVV	2022	<b>OK</b>
Requalification de la traversée d'agglomération RD1/RD40	Commune de Calvisson	2022	
Réfection de la Rue de la Gleissasse	Commune de Lecques	2022	
Entrée Uchaud	Commune d'Uchaud	2022	
Réhabilitation de la Mairie	Commune d'Aimargues	2023	
Requalification Grand'Rue	Commune de Calvisson	2023	
Création d'un bâtiment pour le service technique	Commune de Lecques	2023	
Actions liées au nouveau Lycée	Commune de Sommières	2023	
Avenue Simone Veil et jardin du chemin de fer	Commune du Grau-du-Roi	2024	
Adaptation salle Brassens à usage public	Commune d'Aimargues	2025	
Anticipation équipements secteur Madame	Commune d'Aimargues	2025	
Inscrire développement de la commune dans Projet de territoire	Commune d'Aimargues	2025	
Mettre les projets en adéquation avec les besoins nouveaux	Commune d'Aimargues	2025	
Réhabilitation du foyer	Commune d'Aimargues	2025	
Réhabilitation des voiries de l'hyper centre	Commune d'Aimargues	2025	
Traiter les entrées de ville	Commune d'Aimargues	2025	
Valoriser les lieux stratégiques de la commune	Commune d'Aimargues	2025	
Requalification de la route de Nimes : voirie	Commune d'Aigues-Mortes	2026	
Travaux Handicap	Commune de Montpezat	2026	
Agrandissement du cimetière	Commune d'Aujargues	2021-2022	
Mise en sécurité des abords de l'école (Rue de la République)	Commune d'Aujargues	2021-2022	
Mise en sécurité des entrées du village (Route de Junas et de Congénies)	Commune d'Aujargues	2021-2022	
Traversée du village : route de Langlade - Tranche 3	Commune de Nages-et-Solorgues	2021-2022	
Aménagement de la RD139 (rue du Jeu du Mail et place de la Fontaine)	Commune de Beauvoisin	2021-2023	
Construction de la nouvelle école élémentaire et implantation de commerces au sein du village (passage des Ecoles)	Commune d'Aubais	2021-2024	<b>OK</b>
Travaux de mise en discrétion de réseaux	Commune de Congénies	2021-2026	
Aménagement et sécurisation espaces de stationnement	Commune de Congénies	2021-2026	
Réalisation de WC Publics (La Ninarde)	Commune de Congénies	2021-2026	
Travaux de sécurisation voirie (dos d'âne et chicane)	Commune de Congénies	2021-2026	
Restructuration et aménagement parc (Avenue Maurice Vedel)	Commune d'Aigues-Vives	2022 - 2023	
Aménagement et mise en sécurité : Avenue des Cévennes/RD 105 - Phase 2	Commune d'Aujargues	2022-2023	<b>OK</b>
Sécurisation des traversées RD22 et RD107	Commune de Souvignargues	2022-2024	
Mise aux normes ADAP sur les ERP communaux	Commune de Beauvoisin	2022-2025	
Aménagement de la voie d'Aubord (Vauvert)	CCPC	2022-2026	<b>OK</b>
Programme de mise en accessibilité des bâtiments	Commune d'Aigues-Mortes	2022-2026	<b>OK</b>
Divers sécurité voirie	Commune de Montpezat	2022-2026	

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Renovation chemin vicinaux	Commune de Montpezat	2022-2026	
Requalification Avenue Gerbu et chemin de la Dale	Commune de Calvisson	2025-2026	
Réfection chaussée de la rue Basse	Commune de Boissières	A définir	
Réfection cours école	Commune de Boissières	A définir	
Sécurisation rue de la Vaunage	Commune de Boissières	A définir	
Requalification de la rue Redares	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Requalification Quai Général de Gaule	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
<b>L'accès aux services de santé et aux soins médico-sociaux pour tous et aux infrastructures pour les personnes âgées</b>			
Création d'une maison médicale	Commune du Grau-du-Roi	2021	
Etude extension de capacité d'accueil de la maison de retraite	Commune de Calvisson	2022	
Création d'une maison des professions libérales et de santé à Aigues-Mortes	SEGARD	2022	<b>OK</b>
Maisons en partage à Aubord (Saint-Jean)	Un Toit pour Tous	2022	
Création d'une maison en partage à Aigues-Mortes	SEGARD	2024	
Création d'une maison médicale	Commune de Montpezat	2022-2023	
Création d'une maison en partage	Commune de Vauvert	A définir	
<b>Le renouvellement de friches urbaines, des centres anciens et historiques et la déconstruction/réhabilitation d'anciens bâtis afin de créer de la qualité urbaine avec l'objectif de favoriser la densité et de limiter la consommation foncière</b>			
Réhabilitation de bâti ancien pour aménagement de cinq logements	Commune d'Aubord	2022	<b>OK</b>
Etude urbaine des quatre places du centre ville	Commune de Vauvert	2022	
Habitat inclusif	Commune du Grau-du-Roi	2022	<b>OK</b>
Aménagement et mise en sécurité du centre historique du village et des RD 842 et 139	Commune de Mus	2022	<b>OK</b>
Place Charles de Gaulle (RD) - Phase 2	Commune de Calvisson	2023	
Parking Ecole	Commune de Montpezat	2023	
Création logements sociaux : quartier de la Gare à Aigues-Mortes	SEGARD	2024	
Création de logments : quartier du Bosquet à Aigues-Mortes	Un toit pour tous	2024	
Cœur de village	Commune de Montpezat	2024	
Réhabilitation de la cave coopérative	Commune de Congénies	2021-2026	
Étude de secteur requalification espace public autour du Parking des arènes et bâtiments Poste et ST	Commune de Congénies	2021-2026	
Aménagement du cœur de ville : place Silhol et du Temple	Commune d'Aubord	2022-2023	
Rénovation logements communes	Commune de Montpezat	2022-2027	
Réaménagement complet de la Place de la République	Commune de Vergèze	2023-2024	
Quai Colbert	Commune du Grau-du-Roi	2024-2025	
Opération sur l'habitat dégradé	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Valorisation des façades	Commune de Sommières	A définir	
Aménagement parc Nelson Mandela	Commune de Vauvert	A définir	
Opération façades	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Aménagement place du Temple	Commune de Boissières	A définir	
Aménagement parking de stationnement	Commune de Montmirat	A définir	
<b>Le soutien aux entreprises et aux commerces locaux de proximité</b>			
Création de trois commerces et services de proximité	Commune de Combas	2022	
Aménagement d'un bâtiment communal et création d'un commerce de proximité. Soutien au commerce local.	Commune de Mus	2022	<b>OK</b>
Création de quatre logements dans batiments du château et commerces (Rue St-Clément)	Commune de Saint-Clément	2022	
Etude et manager de commerce sur Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi	CCTC	2021-2022	<b>OK</b>
Réhabilitation de la cave de Combas	Commune de Combas	2023-2024	<b>OK</b>
Hiérarchiser les différents secteurs marchands et proposer un parcours marchand (lisible, qualitatif et aménagé)	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
<b>Les investissements pour la sécurité des populations</b>			
Mise en place d'un système de vidéoprotection	Commune d'Aubord	2022	<b>OK</b>
Création d'un centre de sécurité civile	Commune d'Aigues-Mortes	2024	

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Travaux de réhabilitation suite aux innodations du 14 septembre 2021	Commune d'Aubais	2022-2023	OK
Installation de caméras de surveillance sur la zone sportive (Rue de la Gare)	Commune d'Aigues-Vives	2024	
Centre de Supervision Urbaine Intercommunale (CSUI)	CCPC	2022-2026	
<b>La réhabilitation/ l'extension des groupes scolaires, bâtiments ouverts au public, etc.</b>			
Etudes pour la construction des classes et de la cantine, et prestations diverses (Rue des Moulins et de la Graille)	Commune de Beauvoisin	2021-2022	
Construction de deux classes	Commune de Beauvoisin	2023-2024	
Réhabilitation bâtiment Henri Dunant	Commune de Sommières	A définir	
Réhabilitation espace Jules Ferry	Commune de Sommières	A définir	
Réhabilitation Hôtel de Ville	Commune de Sommières	A définir	
<b>Le soutien au développement des infrastructures d'accueil d'enfants (crèche, périscolaire, ALSH, etc.)</b>			
Réorganisation des équipements petite enfance	Commune du Grau-du-Roi	2021	
Extension de crèche intercommunale	CCPS	2025	
Construction d'une salle d'accueil péri et extra scolaires	Commune de Beauvoisin	2021-2022	OK
Création d'une structure petite enfance (localisation à définir)	CCPS	2022-2023	
Extension de la crèche d'Uchaud	CCRVV	2022-2023	OK
Construction d'une école maternelle et restaurant scolaire RPI, bâtiments BBC à Cannes-et-Clairan	CCPS	A définir	
Création d'un accueil périscolaire à Codognan	CCRVV	A définir	
Création d'un accueil périscolaire à Gallargues-Le-Montueux	CCRVV	A définir	
Création d'un accueil périscolaire à Mus	CCRVV	A définir	
Extension de la crèche d'Aigues-Vives	CCRVV	A définir	
<b>Le soutien aux entreprises et aux commerces locaux de proximité</b>			
Maintien du commerce de proximité	Commune d'Aimargues	2025	
Vitrine numérique pour les associations/ professionnels	CCPC	2021-2022	
Inciter à la requalification des vitrines et des enseignes	Commune de Calvisson	A définir	
Créer et réhabiliter des locaux à vocation commerciale	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Engager une politique volontariste pour harmoniser les usages commerciaux sur le domaine public	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Implantation de commerces au sein du village (zone de l'argilier)	Commune d'Aubais	A définir	
<b>3.2 : Pour le vivre ensemble et la cohésion sociétale</b>			
<b>L'accompagnement du milieu associatif et sportif, réhabilitation des salles communales/intercommunales ou de sports</b>			
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 1	Commune de Gallargues-le-Montueux	2021	
Refection d'un terrain de foot	CCTC	2022	OK
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 2	Commune de Gallargues-Le-Montueux	2022	
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 3	Commune de Gallargues-Le-Montueux	2022	
Rénovation de la salle des fêtes Jean Bosc (Place du Jeu de Ballon)	Commune d'Aigues-Vives	2022	
Création d'un espace jeux pour enfants (Puech de Reboul et autour du foyer)	Commune d'Aujargues	2022	OK
Création d'un pumptrack	Commune d'Aujargues	2022	OK
Création d'un city parc et d'un skate parc	Commune de Cannes-et-Clairan	2022	
Création d'un city parc	Commune de Combas	2022	
Rénovation du foyer communal	Commune de Crespian	2022	
Création d'un city parc	Commune de Mus	2022	OK
Construction d'un gymnase et d'un parking	Commune de Sommières	2022	
Création d'un skate park	Commune de Vauvert	2022	
Création d'un city stade	Commune de Vestric-et-Candiac	2022	
Création d'une salle des fêtes pour la commune et d'une médiathèque pour la CCTC au dessus de la salle des fêtes	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Rénovation de la maison des associations	Commune d'Uchaud	2022	OK
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 4	Commune de Gallargues-Le-Montueux	2023	

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 5	Commune de Gallargues-Le-Montueux	2023	
Création d'un pumtrack sur la zone sportive (Rue de la Gare)	Commune d'Aigues-Vives	2023	
Espace jeunesse : parcours de bosses	Commune de Souvignargues	2023	
Aménagement d'un terrain de loisirs à la Garrigues	Commune d'Aimargues	2024	
Création d'une salle multiactivités	Commune d'Aimargues	2024	
Création d'un terrain multisports	Commune d'Aimargues	2024	
Salle Polyvalente	Commune de Montpezat	2022-2023	
Salle des fetes	Commune de Mus	2025	
Achat d'un local dédié à la maison des associations	Commune d'Aigues-Mortes	2021-2022	OK
Création d'un pumtrack	Commune de Calvisson	2021-2022	
Aménagement d'équipement sportif	Commune de Villevieille	2021-2022	
Création d'un city parc	Commune de Congénies	2021-2026	
Étude de programmation nouveaux équipements sportifs	Commune de Congénies	2021-2026	
Aménagement équipements sportifs (stade municipal)	Commune de Junas	2022-2023	OK
Aménagement des lacs de Vergèze en base de loisirs	Commune de Vergèze	2022-2023	
Nombreux travaux de rénovation des équipements sportifs	Commune de Vergèze	2022-2025	
Création d'un parcours de santé	Commune de Boissières	A définir	
Création d'un pumtrack	Commune de Montmirat	A définir	
<b>L'aménagement et soutien à l'investissement pour la pratique et la facilitation de l'accès à la culture et l'art</b>			
Ecole de musique intercommunale	Commune de Calvisson	2022	
Création d'une bibliothèque (Route de Beauvoisin)	Commune d'Aubord	2025	
Construction d'une médiathèque intercommunale dans le cadre d'un bâtiment partagé avec la commune du Grau-du-Roi	CCTC	2021-2024	OK
Création d'un nouvel équipement culturel	Commune de Vauvert	A définir	
Etude de faisabilité juridico-financière et technique sur l'implication municipale dans le maintien du cinéma du centre-ville	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
<b>Le développement de sites France Service pour un accès illimité aux droits, informations et accompagnement</b>			
Maison France Service à Vauvert	CCPC	2022	OK
Création du carrefour social "Marianne" : Maison France Service	Commune d'Aigues-Mortes	2022	OK
<b>Le soutien à la modernisation des services publics et des collectivités territoriales</b>			
Renouvellement du parc informatique (+ mobilier) à la Mairie	Commune d'Aubais	2021	
Démarche E-administration	CCPC	2022	OK
Transformation numérique	CCTC	2022	OK
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme	CCPC	2021-2022	
Déploiement/Développement SIG : modules projet Tourisme/GEMAPI + formation	CCPC	2021-2022	
Sécurisation du parc informatique (Sommières)	CCPS	A définir	
<b>Le soutien à la participation et aux actions citoyennes pour accroître les liens sociaux dans les villes et les villages, l'éducation et la jeunesse</b>			
Panneaux lumineux d'information pour administrés	Commune de Congénies	2021-2026	
<b>Les opérations portées par les intercommunalités telles que la plateforme de rénovation énergétique, les programmes d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU)</b>			
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	CCTC	2022	OK
Etude OPAH vacance logements	Commune de Calvisson	2023	
CIL	CCPC	2020-2026	
OPAH copropriété dégradée Le Montcalm (Vauvert)	CCPC	2021-2023	
Appui à la rénovation énergétique des particuliers et professionnels du territoire	CCTC	2021-2024	
OPAH - RU	CCPC	2021-2026	
Poste contrat d'objectif territorial Energie	CCTC	2022-2024	OK
Opération OPAH et permis de louer	Commune de Sommières	A définir	

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
<b>Orientation Stratégique 4 : Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air</b>			
<b>4.1 : Pour les mobilités durables</b>			
<b>La limitation de la place de la voiture dans les centres villes : solutions douces, efficaces et sécurisées</b>			
Création parking relais nord	Commune d'Aigues-Mortes	2022	<b>OK</b>
Création d'un embarcadère et navette fluviale	Commune d'Aigues-Mortes	2026	
Création parking relais Mezy	Commune d'Aigues-Mortes	2022-2023	<b>OK</b>
Création d'une aire de stationnement estivale hors centre avec navette fluviale	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
<b>Le remplacement des flottes de véhicules existantes par des véhicules propres et bas carbone</b>			
Remplacement du parc automobile, par des véhicules électriques - Phase 1	CCPS	2022-2023	<b>OK</b>
Renouvellement de la flotte de véhicule	CCPC	2022-2026	
<b>Les aménagements de pôles d'échanges multimodaux et leurs connexions</b>			
Etude création d'un Pole d'Echange Multimodal	Commune d'Aigues-Mortes	2022	<b>OK</b>
Aménagement berges bas Rhône et connexion PEM	Commune de Vauvert/BRL	2022	
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal en accès direct sur la gare de Vergèze	CCRVV	2022-2023	<b>OK</b>
Pole d'Echange Multimodal	Commune de Sommières	A définir	
<b>Les aménagements/équipements cyclables ou pédestres</b>			
Voie cyclable	Commune d'Uchaud	2022	
Mise en accessibilité PMR du Pont de Provence à Aigues-Mortes	Conseil Départemental du Gard	2022	<b>OK</b>
Mise en accessibilité des deux ponts sur canal du Rhône à Sète	Commune d'Aigues-Mortes	2023	
Cheminement doux ruisseau de la Sériguette	Commune d'Aimargues	2025	
Cheminements doux secteur Madame	Commune d'Aimargues	2025	
Renforcement des itinéraires vélo et piéton	Commune d'Aimargues	2025	
Piste Cyclable	Commune de Congénies	2021-2026	
Mobilités douces : relier le territoire communautaire avec les communes de Marsillargues et Lunel	CCPC	2022-2026	<b>OK</b>
Création de liaisons douces de Vergèze à Vauvert, et de Vergèze à Calvisson	A étudier avec les communes concernées, la région et le département	A définir	
Actions en faveur de la mobilité : pistes cyclables...	CCRVV	A définir	
Création piste cyclable centre ville/lycée	Commune de Sommières	A définir	
Finalisation du raccordement Via Rhôna	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
<b>Les stratégies locales en matières de politiques de mobilités comme l'élaboration d'un plan mobilité et des schémas vélos</b>			
Etude Plan local déplacements	Commune d'Aigues-Mortes	2022	<b>OK</b>
Panneaux signalétiques plan de circulation	Commune de Congénies	2021-2026	
Elaboration plan vélo	Commune de Sommières	A définir	
<b>4.2 : Par une gestion de l'eau exemplaire</b>			
<b>La création et renouvellement des réseaux ou des usines d'eau potable, la sécurisation de l'alimentation en eau</b>			
Réfection voirie plus réseaux humides au centre village	Commune de Fontanès	2022	
Renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable (Est du village Quartier Garrigouille)	Commune d'Aubais	2021-2023	<b>OK</b>
Sécuriser l'alimentation en eau potable et l'activité touristique	CCTC	2022-2023	<b>OK</b>
Système de pompage canalette (Gallician-Vauvert)	CCPC	A définir	
<b>La gestion des eaux pluviales</b>			
Protection contre les inondations du Vistre	CCTC	2022-2023	<b>OK</b>
Traiter le risque ruissellement en milieu urbain	CCTC	2022-2030	<b>OK</b>
Construction d'une nouvelle digue du Rhône	CCRVV/EPTB Vistre Vistrenque	A définir	
<b>La restauration et la préservation des continuités écologiques et du réseau hydraulique</b>			
Plan de gestion des marais (Vauvert-Beauvoisin)	CCPC	2021-2025	<b>OK</b>
Restauration des continuités écologiques	CCTC	2022-2024	<b>OK</b>
<b>La sensibilisation des usagers sur les risques et l'utilisation de la ressource</b>			
Station de lavage des pulvérisateurs agricoles (équipement n°2 - Le Caillar)	CCPC	2022-2023	

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Sensibilisation aux économies d'eau	CCTC	2022-2023	OK
<b>Les études stratégiques (schémas directeurs eau et assainissement, GEMAPI, etc.)</b>			
Réalisation du Schéma Directeur et diagnostic des réseaux d'assainissement des eaux usées (Aubord/Bernis)	Commune d'Aubord	2022	OK
Résilience des activités agricoles – Long terme	CCTC	2022-2023	OK
Résilience des activités agricoles – Phase urgence	CCTC	2022-2023	OK
<b>Les opérations visant à l'accompagnement des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs sur les bassins versants sensibles</b>			
Accompagner la réhabilitation des assainissements non collectifs	CCTC	2022-2023	OK
<b>Les travaux visant à améliorer l'assainissement collectif qu'il s'agisse de la réhabilitation de réseaux défectueux, de renouvellement de réseaux, d'amélioration de la performance des stations d'épuration, d'extension de la capacité des STEP pour répondre aux enjeux d'accueil des populations et des entreprises</b>			
Mise à jour station d'épuration	Commune d'Uchaud	2022	
Mise en conformité de l'assainissement	Commune d'Uchaud	2022	
Réutilisation eaux assainissement	Commune de Montpezat	2022	
Création station d'épuration	Commune de Souvignargues	2021-2022	
Améliorer la collecte des eaux usées vers la STEP	CCTC	2022-2023	OK
Réseaux et création de la STEP	Commune de Souvignargues	2022-2023	
Extension et réhabilitation de la station d'épuration	Commune de Vestric-et-Candiac	2022-2023	
<b>Orientation Stratégique 5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire</b>			
<b>5.1 : Pour la biodiversité et le patrimoine</b>			
<b>Des espaces de valorisation du patrimoine naturel, patrimonial et immatériel destinés à différents publics</b>			
Cité de la pêche et des pêcheurs - Phase 1	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Mise en valeur du chemin de Compostelle (GR) : aménagements (pose clous...) + plaquette communication	CCPC	2021-2026	
Maison des Savoirs (Musée du boutis, place Mireio)	Commune de Calvisson	2023-2024	
<b>La préservation et restauration écologique des milieux fragiles (trames vertes et bleues, lutte contre le plastique, etc)</b>			
Trouée verte de l'Escattes	Commune de Calvisson	2025	
Participation actions compensation environnementales	Commune de Sommières	A définir	
<b>La restauration, protection et valorisation du patrimoine</b>			
Chapelle St Nazaire de Marissargues (restauration des peintures murales Mur Est)	Commune d'Aubais	2021	
Sécurisation du château	Commune d'Aubais	2021	
Restauration Eglise Notre Dame des Sablons - Tranche 2	Commune d'Aigues-Mortes	2022	OK
Ruines du Château	Commune de Calvisson	2022	
Temple protestant - Phase 2	Commune de Gallargues-le-Montueux	2022	
Rénovation du Temple	Commune de Lecques	2022	
Monuments aux Morts	Commune d'Uchaud	2022	OK
Mise en lumière du patrimoine	Commune d'Aigues-Mortes	2023	
Eglise St Saturnin	Commune de Calvisson	2023	
Temple protestant - Phase 3	Commune de Gallargues-le-Montueux	2023	
Réhabilitation Grand temple	Commune de Vauvert	2023	
Réfection des vitraux Chapelle des Capucins	Commune d'Aigues-Mortes	2024	
Réflexion réhabilitation petit patrimoine	Commune d'Aimargues	2025	
Restauration Eglise Notre Dame des Sablons - Tranche 3	Commune d'Aigues-Mortes	2026	
Toiture du Temple	Commune de Beauvoisin	2021-2023	
Rénovation façade église	Commune St Laurent d'Aigouze	2021-2024	
Réhabilitation de la fontaine (Place du Peyron)	Commune de Congénies	2021-2026	
Tour de l'Horloge	Commune de Codognan	2022-2023	OK
Restauration du Temple	Commune de Beauvoisin	2023-2025	
Monument Place Trarieux	Commune de Le Cailar	A définir	
Restauration église/clocher	Commune de Montpezat	A définir	

**Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026**

*Recensement réalisé de juin à décembre 2021.*

*Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.*

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Etude aménagement site du château	Commune de Sommières	A définir	
Réfection de la maison des gardes	Commune de Sommières	A définir	
Travaux baptistère de l'Eglise	Commune de Vauvert	A définir	
Restauration de l'Eglise Saint-Etienne	Commune du Cailar	A définir	<b>OK</b>
<b>Des aménagements de sites naturels et touristiques accueillant des visiteurs, notamment via les labels Grand Site de France et d'Occitanie</b>			
Travaux - amélioration du fonctionnement des abords du site classé de l'étang de la ville et des abords au sud des remparts d'Aigues-Mortes	Commune d'Aigues-Mortes	2022	<b>OK</b>
Charte architecturale et paysagère de Camargue Gardoise	SMCG	2021	<b>OK</b>
Etudes complémentaires pour le projet de sauvegarde et de valorisation du Fort de Peccais	SMCG	2021-2022	<b>OK</b>
Mise en œuvre du Schéma de circulation et de stationnement de Camargue Gardoise - Etude de faisabilité : déplacements doux	SMCG	2022	<b>OK</b>
Etudes de faisabilité de stationnements éloignés à Aigues-Mortes (suite Schéma de circulation et de stationnement de Camargue Gardoise)	SMCG	2022	<b>OK</b>
Etude de diagnostic et de conception pour la création d'un paysage nocturne de la cité d'Aigues-Mortes	SMCG	2022-2026	<b>OK</b>
Reconduction des prises de vues et mise en ligne des photographies sur le site internet de l'Observatoire Photographique du Paysage	SMCG	2022-2025	<b>OK</b>
<b>L'aménagement et la végétalisation des espaces publics</b>			
Aménagements paysagers avec plantations	Commune de Congénies	2021-2026	
<b>Le soutien à la création, à la réhabilitation, à la conservation, à l'aménagement et à l'équipement des lieux et symboles liés à la pratique des traditions taurines camarguaises</b>			
Création d'une aire de loisirs et traditions (rue du Stade)	Commune d'Aubord	2022	
Maison de la bouvine et du terroir	CCPC	2022-2027	<b>OK</b>
<b>5.1 : Par l'économie circulaire</b>			
<b>La réhabilitation ou le réaménagement des déchetteries avec des mises aux normes, la mise en place des contrôles d'accès dans une recherche d'optimisation et d'équilibre des coûts et de réduction des quantités traitées, facilitation de collectes</b>			
Réflexion sur le service Gestion des déchets	CCPC	2021-2023	
Réhabilitation haut de quai de la déchetterie d'Aigues-Mortes	CCTC	2022	
Remplacement camion poids lourd (transfert déchetteries - Mercedes)	CCTC	2022	
Remplacement camion poids lourd (transfert déchetteries - Renault)	CCTC	2024	
Remplacement de colonnes enterrées	CCTC	2021-2024	
Remplacement de bennes de déchetterie	CCTC	2021-2025	<b>OK</b>
Création d'une déchetterie recyclerie (à définir sur le secteur Nord de la Communauté de Communes)	CCPS	2022-2023	<b>OK</b>
Restructuration du haut de quai de la déchetterie (Villevieille)	CCPS	A définir	
<b>La création de plateforme de broyage de déchets verts</b>			
Création d'une aire de broyage et de compostage des déchets verts et biodéchets	CCTC/SMEPE	2023	
<b>L'initiation à la réutilisation et au traitement local des déchets compostables, sensibilisation des usagers sur la production de déchets et le tri sélectif</b>			
Appui à la gestion des biodéchets (formation, animation, communication, équipements de précollecte...)	CCTC	2021-2024	
<b>Le maintien et le développement des démarches d'économie circulaire</b>			
Pôle territorial de coopération économique "Les Remendaires"	Association Calade	2022-2024	<b>OK</b>

## **Annexe 8 – Contributions du Département du Gard**

Soucieux de l'aménagement harmonieux du territoire, le Département du Gard consacre une très large gamme d'actions en intervention propre ou en subvention qui participent à l'aménagement du territoire départemental et à l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

### **Interventions pour l'aménagement du territoire :**

- Sur les réseaux et stations de traitement d'eau potable, d'assainissement,
- Pour la prévention et la lutte contre les inondations et les incendies de forêt (pistes de DFCI),
- Aides à l'usage d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics ou logements collectifs,
- En faveur de la préservation et de la gestion des espaces naturels et agricoles,
- Par l'aménagement et l'entretien d'un réseau de 4500 kilomètres de routes départementales y compris les traversées et les déviations d'agglomération,
- Par la réalisation de nouveaux réseaux de télécommunications : le réseau départemental à très haut débit, la diffusion de la téléphonie mobile et le soutien aux réseaux en fibre optique des agglomérations,

### **Interventions en faveur d'équipements favorisant la qualité de vie des habitants :**

- La construction de collèges dont la répartition géographique et les équipements périscolaires facilitent la scolarité des élèves,
- Le soutien à des équipements et des projets sportifs et culturels,
- Le soutien à des équipements et actions touristiques (hébergements, sites et itinéraires en milieu naturel, ports de plaisance exemplaires),
- Actions en faveur d'une production agricole locale de qualité accessible aux Gardois,
- L'aide à la création de logements adaptés aux ressources et à la situation des Gardois,
- L'implication dans la réalisation de structures d'accueil pour les personnes âgées ou handicapées,
- La contribution à l'amélioration des quartiers en difficulté au travers de la politique de la ville et de soutiens aux opérations de rénovation urbaine,
- Pour le développement de centres d'enseignement supérieur,
- Pour l'ensemble des équipements publics non pris en compte par les fonds thématiques du Département dans le cadre d'un crédit départemental d'équipement

Afin de faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en contrats territoriaux. Le « **contrat territorial** » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- Traversée d'agglomération,
- Monuments historiques,
- Équipement rural : eau potable, assainissement,
- Crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Cette politique d'aide aux territoires doit permettre au Département d'engager une procédure permanente de dialogue, et de coopération avec les communautés d'agglomération, de communes et les communes, traduite par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires proposées par les bénéficiaires, de favoriser la cohérence des projets sur un territoire donné et de sécuriser les soutiens financiers du Département aux projets structurants.